

RAPPORT ANNUEL 2018-2019

MINISTÈRE DES FORÊTS,
DE LA FAUNE ET DES PARCS

Rédaction

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Photos

Toutes les photos ont été prises par des employés du Ministère

Couverture et dos : Stéphanie Pellerin

Page 1 : Jinny Roy

Page 2 : Marc Castonguay

Page 7 : Jean-Marc Bilodeau

Page 12 : Simon Tremblay

Page 66 : Édith Lachance

Page 77 : Jasmin Michaud

Page 103 : Véronique St-Hilaire

Pour renseignements complémentaires, vous devez vous adresser à la :

Direction des communications

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

5700, 4^e Avenue Ouest, C 402

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans le site Web suivant :

mffp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ISBN : 978-2-550-84220-0 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-84221-7 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2019

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



100 % postconsommation

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer à l'Assemblée nationale le Rapport annuel de gestion du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2019.

Ce rapport répond aux exigences de la Loi sur l'administration publique. Il présente les principales réalisations du Ministère ainsi que les résultats obtenus en fonction de ses engagements au 1^{er} avril 2018.

Les pages qui suivent permettent d'apprécier l'ampleur et l'importance du travail accompli par le personnel du Ministère pour assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et appuyer le développement économique de ces secteurs d'activité dans l'ensemble du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Pierre Dufour'.

Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec, le 1^{er} octobre 2019

LETTRE DE LA SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Dufour
Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, conformément à la Loi sur l'administration publique. Ce rapport témoigne des efforts soutenus qui ont été déployés tout au long de l'année par l'ensemble du personnel pour accomplir la mission du Ministère.

Le présent rapport rend compte, notamment, des résultats atteints dans la dernière année du Plan stratégique 2014-2018, à l'aube du dévoilement d'un plan stratégique renouvelé pour la période allant de 2019 à 2023. Il fait également état des résultats obtenus au regard des objectifs du Plan d'action de développement durable 2016-2020, des engagements figurant dans la Déclaration de services aux citoyens et des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019.

Je tiens à souligner la contribution exceptionnelle du personnel, tant à Québec que dans les bureaux régionaux, dans l'atteinte des objectifs du Ministère. Nos équipes compétentes constituent la force et la fierté de notre organisation et je les remercie pour leur travail rigoureux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



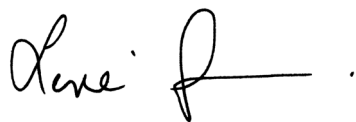
Line Drouin
Sous-ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec, le 1^{er} octobre 2019

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que les contrôles qui s'y rapportent relèvent de notre responsabilité.

À notre connaissance, les résultats, les données et les explications fournis dans le présent rapport correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2019 au regard des engagements du Ministère.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme juge le caractère plausible et la cohérence de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Line Drouin
Sous-ministre



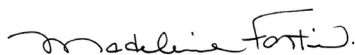
Lucie Sainte-Croix
Sous-ministre associée aux Opérations régionales



Ronald Brizard
Sous-ministre associé aux Forêts



Louis Pelletier
Forestier en chef



Madeleine Fortin
Sous-ministre associée à la Faune
et aux Parcs

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Québec, le 1^{er} octobre 2019

LETTRE DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs au 31 mars 2019.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de cette information incombe à la direction du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis au cours de notre examen.

Nous avons fait notre examen en nous appuyant sur les normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à réviser des calculs, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'est pas, dans tous ses aspects significatifs, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne et de l'évaluation de programme,



Sandra Melançon
Québec, 1^{er} octobre 2019

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LE MINISTÈRE	1
Introduction	1
Présentation du Ministère	2
Brefs renseignements sur le Ministère	6
Faits saillants	7
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS	12
Rappel concernant le Plan stratégique	12
Résultats relatifs au Plan stratégique – Sommaire des résultats	13
Résultats relatifs au Plan stratégique – Description des résultats	18
Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses	40
Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens	45
Résultats relatifs au développement durable	49
Recommandations du commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique	60
UTILISATION DES RESSOURCES	66
Utilisation des ressources humaines	66
Utilisation des ressources financières	70
Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de service	73
Utilisation des ressources informationnelles	75
AUTRES EXIGENCES	77
Politique de financement des services publics	77
Allègement réglementaire et administratif	78
Occupation et vitalité des territoires	80
Accès à l'égalité en emploi	81
Égalité entre les femmes et les hommes	85
Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	86
Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	87
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	88
Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier	89
Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec	93
ANNEXES	94
Annexe I – Coût des principales activités ministérielles	94
Annexe II – Revenus de tarification du Ministère	95
Annexe III – Occupation et vitalité des territoires – État d'avancement des réponses aux priorités régionales	97
Annexe IV – Organigramme au 31 mars 2019	103

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1 : Actions envisagées à l'intérieur du PAGD 2018-2019 et traitées dans les résultats relatifs au plan stratégique	40
Tableau 2 : Actions accomplies dans la mise en œuvre de la planification stratégique en ce qui concerne la contribution de la forêt privée au développement du Québec	42
Tableau 3 : Nombre de contacts qui ont été faits avec la clientèle, selon le mode de communication	45
Tableau 4 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens	46
Tableau 5 : Résultats du sondage en ligne sur les engagements de la Déclaration de services aux citoyens	47
Tableau 6 : Nombre de plaintes reçues	48
Tableau 7 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2015 à l'égard des parcs nationaux et de la Sépaq	60
Tableau 8 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune	61
Tableau 9 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles	63
Tableau 10 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations de la CAP à l'égard des travaux sylvicoles	65
Tableau 11 : Effectif en poste	66
Tableau 12 : Heures rémunérées par secteur d'activité en 2018-2019	67
Tableau 13 : Effectif en poste, par région administrative	68
Tableau 14 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité	68
Tableau 15 : Évolution des dépenses en matière de formation	69
Tableau 16 : Jours de formation selon la catégorie d'emploi	69
Tableau 17 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier	69
Tableau 18 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	70
Tableau 19 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité	71
Tableau 20 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations	72
Tableau 21 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période allant du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	73
Tableau 22 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019	74
Tableau 23 : Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles, en 2018-2019	75
Tableau 24 : Liste, état d'avancement et ressources affectées aux principaux projets en matière de ressources informationnelles, en 2018-2019	76
Tableau 25 : État d'avancement sommaire des actions du Ministère pour la mise en œuvre de la Stratégie OVT 2018-2022 au 31 mars 2019	80
Tableau 26 : Effectif régulier au 31 mars 2019	81
Tableau 27 : Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019	81
Tableau 28 : Embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019	82
Tableau 29 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi	82
Tableau 30 : Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	82
Tableau 31 : Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	83

Tableau 32 : Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019	83
Tableau 33 : Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi.....	83
Tableau 34 : Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2019	84
Tableau 35 : Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH	84
Tableau 36 : Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	84
Tableau 37 : Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles en 2018-2019	84
Tableau 38 : Comité permanent et mandataire	86
Tableau 39 : Statut de la politique linguistique institutionnelle	86
Tableau 40 : Mise en place de la politique linguistique institutionnelle.....	86
Tableau 41 : Nombre de divulgations ou de communications d'actes répréhensibles.....	87
Tableau 42 : Nombre total de demandes d'accès à l'information reçues	88
Tableau 43 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information	88
Tableau 44 : Décision rendue à l'égard des demandes d'accès à l'information	88
Tableau 45 : Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	88
Tableau 46 : Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2018-2019.....	90
Tableau 47 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2018-2019.....	90
Tableau 48 : Coût des principales activités ministérielles.....	94
Tableau 49 : Revenus de tarification du Ministère	95
Tableau 50 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier	96
Tableau 51 : État d'avancement des réponses aux priorités régionales au 31 mars 2019.....	97

RENSEIGNEMENTS SUR LE MINISTÈRE

Introduction

Au cours de l'année 2018-2019, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a poursuivi la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2018. Les priorités déterminées dans ce plan permettent de répondre aux enjeux et aux défis que doit relever le Ministère en matière de gestion durable des forêts, de la faune et des parcs.

Il importe de mentionner que le Ministère a prolongé d'une année supplémentaire le Plan stratégique 2014-2018, ce qui vient modifier, jusqu'au 31 mars 2019, la durée de ce plan ainsi que les cibles qui y sont fixées.

S'inscrivant dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion est le principal instrument de reddition de comptes du Ministère.

Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2019, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et comporte quatre grandes sections :

- les renseignements du Ministère, section qui inclut la mission, la vision, la structure organisationnelle, les secteurs d'intervention ainsi que la clientèle et les partenaires. Les faits saillants, qui résument les réalisations les plus marquantes du Ministère au cours de la dernière année, y sont également présentés;
- les résultats obtenus par le Ministère au regard de ses objectifs stratégiques, des services aux citoyens, du Plan annuel de gestion des dépenses 2018-2019 et du développement durable;
- la situation en ce qui concerne l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles de l'organisation;
- certaines autres exigences auxquelles le Ministère doit se conformer.

De plus, sont présentés, en annexe, le coût des principales activités ministérielles, les revenus de tarification du Ministère, l'état d'avancement des réponses aux priorités régionales ainsi que l'organigramme.

En donnant une vue d'ensemble des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2018-2019, le rapport annuel de gestion fournit, aux parlementaires ainsi qu'aux citoyens, des renseignements sur les actions accomplies par le Ministère et de l'information sur son rendement dans l'accomplissement de sa mission.





Présentation du Ministère

Mission

Assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyens du Québec et de ses régions.

Vision

Une organisation compétente et mobilisée pour faire des forêts, de la faune et des parcs des secteurs d'avenir et créateurs de richesse pour l'ensemble des régions du Québec.

Structure organisationnelle

Le Ministère intervient dans les secteurs d'activité suivants : les forêts, la faune et les parcs. Pour mener à bien ses mandats sectoriels, il dispose d'une structure administrative qui reflète ces domaines d'activité. Il est composé du Secteur des forêts, du Secteur de la faune et des parcs, du Secteur des opérations régionales, du Bureau du forestier en chef, de la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat ainsi que de la Direction générale des mandats stratégiques.

La Direction de l'audit interne et de l'évaluation de programme, la Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle ainsi que la Direction générale des ressources humaines et des ressources informationnelles du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles assument également les services administratifs requis par le Ministère.

De plus, le Ministère comprend une Direction des affaires juridiques qui relève du ministère de la Justice et une Direction des communications qui relève du ministère du Conseil exécutif. Ces directions assument les services requis de façon partagée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le Ministère est également responsable du Fonds des ressources naturelles pour le volet Aménagement durable du territoire forestier.

Bien qu'il soit mentionné dans certaines sections du présent document, le Forestier en chef publie son propre rapport d'activité.

L'organigramme du Ministère est présenté à l'annexe IV.

SECTEURS D'INTERVENTION

Pour chaque secteur d'activité, les principaux mandats sous la responsabilité du Ministère sont décrits brièvement ci-dessous. Il importe de noter que bon nombre d'activités soutiennent la concrétisation de ces mandats, notamment l'élaboration du cadre législatif et réglementaire ainsi que la conception et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et d'outils liés aux domaines de responsabilité du Ministère.

Forêts

- Assurer un aménagement durable des forêts publiques en privilégiant un aménagement écosystémique inscrit dans une démarche facilitant la participation des différents acteurs associés aux forêts.
- Acquérir et développer des connaissances en matière d'aménagement et d'environnement forestiers, notamment par la réalisation d'inventaires forestiers et par l'accomplissement d'activités de recherche et d'analyses économiques lesquels permettront d'orienter les choix qui sont faits pour assurer l'aménagement durable des forêts et l'utilisation optimale du territoire forestier.
- Élaborer la planification des activités d'aménagement forestier en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire et les tables opérationnelles.
- Veiller à l'exécution des travaux sylvicoles appropriés pour maintenir la possibilité forestière et assurer un aménagement durable des forêts.
- Encadrer les activités de protection des forêts.
- Favoriser la mise en valeur des forêts privées.
- Assurer l'accès et la gestion de la ressource forestière par l'attribution des droits, la délivrance de permis et la vente aux enchères de bois.
- Optimiser l'attribution des bois en provenance des forêts du domaine de l'État.
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie des produits forestiers, au bénéfice des collectivités du Québec.
- Assurer des suivis et des contrôles à propos des interventions forestières en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et rendre compte des résultats.

- Contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant, avec efficacité, la production de semences et de plants forestiers améliorés.
- Assurer un suivi de l'information relative aux études stratégiques et aux négociations à propos des divers accords commerciaux et la tenir à jour, dans le but d'assurer l'accès aux marchés pour les produits forestiers québécois par la réduction des barrières commerciales et non commerciales.

Faune

- Assurer la conservation, la mise en valeur et la protection de la faune et de ses habitats dans une perspective de développement durable.
- Acquérir et diffuser des connaissances sur la faune et ses habitats.
- Établir des orientations stratégiques et des objectifs, notamment sur le plan de la faune aquatique, de la faune terrestre et de l'avifaune, ainsi que sur celui de la biodiversité (écosystèmes, habitats, espèces, populations, espèces exotiques envahissantes et maladies de la faune).
- Appliquer les lois provinciales sous sa responsabilité ainsi que les lois fédérales et provinciales faisant l'objet d'une délégation en matière de protection de la faune et de ses habitats sur le territoire du Québec.
- Assurer, auprès des citoyens, la gestion de la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, par l'intermédiaire d'environ 1 250 points de vente.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats, notamment par l'intermédiaire de la réglementation, des plans de gestion, de la délivrance des permis et de l'élaboration de politiques, de programmes et de partenariats.
- Assurer le développement de la faune et de ses habitats au moyen de l'émergence de nouveaux produits fauniques, de la croissance des divers groupes de clientèle, de la concertation nationale et régionale avec les partenaires, de l'éducation, de l'aménagement et de la restauration.
- Assurer la gestion de la pêche des poissons d'eau douce et, en vertu d'une délégation de pouvoirs du gouvernement du Canada, la gestion des espèces anadromes (eau douce) et catadromes (eau de mer) dans les eaux intérieures de la province et dans les eaux à marée.

- En complémentarité avec le secteur privé, assurer la production et la mise en œuvre d'ensemencements de conservation ainsi que la production d'espèces ou de lignées qui requièrent des exigences particulières.
- Favoriser le déploiement de la gestion intégrée des ressources en milieu forestier et agricole.
- Encadrer les activités accomplies dans les territoires fauniques structurés.
- Assurer, en milieu urbain et en périphérie, un contrôle des animaux importuns en vue de protéger les citoyens dans les situations à risque.

Parcs

- Assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux.
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion.
- Créer de nouveaux parcs nationaux et modifier les limites de certains parcs actuels.
- Assurer la mise en œuvre de la Politique sur les parcs ainsi que l'élaboration et la révision de plans directeurs.

CLIENTÈLE ET PARTENAIRES

La clientèle et les partenaires du Ministère sont variés et nombreux. Comme c'est le cas pour les activités du Ministère, ils se répartissent également dans toutes les régions administratives du Québec.

Ils comprennent, notamment, les groupes suivants :

- les citoyens;
- les entreprises de l'industrie des produits forestiers : secteurs du sciage, des pâtes et papiers et des bioproduits, des panneaux, de la bioénergie et des autres produits de deuxième et de troisième transformation du bois;
- les associations et les regroupements liés à l'industrie des produits forestiers et aux industries connexes;
- le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- les équipementiers;

- les utilisateurs de la forêt;
- les enchérisseurs;
- les coopératives forestières;
- les syndicats et les offices de producteurs forestiers;
- la Fédération des producteurs forestiers du Québec;
- les organismes de gestion en commun;
- le Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec;
- les entrepreneurs en travaux sylvicoles;
- l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec;
- l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec;
- les conseillers forestiers exerçant leurs activités en forêt privée;
- les entreprises et les associations de travailleurs sylvicoles;
- les villégiateurs, les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs;
- la Fédération québécoise des municipalités;
- les associations fauniques et récréatives, particulièrement :
 - la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs,
 - la Fédération québécoise pour le saumon atlantique,
 - la Fédération des pourvoires du Québec,
 - la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec,
 - Zecs Québec;
- la Société du Plan Nord;
- l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- le Service canadien des forêts;
- le gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;
- le gouvernement de la Nation crie;
- l'Administration régionale Kativik;
- les communautés autochtones;
- les groupes environnementaux;
- les ministères et les organismes;
- les établissements d'enseignement et de recherche.

La Société des établissements de plein air du Québec et la Fondation de la faune du Québec sont également des partenaires importants pour le Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Enfin, le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité. Ces délégataires sont :

- les agences régionales de mise en valeur de la forêt privée;
- les gestionnaires de territoires fauniques structurés;
- les agents de vente de permis;
- les agents d'enregistrement de la faune;
- les municipalités régionales de comté et les municipalités;
- la Société de protection des forêts contre le feu;
- la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies;
- Rexforêt.

Brefs renseignements sur le Ministère

FORÊTS

- 6,5 G\$ en retombées économiques en 2018, soit 2 % du produit intérieur brut (PIB) du Québec;
- Près de 60 000 emplois répartis dans toutes les régions du Québec;
- Présence importante du secteur forestier dans 902 municipalités, soit environ 83 % des municipalités du Québec;
- Près de 760 000 km² de forêts au Québec, soit 20 % de la forêt canadienne et 2 % de la forêt mondiale;
- Près de 130 millions de plants destinés au reboisement en forêt publique et privée.

FAUNE

- Plus de 900 M\$ d'impact sur le produit intérieur brut du Québec;
- Plus de 12 000 emplois;
- 1,2 million de permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2018-2019;
- 649 espèces de vertébrés au Québec, dont 38 espèces menacées ou vulnérables;
- 728 pourvoiries, zecs et réserves fauniques;
- Tenue du Forum Faune en juin 2018.

PARCS

- Près de 425 M\$ en retombées économiques;
- Près de 6 000 emplois directs ou indirects;
- 27 parcs nationaux;
- 6 parcs nationaux en cours de création;
- 8 parcs nationaux en cours d'agrandissement;
- Lancement de la Politique sur les parcs nationaux du Québec en août 2018.

Faits saillants

LE MARCHÉ LIBRE DES BOIS EN FORÊT PUBLIQUE : BILAN APRÈS CINQ ANS DE MISE EN ŒUVRE

L'instauration d'un marché libre des bois dans les forêts publiques du Québec compte parmi les changements de première importance qui ont été apportés au régime forestier québécois en 2013. Les cinq dernières années auront permis de mettre en place un mécanisme d'enchères qui répond aux conditions d'un marché libre, d'apporter des améliorations à ce mécanisme et de procéder à la mise aux enchères d'une portion importante des bois de la forêt publique québécoise.

Le Bureau de mise en marché des bois a rendu publics le bilan¹ et les faits saillants² couvrant la première période quinquennale d'existence d'un marché libre des bois dans la forêt publique au Québec, dont les principales réalisations sont les suivantes :

- ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique. Plus de 130 acheteurs différents ont remporté des enchères au cours de la période allant de 2013 à 2018;
- encourager la performance et l'utilisation optimale de la ressource. Les volumes de bois achetés au moyen des enchères publiques ont été destinés à un plus grand nombre d'entreprises que ceux récoltés par les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement;
- obtenir une base de référence solide pour alimenter le processus de transposition des prix d'enchères aux bois sous garantie d'approvisionnement. Le processus de transposition des prix d'enchères fait en sorte que l'ensemble des bois récoltés dans la forêt publique est tarifé à sa juste valeur marchande;
- contribuer à la défense du Québec dans le contexte des litiges commerciaux touchant le secteur forestier. Trois enquêtes commerciales ont touché le secteur forestier, au cours desquelles le marché libre des bois et le processus de tarification par transposition ont été au cœur de la défense du Québec.

1 [\[https://bmmb.gouv.qc.ca/media/49491/bmmb_bilan_quinq_2013-2018.pdf\]](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/49491/bmmb_bilan_quinq_2013-2018.pdf).

2 [\[https://bmmb.gouv.qc.ca/media/49411/bilan_2013-2018_-_faits_saillants.pdf\]](https://bmmb.gouv.qc.ca/media/49411/bilan_2013-2018_-_faits_saillants.pdf).



DIX ANS DE SOUTIEN À L'UTILISATION DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION NON RÉSIDENTIELLE ET MULTIFAMILIALE AU QUÉBEC

Depuis dix ans, le gouvernement du Québec a déployé des efforts considérables pour soutenir l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec. Les progrès ont été éloquentes, le pourcentage de bâtiments non résidentiels de quatre étages ou moins avec une structure principale en bois étant passé de 15 % à 28 % au Québec entre 2006 et 2016. Non seulement le matériau bois a gagné en hauteur dans la construction, mais sa crédibilité auprès des professionnels s'est également accrue. Les préjugés s'estompent, les connaissances techniques se développent et les pratiques s'améliorent sans cesse. Parmi les grandes réalisations des dix dernières années, notons :

Bien que le contexte ait évolué au cours des dernières années, le Ministère continue de déployer des efforts pour que le bois soit davantage utilisé dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec.

LIVRAISON DE PRÈS D'UN MILLION DE PLANTS D'ÉPINETTE BLANCHE PRODUITS PAR EMBRYOGÈSE SOMATIQUE

Au printemps 2018, 892 000 plants d'épinette blanche produits par embryogenèse somatique ont été livrés pour établir des plantations en forêt publique dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Ces plants constituent un produit d'élite obtenu par la multiplication végétative des meilleurs individus issus de croisements dirigés en matière d'amélioration génétique. Ce résultat est la concrétisation de plusieurs années de recherche et de développement réalisés conjointement par l'Université Laval et le Ministère.

La livraison de ce nouveau produit s'est intégrée à l'intérieur d'un projet pilote ayant pour but d'accompagner le déploiement du premier million de plants produits par embryogenèse somatique dans ces deux régions. Un des volets de ce projet consistait à mettre au point des outils de communication pour être en mesure de fournir une information exacte et précise, notamment à l'occasion des discussions aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire.

L'objectif du Ministère consiste à poursuivre cette démarche d'accompagnement et d'échanges avec les utilisateurs potentiels de ces plants produits par embryogenèse somatique. Le déploiement de ces plants se poursuit et d'autres livraisons sont prévues au cours des prochaines années, ainsi que la diffusion des connaissances en lien avec les caractéristiques et la place des plants forestiers issus de l'embryogenèse somatique dans le panier de produits du Ministère. Ces échanges contribueront à optimiser l'utilisation de ces plants de qualité.

UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES PRODUITS FORESTIERS 2018-2023

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2018, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023³ ayant pour thème : *Les produits forestiers, une richesse à cultiver*. Par cette stratégie, le gouvernement met en place les moyens nécessaires pour accélérer la transformation de l'industrie des produits forestiers et contribuer de façon importante à la prospérité du Québec et de ses régions. Cette stratégie gouvernementale est le fruit d'une démarche de consultation amorcée au printemps 2016 avec les travaux du Forum Innovation Bois et qui s'est terminée en février 2018 par une rencontre des principaux partenaires de l'industrie manufacturière des produits forestiers.

Fortement inspirée par la déclaration issue du Forum Innovation Bois, la vision gouvernement-industrie portée par cette stratégie est la suivante.

Source de fierté et de création de richesse pour la société québécoise, l'industrie des produits forestiers :

- constitue un chef de file mondial pour ses produits valorisant la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable;
- s'adapte, se diversifie, se modernise et se réinvente, en adéquation avec l'évolution du contexte économique mondial;
- contribue, par ses diverses filières, à la réduction des gaz à effet de serre et joue un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques.

3 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf].

Le gouvernement du Québec mise fortement sur l'innovation pour accroître la contribution de l'industrie des produits forestiers à l'économie du Québec et de ses régions. La stratégie comporte 11 objectifs et 43 mesures destinés à relever les différents défis de l'industrie des produits forestiers. Représentant des investissements gouvernementaux initiaux de plus de 827 M\$, ces mesures permettront à ce secteur de demeurer concurrentiel et de contribuer davantage à la prospérité du Québec et de ses régions.

DE NOUVELLES ÉTAPES DANS LES RELATIONS AVEC LES NATIONS ET LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Le Ministère a réitéré son engagement, par plusieurs gestes concrets, au cours de l'année 2018-2019, pour accroître l'implication des nations et des communautés autochtones dans les processus de gestion des forêts, de la faune et des parcs nationaux.

Le Ministère a participé activement à la négociation, à la conclusion et à la mise en œuvre de l'Entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et le gouvernement du Québec. Cette entente permet à la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh de prendre part, notamment, aux activités de planification forestière sur le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan par l'intermédiaire de la mise en place d'une approche collaborative.

L'Entente entre le Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et la Nation Innu Matimekush-Lac-John au sujet de la rivière Moisie/Mishta-shipu a également été entérinée. Celle-ci vise, entre autres, à accroître l'implication des Innus de Uashat mak Mani-utenam dans la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique de la rivière Moisie, à favoriser une cohabitation harmonieuse sur le territoire et à soutenir leur développement économique par l'acquisition de pourvoies.

De plus, le gouvernement du Québec a délégué la gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi à la Corporation Nibiischii, un organisme désigné par la Nation crie de Mistissini, pour une période s'étalant de 2018 à 2023. Le Québec a également confié la gestion et l'administration de la réserve faunique Assinica à la Corporation Nibiischii au nom de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou.

Dans la foulée de la conclusion d'un sixième amendement à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Ministère a également participé à la mise en œuvre du nouveau régime collaboratif de gestion des ressources forestières.

Enfin, le Ministère a établi plusieurs collaborations avec des communautés autochtones dans le but d'assurer leur contribution aux activités de suivi des populations de caribou forestier.

Ces actions témoignent de la volonté du Ministère d'établir des relations fondées sur le dialogue et la collaboration avec les nations et les communautés autochtones, dans la perspective de les associer davantage à la gestion des ressources forestières et fauniques, ainsi qu'à celle des parcs nationaux. Ces gestes permettront notamment à ces communautés de bénéficier des retombées économiques découlant de la mise en valeur de ces ressources.

FORUM FAUNE, UN RENDEZ-VOUS UNIQUE POUR ÉCHANGER SUR LES ENJEUX ENTOURANT LA FAUNE QUÉBÉCOISE

Le 19 juin 2018 se tenait à Québec la première édition de l'événement Forum Faune qui a réuni plus d'une centaine d'acteurs du milieu de la faune⁴. Ce forum avait pour but de mobiliser et d'unir ces acteurs autour d'objectifs communs, tout en permettant d'échanger sur les enjeux et de faire connaître les réalisations et les meilleures pratiques à l'égard de trois thématiques ciblées :

1. gestion de la faune;
2. conservation des espèces fauniques et des habitats;
3. se rapprocher de la faune et de la nature.

À cette occasion, le Forum Faune a permis de faire état de l'avancement des connaissances, de mettre en lumière des initiatives porteuses mises sur pied partout au Québec, de faire connaître les bons coups et d'explorer de nouvelles approches tout en suscitant les discussions en vue de définir des pistes d'amélioration dans le domaine faunique.

4 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/forum-faune/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/forum-faune/).

MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE DES CERVIDÉS

Au cours de l'automne 2018, pour la première fois au Québec, des cas de maladie débilitante chronique des cervidés (MDC) ont été découverts dans un élevage de cerfs rouges des Laurentides. La MDC est une maladie très contagieuse dans les populations de cervidés. Elle a notamment le potentiel de provoquer des baisses irréversibles de populations dans le groupe des cervidés sauvages.

En plus de faire appliquer la réglementation prévue en cas de détection de la MDC, le Ministère a procédé à d'importantes interventions d'urgence. La réglementation mise en place à la suite de la détection de la maladie limite les déplacements de cervidés en captivité ou abattus à la chasse dans le but de restreindre les risques de propagation de la maladie. Au cours des opérations ayant pour objectif de détecter la MDC dans la faune sauvage et d'abaisser la densité de cerfs pour diminuer les risques de transmission, le Ministère a :

- prélevé et testé plus de 500 cerfs de Virginie à proximité de l'élevage contaminé;
- échantillonné et testé plus de 1 000 cervidés prélevés dans la zone de surveillance rehaussée;
- élargi, à plusieurs régions administratives, le réseau de surveillance, ce qui a permis d'analyser près de 2 000 cerfs de Virginie prélevés à la chasse;
- entrepris le dépeuplement de l'élevage contaminé avec la collaboration du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

À ce jour, aucun échantillon testé provenant d'un cervidé en milieu naturel ne s'est révélé positif en ce qui concerne la maladie. Cela suggère que si la maladie est présente dans les populations sauvages, elle est à un stade d'établissement précoce, et laisse entendre qu'il est toujours possible d'éviter sa propagation ou son implantation au Québec.

PÊCHE HIVERNALE AU QUÉBEC

Le Ministère a mis différentes mesures en œuvre pour soutenir, valoriser et promouvoir l'industrie de la pêche hivernale, tout en appuyant les pêcheurs dans la transition vers l'utilisation de leurres alternatifs plutôt que de poissons appâts vivants. Les principales actions accomplies en 2018-2019 sont les suivantes :

- soutien de neuf projets, totalisant une aide financière de près de 200 000 \$ pour faciliter la transition de l'industrie vers une offre de pêche sans poissons appâts vivants par l'entremise du Programme de soutien à l'industrie de la pêche hivernale⁵ depuis sa création;
- attribution d'une aide financière de plus de 50 000 \$ à des organismes locaux et à des partenaires fauniques pour permettre la réalisation de différentes initiatives de pêche hivernale partout au Québec et de près de 45 000 \$ pour promouvoir la pratique de cette activité;
- déploiement d'une vaste campagne d'éducation destinée aux pêcheurs pour les accompagner dans l'apprentissage de techniques de pêche visant à remplacer les poissons appâts vivants;
- poursuite des travaux dans le but d'achever le portrait de la pêche hivernale, de son industrie, de sa clientèle, des freins et des incitatifs à la pratique de cette activité en vue de mieux orienter les efforts de développement qui y sont rattachés au cours des prochaines années.

Les efforts déployés par le Ministère se poursuivront pour faire de la pêche hivernale une activité phare contribuant au développement économique régional et à la mise en valeur de la faune.

DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE SPORTIVE AU BAR RAYÉ

À la suite d'une importante augmentation de la population de bars rayés au sud du golfe du Saint-Laurent à la fin des années 2000, cette espèce a accru sa présence dans les eaux du Québec. Bien que les modalités d'exploitation du bar rayé aient évolué rapidement au cours des dernières années, c'est en 2018 que le Ministère a permis de hausser le potentiel de pêche de cette espèce, augmentant ainsi les retombées économiques régionales associées à sa mise

5 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/programme-soutien-a-lindustrie-de-peche-hivernale/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/programme-soutien-a-lindustrie-de-peche-hivernale/).

en valeur. Limitée auparavant au sud de la Gaspésie, la pêche sportive au bar rayé a été étendue sur la rive nord de la Gaspésie, sur la Côte-Nord et dans le Bas-Saint-Laurent jusqu'à la hauteur de Rimouski.

Dans le but de soutenir et de valoriser le développement de cette pêche récréative en plein essor, le Ministère a mis en place le Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé⁶, à partir duquel une aide de près de 181 000 \$ a été attribuée pour six projets. Ce programme a pour but d'aider les municipalités, les municipalités régionales de comté et les conseils de bande qui sont situés dans la zone ouverte à la pêche au bar rayé à mieux soutenir le développement de cette activité sur leur territoire.

POLITIQUE SUR LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC

Le 17 août 2018, le gouvernement du Québec procédait au lancement de sa toute nouvelle Politique sur les parcs nationaux du Québec⁷. Élaborée par le Ministère, en collaboration avec la Société des établissements de plein air du Québec, l'Administration régionale Kativik et le Comité consultatif sur les parcs, la nouvelle Politique sur les parcs nationaux du Québec est le fruit de plusieurs consultations. Elle fait valoir l'importance de ce patrimoine collectif pour la société, en insistant sur les liens de collaboration essentiels entre les intervenants pour l'atteinte de la mission de conservation et d'accessibilité dévolue aux parcs nationaux du Québec.

La nouvelle politique dresse une vue d'ensemble du réseau des parcs nationaux, présente les facteurs qui exercent une influence sur sa gestion et apporte des précisions sur sa gouvernance. Trois orientations en découlent, soit : poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec; assurer la conservation du patrimoine naturel, culturel et paysager; contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

En mettant en valeur les plus beaux paysages du Québec, les parcs nationaux donnent accès à des lieux de ressourcement, de loisir et de contact privilégié avec la nature. Ainsi, ils contribuent à l'essor des collectivités et à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

PREMIÈRE ÉDITION DES PRIX HARFANG DES NEIGES

Pour souligner la contribution exceptionnelle des personnes engagées dans des initiatives liées à la conservation, à la gestion et à la mise en valeur de la faune, le Ministère a créé les prix Harfang des neiges dont la première édition a eu lieu le 13 juin 2018.

Remis par le ministre, les prix Harfang des neiges se déclinent en six catégories et chacune tend à reconnaître une contribution du secteur faunique : contribution des sciences à la faune, innovation en région, coup de cœur de la relève – individuel, coup de cœur de la relève – groupe, excellence en bénévolat et bâtisseur.

Comme il s'agit d'une reconnaissance du gouvernement du Québec, les lauréats reçoivent une médaille de l'Assemblée nationale, accompagnée d'un certificat et d'une épinglette⁸.

La cérémonie de remise des prix est également l'occasion de souligner le dévouement des bénévoles dont la contribution a été reconnue au cours de l'année par des organismes membres de la Table nationale de la faune.

6 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/programme-damelioration-de-laccessibilite-a-la-peche-au-bar-raye/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/le-ministere/programmes/programme-damelioration-de-laccessibilite-a-la-peche-au-bar-raye/)

7 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcsNationaux_fr.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PolitiqueParcsNationaux_fr.pdf).

8 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/prix-harfang-neiges/laureats-2018/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/prix-harfang-neiges/laureats-2018/).

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS OBTENUS

Rappel concernant le Plan stratégique

Le premier plan stratégique⁹ du Ministère, qui a été créé le 24 avril 2014, a été déposé à l'Assemblée nationale le 15 septembre 2015. Il présente les priorités ministérielles sur un horizon de quatre ans, allant de l'exercice 2014-2015 à celui de 2017-2018. Il s'articule autour de cinq orientations qui découlent d'enjeux de première importance et pour lesquels le Ministère a entrepris plusieurs actions au cours des dernières années. Ces orientations se définissent ainsi :

- favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié;
- accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats;
- agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones;
- contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité;
- améliorer la performance organisationnelle.

Dans le but de renouveler le Plan stratégique 2014-2018, le Ministère a entamé une démarche de planification stratégique. En vue de mener cet exercice à bien, il a prolongé d'une année la durée du Plan stratégique 2014-2018 et des cibles qui y étaient fixées, soit jusqu'au 31 mars 2019.

9 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/plan-strategique-2014-2018.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/plan-strategique-2014-2018.pdf).

Résultats relatifs au Plan stratégique — Sommaire des résultats¹⁰

Objectif	Indicateur ¹¹	Cible	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ¹²	Page
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié					
1. Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective	1.1	Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d'ici à 2019	Stratégie nationale en cours d'élaboration à 95 %	Cible non atteinte 18
	1.2	Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2019	4 actions mises en place; au total, 15 actions mises en place	Cible finale atteinte 19
	1.3	Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	Cible atteinte 19
	1.4	Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	100 % des régions en 2018-2019	Cible non atteinte 19
	1.5	Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2019	91 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	Cible non atteinte 20
2. Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques	2.1	Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (GA)	25 % sur le marché libre et 75 % en GA et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionnement une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2019	28,3 % sur le marché libre et 70,6 % en GA et en PRAU	Cible non atteinte 21

10 Le Plan stratégique 2014-2018 a été reconduit pour une année additionnelle, soit jusqu'au 31 mars 2019. En conséquence, toute reddition de comptes à l'égard du Plan stratégique 2014-2018 aura été effectuée en fonction de cette nouvelle base; c'est pourquoi les cibles fixées au 31 mars 2018 ont été reportées au 31 mars 2019.

11 Lorsqu'un indicateur inclut des bénéfices liés aux actions ministérielles, la reddition de comptes de ceux-ci s'effectue dans le texte qui suit la boîte de résultats.

12 Légende

Cible atteinte :	Résultat supérieur ou égal à la cible annuelle prévue.
Cible finale atteinte :	Résultat supérieur ou égal à la cible finale prévue.
Cible non atteinte :	Résultat inférieur à la cible prévue.
Cible provisoire non atteinte :	Résultat provisoire inférieur à la cible prévue.

Objectif	Indicateur ¹¹	Cible	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ¹²	Page
3. Appuyer la modernisation de l'industrie forestière	3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	145 projets	Cible atteinte	21
	3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	98 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 57 %)	Cible atteinte	22
4. Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière	4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois	20 actions mises en place d'ici à 2019	5 actions mises en place; au total, 38 actions mises en place	Cible finale atteinte	22
	4.2 Nombre et bénéfices des projets complétés pour le développement de nouveaux bioproduits	4 projets d'ici à 2019	1 projet terminé; au total, 5 projets terminés	Cible finale atteinte	23
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats					
5. Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune	5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 8,7 %	Cible non atteinte	24
	5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2019	Activité annulée	Cible non atteinte	24
	5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2019	25,6 % des écoles servies	Cible finale atteinte	24
6. Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage	6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieux urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2019	Suivi du projet effectué, au total, 1 projet réalisé	Cible non atteinte	25
	6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage	Plans de gestion adoptés d'ici à 2019	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur; au total, 2 plans de gestion adoptés	Cible non atteinte	25

Objectif	Indicateur ¹	Cible	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ¹²	Page
7. Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés	7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2019	Poursuite des consultations	Cible non atteinte	27
	7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour trois catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoies d'ici à 2019	Aucune délégation révisée; au total, délégations révisées pour 3 catégories de territoires fauniques structurés	Cible finale atteinte	27
8. Consolider le financement du secteur	8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 1,4 %	Cible non atteinte	28
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones					
9. Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques	9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2019	2 moyens mis en place; au total, 7 moyens mis en place	Cible finale atteinte	28
	9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	3 932 visites	Cible atteinte	29
	9.3 Taux de participation des intervenants aux tables de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	68 % dans les 11 régions	Cible atteinte	30
	9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	13 consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et 4 sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) auprès des communautés locales, 95 consultations sur les PAFIO et 7 consultations sur les PAFIT auprès de communautés autochtones	Cible atteinte	30
	9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2019	Approche mise en œuvre à 100 %	Cible finale atteinte	31

Objectif	Indicateur ¹¹	Cible	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ¹²	Page
10. Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs	10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	531 interventions et partenariats complétés ou en cours	Cible atteinte	31
	10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	149 projets soutenus	Cible atteinte	32
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité					
11. Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel	11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2019	Aucun parc national créé ou agrandi; au total, 1 parc national créé et 7 parcs nationaux agrandis	Cible non atteinte	33
	11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2019	Aucune initiative réalisée; au total, 3 initiatives réalisées	Cible non atteinte	34
12. Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2019	Phase 1 terminée; phase 2 en cours	Cible non atteinte	35
	12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2019	Augmentation de 21,6 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Cible finale atteinte	36
	12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2019	Aucun plan additionnel dressé; au total, 57 plans d'habitats dressés	Cible finale atteinte	36
13. Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes (EEE) et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens	13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux EEE et aux maladies de la faune d'ici à 2019	4 fiches d'information sur les maladies des poissons et 1 guide de bonnes pratiques terminés et publiés	Cible finale atteinte	37

Objectif	Indicateur ¹¹	Cible	Résultats 2018-2019	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ¹²	Page
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle					
14. Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère	14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2019	3 projets réalisés; au total, 14 projets réalisés	Cible finale atteinte	37
	14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	4 initiatives réalisées	Cible atteinte	38
15. Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences	15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2019	80,9 % des actions des plans sectoriels de mobilisation mises en œuvre	Cible non atteinte	39
	15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2018-2019	40 % (donnée provisoire)	Cible provisoire non atteinte	39

Résultats relatifs au Plan stratégique – Description des résultats

Orientation 1 – Favoriser le développement d’un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié

AXE – GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FORESTIÈRES

Objectif 1 – Aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective

Les forêts du Québec couvrent près de la moitié du territoire québécois et la majorité d’entre elles relève du domaine de l’État. Le Ministère doit s’assurer que l’environnement dans lequel évoluent les acteurs du milieu forestier est optimal pour permettre la contribution des forêts au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Pour ce faire, le Ministère :

- élabore une stratégie nationale de production de bois dont l’objectif consistera à produire un plus grand volume de bois qui possède les caractéristiques recherchées, à un coût concurrentiel et sur la base d’investissements rentables;
- met en place une approche de gestion de la tordeuse des bourgeons de l’épinette (TBE) dont l’un des objectifs est de minimiser les pertes en volumes de bois et d’assurer le maintien des attributs naturels des peuplements perturbés faisant l’objet d’interventions;
- assure la conformité des travaux sylvicoles par rapport aux plans d’aménagement forestier intégré de manière, notamment, à tenir compte des enjeux liés à l’aménagement écosystémique;
- effectue une planification des activités de récolte qui a pour but de répondre aux préoccupations et aux besoins de l’industrie et à ceux des acteurs touchés par la question;
 - adopte et met en œuvre la Stratégie d’aménagement durable des forêts qui est à la base de toutes les politiques et de l’ensemble des actions du Ministère à l’égard des forêts.

L’aménagement durable des forêts vise l’équilibre entre un secteur économique dynamique et prospère, une bonne qualité de vie pour les générations actuelles et futures ainsi que des écosystèmes forestiers en santé.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d’atteinte de la cible 2018-2019
1.1 Élaboration d’une stratégie nationale de production de bois	Stratégie nationale élaborée d’ici à 2019	Stratégie nationale en cours d’élaboration à 95 %	Stratégie nationale en cours d’élaboration à 90 %	Stratégie nationale en cours d’élaboration à 75 %	Cible non atteinte

Le projet de stratégie nationale de production de bois a été présenté le 5 juin 2018 à la Table des partenaires de la forêt du Ministère. Il s’en est suivi une période de consultation auprès des partenaires et des communautés autochtones qui s’est déroulée jusqu’au 14 septembre 2018 et pour laquelle plus de 200 formulaires et mémoires ont été reçus. Ceux-ci ont été analysés et ont permis de proposer des recommandations en vue de bonifier la stratégie nationale de production de bois. Quelques groupes ciblés ont aussi été rencontrés pour valider ces recommandations.

Dans ce contexte, la rédaction de la stratégie nationale de production de bois a été menée à terme et devrait être officialisée au cours de l’exercice 2019-2020.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
1.2 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour faire face à l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette	5 actions d'ici à 2019	4 actions mises en place; au total, 15 actions mises en place	4 actions mises en place; au total, 11 actions mises en place	4 actions mises en place; au total, 7 actions mises en place	Cible finale atteinte

La mise en œuvre du Plan d'action ministériel 2015-2020 sur l'épidémie de la TBE s'est poursuivie en 2018-2019. Ce plan a pour but d'assurer la cohérence entre les actions ministérielles en vue de limiter les répercussions de cette épidémie sur les approvisionnements en bois, le rendement des forêts et les communautés. Dans ce contexte, quatre actions ont été mises en place en 2018-2019, soit :

- l'élaboration de la programmation de la lutte annuelle pour maintenir des peuplements en vie dans un contexte épidémique et d'une reddition de comptes sur les résultats de la mise en œuvre du Plan d'intervention 2018 en forêt publique;
- l'attribution, sous forme de subvention, de 40 M\$ à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies pour protéger les investissements destinés à combattre l'épidémie de la TBE dans la forêt privée et publique;
- la mise en œuvre pour une première année du Programme de protection contre la TBE pour la petite forêt privée à l'aide d'arrosages aériens d'insecticide biologique, lesquels ont été effectués avec succès sur plus de 12 000 hectares de forêts;
- l'allocation d'une somme de 14 M\$, prévue pour répondre aux besoins additionnels de reboisement occasionnés par la récolte préventive de peuplements touchés par l'épidémie de la TBE.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
1.3 Taux de conformité des travaux sylvicoles effectués conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré	95 % des travaux annuellement	100 %	100 %	99,8 %	Cible atteinte

L'exécution des travaux sylvicoles s'est effectuée conformément aux interventions prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré. Pour la saison d'exploitation 2018-2019, un budget de 146,6 M\$ a été investi pour l'exécution des travaux sylvicoles non commerciaux.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
1.4 Pourcentage de régions dont la planification des activités de récolte s'échelonne sur deux années à l'avance	100 % des régions d'ici à 2015	100 % des régions	72 % des régions	91 % des régions	Cible non atteinte

Tel que le prévoit l'Entente de partage des rôles et responsabilités de planification et de certification forestière¹³, le Ministère doit assurer, sauf s'il s'agit de circonstances hors de son contrôle, la disponibilité d'une réserve de secteurs d'intervention prescrits et harmonisés équivalente à 200 % des besoins en volumes de bois des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement.

Le dernier suivi de l'état d'avancement de la planification démontre que, dans l'ensemble, les régions ont atteint ou dépassé la cible de 200 %, et ce, malgré certaines difficultés liées notamment aux mesures d'harmonisation.

Des travaux se poursuivent avec les représentants de l'industrie forestière pour améliorer la prévisibilité des approvisionnements et la flexibilité opérationnelle des activités d'aménagement forestier.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
1.5 Adoption et mise en œuvre de la Stratégie d'aménagement durable des forêts ¹⁴	Stratégie adoptée et mise en œuvre selon l'échéancier prévu d'ici à 2019	91 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	71 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	61 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	Cible non atteinte

Les actions accomplies ou en cours d'accomplissement sont réparties sur les 48 objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts¹⁵ (SADF). Les 13 actions qu'il reste à mettre en œuvre, sur un total de 139, touchent 11 objectifs et portent notamment sur les forêts de proximité, le suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier, la gestion des aires protégées dont le Ministère est responsable et la production de bois.

Les résultats de mise en œuvre de la SADF seront présentés dans le Bilan quinquennal d'aménagement durable des forêts 2013-2018 qui sera déposé à l'Assemblée nationale. Ces résultats alimenteront la révision des objectifs et des actions prévue dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Objectif 2 — Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements sur les forêts publiques

Dans une volonté d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le Ministère a mis en place la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts publiques. L'ouverture du marché, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière. Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois du Québec, le gouvernement consent une garantie d'approvisionnement aux industriels sur des territoires déterminés pour la récolte de bois dont la cible de représentation est de 75 % des volumes de bois disponibles.

13 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/acces/documents/DO_201507-09.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/acces/documents/DO_201507-09.pdf).

14 Les résultats de cet indicateur sont également présentés dans l'action ministérielle A9 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 54).

15 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/strategie-amenagement-durable-forets.pdf).

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
2.1 Pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre et en garantie d'approvisionnement (GA)	25 % sur le marché libre et 75 % en GA et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois (PRAU) d'ici à 2019	28,3 % sur le marché libre et 70,6 % en GA et en PRAU	29,1 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	30,4 % sur le marché libre et 67,1 % en GA et en PRAU	Cible non atteinte

Les volumes attribuables offerts sur le marché libre étaient de 7,7 Mm³ de bois au 31 mars 2019, comparativement à 7,64 Mm³ de bois pour la même période l'an dernier. En sachant que le volume attribuable pour l'année 2018-2019 était de 27,23 Mm³, le pourcentage des volumes attribuables offerts sur le marché libre s'élève à 28,3 %. Ces résultats permettent au Bureau de mise en marché des bois (BMMB) d'atteindre la cible prévue en matière de volumes de bois à offrir dans la majorité des unités d'aménagement du Québec. La cible a d'ailleurs été atteinte dans plusieurs régions d'application des garanties d'approvisionnement.

Les volumes offerts en garanties d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois ont augmenté, passant de 17,61 Mm³ de bois au 31 mars 2018 à 19,22 Mm³ de bois au 31 mars 2019. Cela représente un accroissement global de 9 %, qui s'explique par une augmentation de la possibilité forestière à partir du 1^{er} avril 2018. Le pourcentage des volumes attribuables offerts en garanties d'approvisionnement et en permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois au 31 mars 2019 s'élève donc à 70,6 %.

Des renseignements additionnels sur le BMMB sont présentés dans la section portant sur les exigences liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (p. 89).

AXE — INNOVATION ET PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE

Objectif 3 — Appuyer la modernisation de l'industrie forestière

En vue de maintenir la compétitivité de l'industrie forestière québécoise, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Le Ministère accompagne les entreprises en partageant son expertise dans les nombreux projets de modernisation. Il contribue ainsi à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés. De plus, le Ministère mène un sondage auprès de la clientèle qui a bénéficié d'un accompagnement, et ce, pour s'assurer de la satisfaction de celle-ci.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
3.1 Nombre de projets de modernisation ayant bénéficié d'avis sectoriels stratégiques ou d'autres actions d'accompagnement du Ministère	60 projets par année	145 projets	132 projets	60 projets	Cible atteinte

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a été sollicité à 145 reprises pour délivrer des avis sectoriels stratégiques ou pour mener d'autres actions d'accompagnement touchant notamment des projets de modernisation d'usine. Les interventions sont réparties comme suit :

- 24 projets ont bénéficié d'un avis sectoriel ou d'un avis de pertinence;
- 121 projets ont bénéficié d'un accompagnement par le personnel du Ministère, dont 105 projets du Programme Innovation Bois.

L'expertise et les renseignements stratégiques du personnel du Ministère ont notamment profité aux entreprises de l'industrie des produits forestiers, au ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi qu'à Investissement Québec pour des projets d'investissement et de modernisation d'usine.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
3.2 Taux de satisfaction de la clientèle ayant bénéficié d'un accompagnement	80 % de la clientèle satisfaite annuellement	98 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 57 %)	98 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 58 %)	94 % des répondants au sondage sont satisfaits (taux de participation de 59 %)	Cible atteinte

Un sondage a été effectué auprès de la clientèle ayant bénéficié d'avis sectoriels ou de services d'accompagnement du Ministère durant l'année 2018-2019 en vue d'évaluer son taux de satisfaction. Un taux de participation de 57 % a été obtenu. Globalement, les résultats du sondage sont très positifs : 72,3 % se sont dits « très satisfaits » et 25,3 %, « satisfaits » des services reçus.

Objectif 4 — Soutenir la diversification des produits fabriqués par l'industrie forestière

Le Ministère a pour objectif de soutenir l'industrie dans la diversification de ses produits. Les avancées en matière de recherche et d'innovation montrent que plusieurs secteurs pourraient bénéficier davantage des possibilités qu'offre la fibre de bois. Le Ministère mise notamment sur la construction en bois et le développement de nouveaux bioproduits pour renouveler l'industrie forestière et pour l'inciter à continuer de générer, au Québec, d'importantes retombées économiques et sociales.

Par ailleurs, dans un contexte d'intensification de la lutte contre les changements climatiques, le Ministère fait valoir les possibilités liées à l'utilisation des produits forestiers pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
4.1 Nombre et bénéfices des actions mises en place pour la construction en bois ¹⁶	20 actions mises en place d'ici à 2019	5 actions mises en place; au total, 38 actions mises en place	8 actions mises en place; au total, 33 actions mises en place	10 actions mises en place; au total, 25 actions mises en place	Cible finale atteinte

En 2018-2019, le Ministère a mis en place cinq actions pour favoriser la construction en bois. Celles-ci sont décrites par :

- le renouvellement, pour une période de trois ans, de l'appui à l'Université du Québec à Chicoutimi en ce qui concerne la formation continue sur l'utilisation du bois dans la construction;
- le renouvellement du Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois¹⁷ jusqu'au 31 mars 2020;
- la bonification du Programme Innovation Bois¹⁸ pour encourager l'innovation dans l'industrie des produits du bois, dont le secteur de la construction en bois;
- la tenue, en janvier 2019, d'une rencontre du comité technique sur l'exemplarité gouvernementale en matière de construction en bois;
- la tenue, en mars 2019, d'une rencontre du comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité en matière de construction en bois.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
4.2 Nombre et bénéficiaires des projets terminés pour le développement de nouveaux bioproduits ¹⁹	4 projets d'ici à 2019	1 projet terminé; au total, 5 projets terminés	1 projet terminé; au total, 4 projets terminés	1 projet terminé; au total, 3 projets terminés	Cible finale atteinte

Au 31 mars 2019, dans le cadre du Programme de chimie verte, cinq projets pour le développement de nouveaux bioproduits, dont un s'est achevé au cours de la dernière année, étaient terminés. Il s'agit du projet de développement de panneaux isolants pour les maisons de l'entreprise Énerlab à Belœil. Ce projet de développement de panneaux isolants, dont une partie de l'uréthane a été remplacée par de la lignine, a bénéficié d'une contribution financière du Ministère de 0,5 M\$.

Par ailleurs, toujours dans ce programme, trois projets sont en cours de réalisation :

- le développement commercial des extractibles forestiers à valeur ajoutée, par le Centre de recherche industrielle du Québec;
- la fabrication de composites bois-plastique à partir des fibres issues du processus de pâte thermomécanique, à l'usine Papiers White Birch de Masson;
- l'installation d'un nouveau lessiveur permettant l'utilisation de bouleaux blancs et jaunes et le développement subséquent d'un procédé de bioraffinage, à l'usine Fortress de Thurso.

17 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-de-vitrine-technologique-batiments-solutions-innovantes-bois/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-de-vitrine-technologique-batiments-solutions-innovantes-bois/).

18 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/transformation-du-bois/programme-innovation-bois/).

19 Les résultats de cet indicateur sont également présentés dans l'action ministérielle A8 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 54).

Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats

AXE – GESTION DURABLE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES FAUNIQUES

Objectif 5 – Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs ainsi que la diversification des produits et des activités liés à la faune

Bien que, sur le plan économique, le domaine faunique exerce un rôle important pour le Québec et ses régions, de grands défis devront être relevés au cours des prochaines années, notamment en raison du vieillissement de sa clientèle traditionnelle. Pour y parvenir, le Ministère s'est engagé à diversifier l'offre des activités fauniques. Parmi les produits ciblés se trouve la chasse au dindon sauvage, dont la popularité est en hausse. Pour attirer d'autres groupes de clientèle et maintenir l'attrait que les activités fauniques exercent dans la population québécoise, il travaille en outre à offrir des activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
5.1 Taux d'augmentation des ventes annuelles de permis de chasse au dindon sauvage	10 % d'augmentation annuelle	Augmentation de 8,7 %	Augmentation de 16,1 %	Augmentation de 16,3 %	Cible non atteinte

La hausse de la popularité de la pratique de la chasse au dindon sauvage s'est poursuivie en 2018 avec 18 003 permis vendus pour l'exploitation de ce gibier. Bien que la cible annuelle n'ait pas été atteinte, une hausse de 8,7 % du nombre de permis vendus a été observée, comparativement aux résultats obtenus en 2017-2018. Le taux de croissance du nombre d'adeptes de la chasse au dindon sauvage est le plus élevé par rapport aux autres types de chasse, avec une augmentation moyenne annuelle de 17,0 % des permis vendus depuis 2014.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
5.2 Mise en place d'une fête de la chasse	Activité mise en place d'ici à 2019	Activité annulée	Activité annulée	Mise en place à venir	Cible non atteinte

Le projet de tenir une fête de la chasse à l'échelle provinciale ne s'est pas concrétisé en 2018-2019. Cependant, le Ministère a accordé deux subventions totalisant 32 000 \$ dans le but de soutenir des fêtes régionales de la chasse au cours de l'été et de l'automne 2018. Ces activités ont eu lieu dans les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean et de la Mauricie.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
5.3 Réalisation d'activités d'éducation sur la faune dans les services de garde en milieu scolaire	10 % des écoles servies d'ici à 2019	25,6 % des écoles servies	25,4 % des écoles servies	14,1 % des écoles servies	Cible finale atteinte

Au 31 mars 2019, le Ministère avait distribué un total de 466 coffrets éducatifs destinés aux services de garde d'écoles primaires francophones du Québec. L'objectif principal de cet outil est d'amener les jeunes à s'intéresser aux espèces sauvages à travers la pêche, la chasse, le piégeage et l'observation. La livraison de ces coffrets éducatifs s'est terminée en 2018-2019.

Pour la totalité du projet, la cible était que cet outil soit utilisé dans au moins 10 % des écoles primaires francophones, ce qui correspond à 182 coffrets. En 2018-2019, le Ministère a atteint une cible de 25,6 % des écoles servies.

Objectif 6 – Accroître le potentiel de récolte pour la chasse, la pêche et le piégeage

Le Ministère doit gérer les activités fauniques au Québec et assurer la pérennité des populations des différents types de gibier, de poissons et d'animaux à fourrure considérés comme des espèces d'intérêt. À l'échelle locale, certaines espèces sont en déclin alors que d'autres surabondent. Pour ces raisons, le Ministère a mis en place des projets de chasse contrôlée du cerf de Virginie, en milieu urbain et périurbain, et il élabore des plans de gestion en vue de s'assurer que plusieurs espèces d'intérêt sont exploitées de manière rationnelle. Cette exploitation rationnelle a pour but de garantir le maintien de potentiels de récolte intéressants pour les adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage et de favoriser la pleine mise en valeur des espèces.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
6.1 Chasses contrôlées du cerf de Virginie en milieu urbain et périurbain	2 projets réalisés d'ici à 2019	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Suivi du projet effectué; au total, 1 projet réalisé	Cible non atteinte

La chasse contrôlée au cerf de Virginie s'est poursuivie en 2018 sur l'île aux Hérons, située en zone périurbaine de la ville de Montréal. L'objectif premier de cette chasse consiste à améliorer l'écosystème de ce milieu en réduisant la densité actuelle de cerfs considérée comme trop élevée. À cette fin, les chasseurs ont pu pratiquer l'exploitation de ce gibier du 22 septembre au 25 novembre 2018. Mis en place depuis 2014 en collaboration avec Conservation de la nature Canada, ce projet se poursuit pour atteindre un équilibre entre les cerfs de Virginie et leur habitat.

Bien que la cible n'ait pas été atteinte, le Ministère poursuit ses travaux avec d'autres partenaires du milieu pour instaurer de nouveaux projets pilotes de chasse contrôlée en milieu urbain et périurbain où la surpopulation de cerfs de Virginie a été observée. L'objet de ces projets demeure la mise en valeur des cerfs surnuméraires, l'amélioration des écosystèmes faisant l'objet d'un broutement excessif et la réduction des accidents routiers potentiels.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
6.2 Plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle du saumon atlantique, de l'ours noir, du caribou migrateur et du dindon sauvage ²⁰	Plans de gestion adoptés d'ici à 2019	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur; au total, 2 plans de gestion adoptés	Poursuite des travaux d'élaboration des plans de gestion de l'ours noir et du caribou migrateur; au total, 2 plans de gestion adoptés	Adoption du plan de gestion du dindon sauvage; au total, 2 plans de gestion adoptés	Cible non atteinte

20 Les résultats de cet indicateur sont également présentés dans l'action ministérielle A12 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 (p. 56).

PLAN DE GESTION DU CARIBOU MIGRATEUR

Au cours des trois dernières années, le suivi des troupeaux de la rivière aux Feuilles et de la rivière George a fourni une quantité importante de renseignements sur le plan biologique. Les décisions en matière de gestion qui en ont découlé ont entraîné des modifications importantes dans certaines sections des plans de gestion en cours d'élaboration.

L'élaboration du plan de gestion du troupeau de la rivière aux Feuilles s'est poursuivie en 2018-2019, notamment par les consultations menées auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et des partenaires fauniques.

En ce qui concerne le troupeau de la rivière George, la réflexion entourant la mise sur pied du plan de gestion est en cours et impliquent notamment le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que des partenaires fauniques.

PLAN DE GESTION DE L'OURS NOIR

Les travaux d'élaboration du troisième plan de gestion de l'ours noir ont repris au cours de l'été 2018, à la suite de leur suspension qui résultait des consultations menées en 2017-2018. Une mise à jour de l'état de la situation de l'ours noir au Québec a été faite dans le but de conduire une deuxième ronde de consultations à venir auprès des membres de la Table nationale de la faune, des tables régionales de la faune, du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et des communautés autochtones. Les commentaires qui seront reçus à cette occasion permettront de bonifier le projet de plan de gestion et de déposer des recommandations auprès des autorités pour compléter ce dernier.

PLAN DE GESTION DU SAUMON ATLANTIQUE

Les dernières modifications réglementaires découlant du Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026 ont été mises en œuvre au cours de l'année financière 2018-2019.

PLAN DE GESTION DES ANIMAUX À FOURRURE

L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de gestion ont été l'occasion de faire le point sur la situation des espèces visées par ce plan. Le plan en question a permis de déterminer les mesures à prendre pour maintenir les populations et leurs habitats tout en assurant leur mise en valeur au bénéfice de la population québécoise. Le plan de gestion précise les possibilités fauniques disponibles, détermine les enjeux entourant les espèces visées et propose des modalités d'exploitation adaptées aux réalités des différentes régions du Québec.

Objectif 7 — Clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires des territoires fauniques structurés

En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune²¹, le Ministère encadre la gestion des divers territoires fauniques structurés. Mis en place il y a plus de 35 ans, les modes de délégation de gestion de ces territoires doivent évoluer. Le Ministère a donc entrepris de clarifier les rôles et les responsabilités des mandataires en fonction des tendances actuelles, de l'évolution des différents réseaux et des enjeux fauniques. Pour ce faire, le Ministère prépare une politique sur les réserves fauniques et actualise la délégation de gestion des autres territoires fauniques structurés.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
7.1 Élaboration d'une politique sur les réserves fauniques gérées par la Société des établissements de plein air du Québec	Politique élaborée d'ici à 2019	Poursuite des consultations	Consultation en cours	Dépôt du projet pour consultation effectué	Cible non atteinte

Le projet de politique sur les réserves fauniques a fait l'objet de consultations au sein du Ministère durant la dernière année. Les commentaires recevables ont été intégrés dans le projet de politique qui fera l'objet de consultations auprès des ministères, des communautés autochtones et des partenaires associés à la gestion des activités dans les réserves fauniques.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
7.2 Actualisation de la délégation de gestion dans les territoires fauniques structurés	Délégation révisée pour 3 catégories de territoires fauniques structurés et consultations effectuées pour les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries d'ici à 2019	Aucune délégation révisée; au total, délégations révisées pour 3 catégories de territoires fauniques structurés	1 délégation révisée; au total, délégation révisée pour 3 catégories de territoires fauniques structurés	1 délégation révisée; au total, délégation révisée pour 2 catégories de territoires fauniques structurés ²²	Cible finale atteinte

À ce jour, la délégation de gestion a été révisée pour trois types de territoires fauniques, soit :

- les aires fauniques communautaires;
- les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche;
- le protocole pour les ententes en vertu des articles 36 et 37 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune.

Des consultations auprès du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage devront être menées au sujet du futur règlement sur les baux de droits exclusifs. Par ailleurs, une consultation aura lieu à l'occasion de la prépublication, à la Gazette officielle du Québec, du Règlement sur la teneur des permis de pourvoirie et du Règlement sur les baux de droits exclusifs. Leur édicition permettra de clore la révision de l'encadrement des droits liés à l'offre de services de pourvoirie à la suite des travaux d'édiction desdits règlements.

AXE — FINANCEMENT DU SOUTIEN AUX ACTIVITÉS FAUNIQUES

Objectif 8 — Consolider le financement du secteur

Pour accomplir les mandats qui lui incombent, le Ministère doit assurer un financement adéquat des activités du Secteur de la faune et des parcs. Les efforts déployés misent sur la croissance des revenus qui proviennent des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Ceux-ci sont établis pour que le Québec demeure concurrentiel sur le marché des activités fauniques.

22 Le résultat en ce qui concerne l'exercice 2016-2017 a été modifié par rapport aux rapports annuels de gestion 2016-2017 et 2017-2018.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
8.1 Croissance des revenus autonomes du secteur	Hausse annuelle de 2,5 %	Diminution de 1,4 %	Augmentation de 0,5 %	Diminution de 1,7 %	Cible non atteinte

Les revenus autonomes du Secteur de la faune et des parcs ont diminué de 1,4 % en 2018-2019. Étant donné la hausse substantielle observée en 2015-2016 (19,5 %), l'augmentation des revenus dépasse largement le total des cibles annuelles de 2,5 %, lequel total est prévu pour la durée du plan stratégique. L'augmentation des revenus autonomes par rapport à l'année de référence (2013-2014) se situe actuellement à 15,9 %.

Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones

AXE – PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS

Objectif 9 – Favoriser la participation éclairée des citoyens et des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières et fauniques

Le Ministère est très présent en région et il a à cœur la participation des communautés. Pour ce faire, il met en place des moyens pour informer les usagers, notamment sa page Facebook sur laquelle de nouveaux renseignements sont publiés régulièrement. Le Ministère invite également les citoyens à consulter les plans d'aménagement forestier²³ dans son site Web. Le partage d'informations pertinentes et à jour permet aux citoyens et aux parties prenantes de participer de manière éclairée à la gestion des ressources forestières et fauniques.

Quant aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, elles ont pour mandat de s'assurer que les intérêts et les préoccupations des personnes et des organismes touchés par la question sont pris en considération au moyen d'activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs d'aménagement durable des forêts à l'échelle locale et de convenir des mesures d'harmonisation des usages à adopter.

Tel que le prévoit la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier²⁴, le Ministère souhaite maintenir la participation de la population au processus de consultation sur l'aménagement forestier intégré et sur les orientations en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

Par ailleurs, la mise en place de l'approche de proximité a pour objectif de favoriser un rapprochement entre les agents de protection de la faune, les citoyens et les organismes du milieu dans le but de renforcer leur collaboration à la protection de la faune et de ses habitats.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
9.1 Moyens mis en place pour informer les clientèles	5 moyens mis en place d'ici à 2019	2 moyens mis en place; au total, 7 moyens mis en place	1 moyen mis en place; au total, 5 moyens mis en place	1 moyen mis en place; au total, 4 moyens mis en place	Cible finale atteinte

23 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/).

24 [\[http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-18.1\]](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-18.1).

Au cours de l'été 2018, le Ministère a présenté deux événements pour les représentants de ses partenaires sectoriels, soit Concertation Forêts 2018 et Forum Faune.

Concertation Forêts 2018²⁵ a réuni les principaux partenaires et les divers groupes de clientèle du Ministère. Cet événement constituait une étape charnière dans la démarche entreprise pour définir les besoins prioritaires de connaissances en matière d'aménagement durable des forêts. Les échanges qui ont eu lieu avaient pour but d'alimenter un plan d'action à long terme sur l'acquisition et le transfert de connaissances en recherche forestière. Cent cinquante représentants des partenaires et des clients du secteur forestier y ont pris part.

Le second événement, Forum Faune²⁶, a visé la mobilisation et l'unification, autour d'objectifs communs, des intervenants touchés par la mise en valeur de la faune. Pour les 120 principaux intervenants du secteur qui ont y ont pris part, c'était là l'occasion d'échanger sur les enjeux et de faire connaître les réalisations et les meilleures pratiques à l'égard des thèmes cibles.

Voici les résultats 2018-2019 des cinq autres moyens mis en place :

- la Fête de la pêche, le rendez-vous annuel destiné à assurer une relève pour la pêche sportive au Québec, a attiré 74 000 participants de tous âges en 2018;
- les activités de surveillance et de contrôle liées à la lutte contre la rage du raton laveur ont porté des fruits, puisqu'aucun cas de rage n'a été recensé au Québec en 2018-2019;
- lors du Mois de l'arbre et des forêts en 2018, 875 activités ont été mises en place;
- le Ministère a poursuivi son travail pour faire augmenter le nombre d'abonnés de sa page Facebook²⁷, atteignant plus de 44 000 abonnés, ce qui représente une progression de plus de 45 % par rapport aux résultats de l'année précédente. En parallèle, la page Facebook de la Fête de la pêche²⁸ compte près de 18 000 abonnés;
- les deux unités d'éducation mobile de la Protection de la faune du Québec ont sillonné les routes et participé à 40 activités et festivals. Lors de ces événements, en plus de faire connaître le travail d'agent de la protection de la faune à la population et de lui permettre d'en apprendre davantage sur la faune et ses règlements, ces unités tenaient une exposition interactive sur l'histoire de la Protection de la faune.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
9.2 Nombre de visites de citoyens ayant consulté les plans d'aménagement forestier sur le site Web du Ministère	Rendre compte annuellement	3 932 visites*	7 194 visites	4 343 visites	Cible atteinte

* La méthodologie afin d'établir le nombre de visites pour l'exercice 2018-2019 a évolué dans le but de mieux refléter l'achalandage sur le site Web du Ministère.

25 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/carrefour-forets/a-propos/concertation-forets/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/carrefour-forets/a-propos/concertation-forets/).

26 Le Forum Faune a fait l'objet d'un fait saillant (p. 9).

27 [\[https://fr-ca.facebook.com/ForetsFauneParcs/\]](https://fr-ca.facebook.com/ForetsFauneParcs/).

28 [\[https://fr-ca.facebook.com/fetedelapeche/\]](https://fr-ca.facebook.com/fetedelapeche/).

Au cours de l'année 2018-2019, 13 consultations publiques sur des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) se sont tenues. Les données statistiques démontrent que, pour cette période, près de 4 000 visites ont eu lieu sur le site Web du Ministère dans le contexte de ces consultations.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
9.3 Taux de participation des intervenants aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire	Rendre compte annuellement	68 % dans les 11 régions	62 % dans les 11 régions	62 % dans les 11 régions	Cible atteinte

À la suite des travaux de consolidation du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), ayant notamment pour objectif de clarifier les rôles et les responsabilités des participants, le taux moyen de participation à ces tables a augmenté, atteignant 68 % pour l'ensemble des onze régions. Les travaux des sous-comités se sont révélés bénéfiques pour favoriser l'intérêt des participants aux TLGIRT. Des efforts constants sont déployés pour maintenir cet intérêt.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
9.4 Nombre de consultations sur la planification forestière réalisées auprès de représentants des communautés locales et de représentants des communautés autochtones	Rendre compte annuellement	13 consultations publiques sur les PAFIO et 4 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 95 consultations sur les PAFIO et 7 consultations sur les PAFIT auprès de communautés autochtones	16 consultations publiques sur les PAFIO et 13 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 93 consultations sur les PAFIO et 69 consultations sur les PAFIT auprès de communautés autochtones	15 consultations publiques sur les PAFIO et 2 sur les PAFIT auprès des communautés locales, 116 consultations sur les PAFIO et 5 consultations sur les PAFIT auprès de communautés autochtones	Cible atteinte

COMMUNAUTÉS LOCALES (CONSULTATIONS PUBLIQUES)

En 2018-2019, 17 consultations publiques portant sur les plans d'aménagement forestier opérationnel (PAFIO) et tactique (PAFIT) ont eu lieu auprès des communautés locales, soit :

- 13 pour les PAFIO;
- 4 pour les PAFIT 2018-2023.

Pour les PAFIO, le Ministère a mené des consultations dans l'ensemble des régions du Québec, à l'exception de l'Estrie et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, puisqu'elles ont eu lieu avant la période visée ou qu'elles ne se sont pas révélées nécessaires.

Les consultations sur les PAFIT ont porté sur l'intégration, dans ces plans, d'enjeux écologiques liés à l'organisation spatiale des forêts dans les peuplements de sapinières des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais et de Lanaudière. Il s'agit d'une nouvelle approche permettant de consolider l'aménagement écosystémique dans les pratiques forestières.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

En 2018-2019, 102 consultations auprès de communautés autochtones ont eu lieu dans le contexte des PAFI, soit :

- 95 pour les PAFIO, y compris les consultations sur des plans spéciaux d'aménagement;
- 7 pour les PAFIT.

À l'occasion de ces consultations, le Ministère a organisé plusieurs rencontres avec les communautés autochtones comme il l'a fait tout au long de l'élaboration des PAFI. De plus, les modalités de consultation ont été adaptées dans le but de répondre aux particularités de chacune des communautés.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
9.5 Mise en œuvre d'une approche de proximité favorisant la collaboration des citoyens à la protection de la faune et de ses habitats	Mise en œuvre à 100 % d'ici à 2019	Approche mise en œuvre à 100 %	Approche mise en œuvre à 100 %	Approche mise en œuvre à 88 %	Cible finale atteinte

L'approche de proximité mise de l'avant au sein de la Protection de la faune du Québec a pour but de renforcer les liens entre les agents, les citoyens et les organismes du milieu soucieux de protéger les ressources fauniques. La mise en place de cette approche devrait permettre d'obtenir leur collaboration pour dénoncer les actes de braconnage ou d'activités illégales commis envers la faune et ses habitats. Elle a aussi pour but d'améliorer la qualité et la quantité d'informations reçues de la part des citoyens à ce sujet.

Dans le but d'assurer une bonne mise en œuvre de l'approche de proximité, l'ensemble des agents de protection de la faune qui travaillent partout au Québec a reçu une formation spéciale en la matière depuis l'exercice 2017-2018.

Objectif 10 — Maintenir et développer des relations harmonieuses avec les nations et les communautés autochtones dans les domaines de la forêt, de la faune et des parcs

Afin de participer à l'établissement et au maintien de rapports harmonieux avec les nations et les communautés autochtones, le Ministère met en place diverses mesures ayant pour but de favoriser la prise en compte de leurs intérêts, de leurs valeurs et de leurs besoins ainsi que leur contribution aux domaines de la forêt, de la faune et des parcs.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
10.1 Nombre et nature des interventions et des partenariats complétés ou en cours	Rendre compte annuellement	531 interventions et partenariats complétés ou en cours	392 interventions et partenariats complétés ou en cours	467 interventions et partenariats complétés ou en cours	Cible atteinte

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a mis en œuvre des interventions et des partenariats dont le nombre et la nature se détaillent ainsi :

- le Ministère a mené 472 consultations liées aux domaines forestier et faunique auprès de communautés autochtones ou d'organismes représentant des intérêts autochtones, et ce, en plus des consultations sur la planification forestière²⁹;
- le Ministère a mis en œuvre 24 ententes conclues avec des communautés ou des organismes représentant des intérêts autochtones pour favoriser leur participation à l'aménagement et à la mise en valeur des ressources du milieu forestier. Notons :
 - qu'en septembre 2018, l'Entente concernant certains enjeux forestiers et fauniques entre la Première Nation des Pekuakamiunuatsh et le gouvernement du Québec a été conclue,
 - que, dans la foulée de la conclusion d'un sixième amendement à l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec³⁰, le Ministère a participé à la mise en œuvre du nouveau régime collaboratif de gestion des ressources forestières;
- le Ministère a mis en œuvre 18 ententes ou contrats en matière faunique conclus entre le gouvernement du Québec et des communautés autochtones. Il y a lieu de souligner qu'en juin 2018, l'Entente entre le Québec, les Innus de Uashat mak Mani-utenam et la Nation Innu Matimekush—Lac-John au sujet de la rivière Moisie/Mishta-shipu³¹ a été conclue;
- le Ministère a participé aux travaux de 17 tables de négociation, comités ou forums de discussion de niveau stratégique auxquels prenaient part des représentants autochtones;
- le Ministère a établi plusieurs collaborations avec des communautés autochtones dans le but d'assurer leur contribution aux activités de suivi des populations de caribou forestier.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
10.2 Nombre de projets soutenus qui favorisent le développement socioéconomique des Autochtones	Rendre compte annuellement	149 projets soutenus	129 projets soutenus	124 projets soutenus	Cible atteinte

Le Ministère a soutenu des projets dans l'objectif de favoriser, auprès des entreprises et des communautés autochtones, l'accès aux retombées socioéconomiques ayant un lien avec les domaines de la forêt, de la faune et des parcs. Par conséquent, au cours de l'année 2018-2019 :

- 2 garanties d'approvisionnement, 19 permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois et 6 ententes de délégation de gestion, tous accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones, étaient en vigueur;
- 110 contrats pour l'accomplissement d'activités d'aménagement forestier ont été accordés à des entreprises, à des organismes ou à des communautés autochtones³²;
- le Ministère a accordé 2 contributions financières, totalisant près de 9 M\$, aux programmes d'aide à la chasse, à la pêche et au piégeage pour les Inuits et les Naskapis;

29 En ce qui concerne les consultations menées sur la planification forestière, voir l'indicateur 9.4 à la page 30.

30 Cet amendement a fait l'objet d'un fait saillant à la page 9.

31 Cette entente a fait l'objet d'un fait saillant à la page 9.

32 Ces contrats sont accordés par Rexforêt, le Ministère déléguant à cet organisme l'accomplissement de certaines activités d'aménagement forestier.

- le Ministère a mis en œuvre 8 ententes confiant à l'Administration régionale Kativik la mise en valeur et l'exploitation de parcs nationaux situés au Nunavik;
- le gouvernement du Québec a délégué la gestion de la réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi à la Corporation Nibiischii, un organisme désigné par la Nation crie de Mistissini, pour une période s'échelonnant de 2018 à 2023. Depuis le 29 août 2018, le Québec a également confié la gestion et l'administration de la réserve faunique Assinica à la Corporation Nibiischii (au nom de la Nation crie d'Oujé-Bougoumou).

Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité

AXE – PROTECTION ET CONSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES

Objectif 11 – Contribuer à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel

La conservation est la pierre angulaire de la mission des parcs nationaux. Le Ministère poursuit la mise en valeur des parcs nationaux sur le territoire visé par le Plan Nord. De grands parcs nationaux seront créés en partenariat avec les communautés, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'aires protégées et des engagements internationaux du Québec à l'égard de la biodiversité. Des parcs nationaux seront également agrandis dans le Québec méridional.

Le Ministère met aussi en avant des initiatives pour protéger les écosystèmes et, plus particulièrement, la connectivité des habitats fauniques en milieu aquatique. Au Québec, les activités humaines ont fortement fragmenté les habitats du fleuve Saint-Laurent et ceux de nombreux tributaires situés dans des bassins versants à vocation industrielle et agricole. En limitant les mouvements migratoires des poissons, les pertes de connectivité occasionnent des effets sur les habitats aquatiques, les communautés de poissons et la biodiversité.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
11.1 Nombre de parcs nationaux créés en territoire nordique et agrandis dans le Québec méridional	3 parcs nationaux créés et 8 parcs nationaux agrandis d'ici à 2019	Aucun parc national créé ou agrandi; au total, 1 parc national créé et 7 parcs nationaux agrandis	5 parcs nationaux agrandis; au total, 1 parc national créé et 7 parcs nationaux agrandis	1 parc national agrandi; au total, 1 parc national créé et 2 parcs nationaux agrandis	Cible non atteinte

Le Ministère poursuit les travaux en ce qui concerne la création et l'agrandissement des parcs nationaux et travaille sur plusieurs projets, dans l'ensemble de la province, avec les intervenants régionaux touchés par la question. La création d'un parc national se fait en étroite collaboration avec les gens du milieu régional. Bien que cette collaboration puisse nécessiter davantage de temps que ce qui était prévu, elle est essentielle à l'acceptabilité du projet.

Projets à l'étude au 31 mars 2019 :

- Ilulic, région du Nord-du-Québec;
- Nibiischii, région du Nord-du-Québec;
- Assinica, région du Nord-du-Québec;
- Lac-Walker, région de la Côte-Nord;
- Côte-de-Charlevoix, région de la Capitale-Nationale;
- Dunes-de-Tadoussac, région de la Côte-Nord.

Projets d'agrandissement en cours au 31 mars 2019 :

- Mont-Orford, région de l'Estrie;
- Îles-de-Boucherville, région de la Montérégie;
- Tursujuq, région du Nord-du-Québec;
- Pingualuit, région du Nord-du-Québec;
- Mont-Saint-Bruno, région de la Montérégie;
- Bic, région du Bas-Saint-Laurent;
- Plaisance, région de l'Outaouais;
- Kuururjuaq, région du Nord-du-Québec.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
11.2 Nombre d'initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique	4 initiatives réalisées d'ici à 2019	Aucune initiative réalisée; au total, 3 initiatives réalisées	2 initiatives réalisées; au total, 3 initiatives réalisées	Aucune initiative réalisée; au total, 1 initiative réalisée et 2 initiatives en cours	Cible non atteinte

À ce jour, trois initiatives portant sur la connectivité des habitats en milieu aquatique ont été terminées, soit celles sur :

- le premier inventaire des poissons du chenal de navigation et des autres habitats profonds du fleuve Saint-Laurent. Cet inventaire pionnier a confirmé que le chenal ne constitue pas un désert faunique, qu'il abrite au contraire plusieurs espèces de poissons;
- la connectivité entre les habitats de fraye et de nourricerie du grand brochet dans le Saint-Laurent. Cette initiative a permis de repérer des habitats à restaurer en priorité au lac Saint-Pierre;
- la cartographie du risque de propagation d'espèces envahissantes du Saint-Laurent vers les eaux intérieures. Ce projet a permis de déterminer les tributaires où il faut limiter l'expansion des espèces exotiques envahissantes.

Objectif 12 – Contribuer au rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables

La protection des espèces en déclin, menacées ou vulnérables représente un engagement important du Ministère. Depuis plusieurs années, le Ministère suit de près l'évolution des populations de caribou forestier, lequel a été désigné comme espèce vulnérable en 2005. Dans le but de maintenir le caribou forestier au Québec, le Ministère élaborait le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier³³ en 2016. Au cours de l'année 2018-2019, il a poursuivi la mise en œuvre de ce plan.

De plus, le Ministère voit à augmenter le nombre d'actions accomplies ou en cours d'accomplissement à l'intérieur des plans de rétablissement d'espèces désignées comme menacées ou vulnérables.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
12.1 Élaboration et mise en œuvre des orientations gouvernementales pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Orientations élaborées et mises en œuvre d'ici à 2019	Phase 1 terminée; phase 2 en cours	Phase 1 terminée; phase 2 en cours	Phases 1 et 2 débutées	Cible non atteinte

La mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier³⁴, lequel a été dévoilé en avril 2016 par le gouvernement du Québec, s'est poursuivie au cours de l'année 2018-2019. La première des deux phases ayant été achevée en 2017-2018, les actions posées s'inscrivent donc dans la poursuite de la seconde phase. Ainsi, au cours de l'année, le gouvernement du Québec :

- a poursuivi le travail ayant pour but de délimiter de grands territoires et de définir de nouvelles orientations et modalités d'intervention dans ces territoires, en vue de maintenir la qualité de l'habitat dans des paysages faiblement perturbés et de restaurer des paysages forestiers perturbés dans l'habitat du caribou forestier;
- a réalisé des travaux, en partenariat avec les acteurs locaux, pour adapter la planification forestière et contrôler la progression des perturbations dans les territoires étudiés, notamment par la protection de massifs forestiers et par le démantèlement de chemins multiusages;
- a porté à 244 le nombre de caribous forestiers munis d'un collier émetteur pour permettre leur suivi et a mené à bien des inventaires aériens dans 4 régions administratives, sur une superficie totalisant 123 250 km²;
- a continué d'élaborer de nouvelles orientations et modalités d'intervention dans ces territoires dans le but de limiter les perturbations, notamment par des bancs d'essai déployés dans trois régions administratives;
- a tenu des rencontres avec la Table des partenaires pour la mise en œuvre du plan d'action, laquelle réunit des représentants de l'industrie forestière, du milieu municipal, des groupes environnementaux, des syndicats du milieu forestier ainsi que des Premières Nations touchées par la question;
- a tenu des rencontres avec la Table Québec-Premières Nations sur le dossier du caribou forestier et établi plusieurs collaborations avec des communautés autochtones dans le but d'accroître leur participation aux travaux en lien avec le suivi des populations;
- a échangé avec des experts gouvernementaux et universitaires ainsi qu'avec l'équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec dans le but de valider scientifiquement les approches proposées et de contribuer à divers travaux;
- a poursuivi les négociations, avec le gouvernement du Canada, sur un accord de partage des coûts relatifs à la mise en œuvre de l'entente de collaboration pour la protection et le rétablissement des espèces en péril au Québec appliqué au caribou boréal et à son habitat.

34 [https://mffp.gouv.qc.ca/publications/faune/napperon-caribou-forestier-2016.pdf].

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
12.2 Actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables	Augmentation de 10 % de ces actions d'ici à 2019	Augmentation de 21,6 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Augmentation de 21,2 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Augmentation de 5,9 % du pourcentage des actions réalisées ou en cours	Cible finale atteinte

Le pourcentage des actions accomplies ou en cours d'accomplissement dans le contexte des plans de rétablissement des espèces désignées comme menacées ou vulnérables a augmenté de 21,6 % par rapport au 1^{er} avril 2014. Ce niveau d'augmentation permet largement d'atteindre la cible finale de cet indicateur et représente 562 actions inscrites dans ces plans. Ces dernières ont rapport à trois principaux volets, soit la communication et la sensibilisation, l'acquisition de connaissances et la protection des espèces et des habitats.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
12.3 Augmentation du nombre d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables cartographiés et protégés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune	50 plans d'habitats dressés d'ici à 2019	Aucun plan additionnel dressé; au total, 57 plans d'habitats dressés	Aucun plan additionnel dressé; au total, 57 plans d'habitats dressés	Aucun plan additionnel dressé; au total, 57 plans d'habitats dressés	Cible finale atteinte

La cible qui consiste à dresser 50 plans d'habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables et à les publier dans la Gazette officielle du Québec a été atteinte en 2015-2016. Aucun plan additionnel n'a été dressé pour la période de 2018-2019.

Objectif 13 – Réduire l'impact négatif des espèces exotiques envahissantes et des maladies pouvant affecter la faune, les forêts et les citoyens

Le Québec n'est pas à l'abri de la propagation, sur son territoire, d'espèces exotiques envahissantes et de maladies pouvant affecter sa faune, ses forêts et ses citoyens. Dans le but de réduire les conséquences négatives de ce phénomène qui constitue une réelle menace pour la faune sauvage indigène, le Ministère doit être proactif et veiller à ce que les mesures de surveillance et de contrôle mises en place soient appliquées de manière rigoureuse et normalisées à l'ensemble du territoire.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
13.1 Élaboration et mise en œuvre de mesures de lutte intégrée	4 guides de bonnes pratiques ou plans d'action élaborés et mis en œuvre eu égard aux espèces exotiques envahissantes et aux maladies de la faune d'ici à 2019	4 fiches d'information sur les maladies des poissons et 1 guide de bonnes pratiques terminés et publiés	4 fiches d'information sur les maladies des poissons terminées et 1 guide de bonnes pratiques en voie d'être publié	4 fiches d'information sur les maladies des poissons et 1 guide de bonnes pratiques pratiquement terminés	Cible finale atteinte

Le Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes a été publié sur le site Web du Ministère³⁵ en 2018-2019. Ce guide contient de l'information générale sur les espèces aquatiques envahissantes, des renseignements sur l'importance de respecter les directives dans le but de prévenir leur introduction et leur propagation ainsi que des recommandations pour franchir correctement les différentes étapes d'inspection et de nettoyage des embarcations, des remorques et de l'équipement utilisés lors de diverses activités.

En ce qui a trait aux quatre fiches d'information sur les maladies des poissons, elles sont disponibles sur le site Web du Ministère³⁶ depuis 2017-2018.

Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle

AXE – FAÇONS DE FAIRE EFFICIENTES

Objectif 14 – Optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère

Dans le but d'assainir les finances publiques de façon durable et équitable, le Ministère s'engage à accorder une priorité à l'optimisation de la performance de ses programmes et de ses activités de mission. La réorganisation de son réseau régional figure parmi les projets réalisés. La modernisation de la prestation de ses services fait également partie de la révision et de l'amélioration des façons de faire du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
14.1 Nombre et bénéfices des projets d'optimisation réalisés	10 projets d'ici à 2019	3 projets réalisés; au total, 14 projets réalisés	3 projets réalisés; au total, 11 projets réalisés	4 projets réalisés; au total, 8 projets réalisés	Cible finale atteinte

Trois nouveaux projets d'optimisation ont été réalisés en 2018-2019 dans le but d'améliorer la performance sur le plan organisationnel.

35 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/GUIDE_nettoyage_embarcations_MFFP.pdf).

36 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/securite-sante-maladies/\]](https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/securite-sante-maladies/).

Le Smart-Faune, un nouvel outil pour la Protection de la faune

Le Smart-Faune est un bureau mobile sécurisé, constitué d'un appareil téléphonique robuste auquel sont greffées des applications destinées au travail des agents de protection de la faune (APF). Entre autres choses, il permettra aux APF d'avoir accès, directement sur le terrain, aux bases de données fauniques, aux documents légaux et aux données cartographiques gouvernementales. Ce nouvel outil permettra d'augmenter le temps de présence des APF sur le terrain, ainsi que leur visibilité et leur efficacité sur le territoire, et elle favorisera la diminution de la quantité, du coût et du poids de l'équipement nécessaire à leur travail.

Convention ayant pour but d'encadrer le financement du Bureau de promotion des produits du bois du Québec

Le Bureau de promotion des produits du bois du Québec développe les marchés outre-mer et des Amériques pour les produits du bois du Québec, assure l'accès de ces produits aux marchés et fait la promotion de l'utilisation du bois. Dans un contexte où le Ministère contribue à soutenir les activités de cet organisme, des engagements et des livrables attendus sont désignés et suivis au moyen d'une convention. Celle-ci vise à s'assurer que les sommes attribuées sont utilisées selon des principes de pertinence, d'efficacité et d'efficience.

Optimisation du processus de gestion des communications internes à la Direction générale de la protection de la faune

Le Ministère a revu le processus de gestion des communications internes à la Direction générale de la protection de la faune, particulièrement en ce qui concerne les communications qui sont destinées aux APF et qui ont une incidence sur leurs activités ou modifient l'exécution d'une tâche. Le principal objectif de ce processus d'amélioration continue de type Kaizen consistait à augmenter le degré de satisfaction globale des agents de protection de la faune, notamment en réduisant les délais de transmission de l'information. Les principaux gains et changements liés à ce projet d'optimisation se résument ainsi :

- conception d'un processus uniforme de communication interne;
- conception d'un schéma qui permet de donner la priorité aux divers types de communication et de leur attribuer une valeur selon leur degré d'urgence;
- mise en place d'une consultation ciblée pour les communications jugées complexes et qui requièrent une gestion du changement;
- diminution du nombre d'émetteurs et d'envois.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
14.2 Nombre et bénéfices des projets d'amélioration continue en technologies de l'information réalisés	3 initiatives par année	4 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	3 initiatives réalisées	Cible atteinte

Les efforts consacrés aux projets d'amélioration continue en matière de technologies de l'information ont été poursuivis en 2018-2019. Ils visaient plusieurs domaines, notamment la mise en place de nouvelles exigences gouvernementales, le partage d'information, la pérennité et l'évolution des infrastructures. Dans cette perspective, quatre initiatives ont été menées à terme lors de la dernière année :

- Un projet d'optimisation portant sur le processus d'autorisation des projets en ressources informationnelles de moins de 5 M\$ a été réalisé. Ce dernier visait à répondre aux nouvelles exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes et des entreprises du gouvernement ainsi qu'aux Règles relatives à la planification et à la gestion des ressources informationnelles.

- Le projet Banque de données – PRANA avait pour but de mettre en place un dépôt unique de données afin de gérer et de partager l'information de cette banque de données entre les différents domaines d'affaires concernés. Ce projet a notamment permis d'améliorer et d'optimiser la performance des programmes et des activités du Ministère, d'investir de façon optimale et rigoureuse, d'assurer la sécurité de l'information ainsi que de soutenir la gestion et la mise en valeur des ressources forestières.
- La mise en œuvre des outils d'échange et d'archivage pour le Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources a rendu possible la conformité et la sécurité des informations échangées avec les partenaires externes tout en assurant une gestion de l'information adéquate pour le suivi et la reddition de comptes du programme.
- Le renouvellement de l'infrastructure régionale de traitement et de stockage informatique visait à assurer la performance et la pérennité des infrastructures du Ministère ainsi qu'à soutenir l'évolution de ces composantes. Ce projet permet d'offrir des services technologiques de proximité à la clientèle régionale et de maintenir les niveaux de service.

AXE – GESTION STRATÉGIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Objectif 15 – Favoriser la mobilisation du personnel et le développement des compétences

Pour le Ministère, la gestion stratégique des ressources humaines représente un axe d'intervention prioritaire. Ainsi, pour chacun des secteurs du Ministère, et selon ses particularités et les défis à relever, un plan de mobilisation a été élaboré. La compétence et la reconnaissance sont parmi les principaux leviers sur lesquels le Ministère agit. La démarche d'encadrement des employés s'achèvera sur une évaluation réaliste et claire des attentes qui leur auront été signifiées par leur gestionnaire, reflétant ainsi la volonté du Ministère de miser sur un climat mobilisateur et stimulant.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
15.1 Réalisation et bénéfices des plans sectoriels de mobilisation	Avoir mis en œuvre 90 % des actions des plans d'ici à 2019	80,9 % des actions des plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	73,0 % des actions des plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	56,8 % des actions des plans sectoriels de mobilisation sont mises en œuvre	Cible non atteinte

Au cours de l'année 2018-2019, les secteurs du Ministère ont mis en œuvre 80,9 % des actions prévues dans leurs plans de mobilisation respectifs. Des actions portant sur le développement des compétences, le partage et le transfert de connaissances, la collaboration et la mise à contribution des employés, ainsi que sur la reconnaissance de leur apport sont parmi les réalisations du Ministère.

Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
15.2 Taux d'évaluation du rendement des employés	Augmentation du taux annuel d'évaluation du rendement à 90 % en 2018-2019	40,0 % (donnée provisoire)	92,0 %	80,1 %	Cible provisoire non atteinte

Le nombre d'évaluations du rendement des employés qui ont été effectuées au cours de l'année 2018-2019 s'élève à 900. Cela représente 40,0 % des employés du Ministère pour lesquels une gestion des contributions individuelles est prévue. Cette donnée devra être mise à jour après le 30 septembre 2019 lorsque l'ensemble des évaluations de rendement sera achevé.

Résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses

Le Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD) présente le portefeuille ministériel, les choix qui ont été faits dans l'allocation des ressources, les actions envisagées pour atteindre les objectifs fixés dans le plan stratégique du Ministère et le plan budgétaire du gouvernement du Québec. Les renseignements ministériels sont disponibles dans la documentation sur le Budget de dépenses 2018-2019³⁷; ils présentent 25 actions qui étaient envisagées pour atteindre les objectifs du plan stratégique.

La reddition de comptes des actions prévues dans le PAGD 2018-2019 est principalement effectuée à partir des résultats relatifs au plan stratégique et elle est détaillée dans le tableau suivant. Par ailleurs, les résultats des actions qui étaient prévues dans le PAGD 2018-2019 et qui n'ont pas été traités précédemment figurent dans la présente section.

Tableau 1 : Actions envisagées à l'intérieur du PAGD 2018-2019 et traitées dans les résultats relatifs au plan stratégique

Actions envisagées dans le PAGD 2018-2019	Reddition de comptes présentée dans les résultats relatifs au plan stratégique
Orientation 1 – Favoriser le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié	
Assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements des entreprises forestières de transformation en provenance des forêts publiques	Indicateur 2.1 – Page 21
Assurer la réalisation des travaux sylvicoles et la production des plants forestiers	À même la présente section
Élaborer la stratégie nationale de production de bois qui favorise la création accrue de valeur lors des interventions sylvicoles	Indicateur 1.1 – Page 18
Poursuivre la mise en œuvre de la planification stratégique concernant la contribution de la forêt privée au développement du Québec	À même la présente section
Promouvoir le régime forestier et l'importance du secteur forestier auprès de la population ainsi que des acheteurs des produits forestiers québécois	À même la présente section
Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023, afin notamment d'appuyer la modernisation et l'innovation de l'industrie	À même la présente section
Poursuivre la mise en œuvre des actions pour faire face à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette en forêts publique et privée	Indicateur 1.2 – Page 19
Orientation 2 – Accroître la création de richesse collective générée par la faune et ses habitats	
Poursuivre la diversification des activités et des produits liés à la chasse sportive du cerf de Virginie	Indicateur 6.1 – Page 25
Encourager la relève de chasseurs, de pêcheurs et de piégeurs	Indicateurs 5.1 à 5.3 – Page 24
Orientation 3 – Agir en collaboration avec les communautés régionales et autochtones	
Poursuivre les travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire qui visent à assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, à fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et à convenir des mesures d'harmonisation des usages	Indicateur 9.3 – Page 30
Poursuivre la consultation des divers plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), notamment les PAFI tactiques de 2018-2023	Indicateurs 9.2 et 9.4 – Pages 29 et 30
Favoriser les partenariats avec les communautés locales et autochtones	Indicateur 10.1 – Page 31

Actions envisagées dans le PAGD 2018-2019	Reddition de comptes présentée dans les résultats relatifs au plan stratégique
Soutenir le développement et la réfection des chemins multiressources en forêt afin de maintenir l'accès au territoire et d'assurer la sécurité des utilisateurs	À même la présente section
Adopter la Politique de consultation, comme prévu dans la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1)	Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier – Page 89
Orientation 4 – Contribuer à la protection de l'environnement et à la conservation de la biodiversité	
Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier	Indicateur 12.1 – Page 35
Poursuivre la réalisation de la phase 1 du Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques	Indicateur 13.1 – Page 37
Contribuer à la création d'un nouveau parc national dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James et à l'agrandissement de parcs nationaux du réseau actuel	Indicateur 11.1 – Page 33
Contribuer aux stratégies de lutte contre les changements climatiques et s'assurer que nos forêts s'adaptent au climat futur	À même la présente section
Orientation 5 – Améliorer la performance organisationnelle	
Produire, intégrer et transférer des connaissances issues notamment de la recherche scientifique relative à l'aménagement durable des forêts afin d'éclairer les décideurs et d'améliorer la pratique forestière au Québec	À même la présente section
Poursuivre la modernisation du processus de vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage	À même la présente section
Poursuivre l'optimisation et la modernisation de la production piscicole gouvernementale en soutien à la mission du Ministère	À même la présente section
Utiliser les nouvelles technologies pour appuyer les interventions du Ministère en matière de gestion et de protection de la faune et d'activités forestières	Indicateurs 14.1 et 14.2 – Pages 37 et 38
Poursuivre la réalisation des plans sectoriels de mobilisation du personnel	Indicateur 15.1 – Page 39

ASSURER LA RÉALISATION DES TRAVAUX SYLVICOLES ET LA PRODUCTION DES PLANTS FORESTIERS

Les résultats à l'égard de la réalisation des travaux sylvicoles sont fournis à l'indicateur 1.3 dans la section traitant de la performance en ce qui a trait aux objectifs stratégiques - Description des résultats à la page 19. Quant à la production de plants forestiers, le Ministère expédie annuellement près de 350 millions de semences forestières ayant pour but de produire environ 130 millions de plants forestiers. Le financement provient du Fonds des ressources naturelles dans le volet Aménagement durable du territoire forestier et il est basé sur un indicateur de gestion et de suivi des coûts de production.

POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE LA FORÊT PRIVÉE AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

En collaboration avec les partenaires de la forêt privée, le Ministère poursuit la mise en œuvre de la Planification stratégique 2015-2019 de soutien au développement durable de la forêt privée³⁸. Rappelons que cette planification stratégique a été élaborée avec les partenaires de la forêt privée³⁹. En ce sens, il importe de reconnaître l'importance de la contribution de tous les partenaires dans l'atteinte des résultats de cette planification. Celle-ci s'articule autour de quatre orientations, pour lesquelles huit actions principales, présentées dans le tableau suivant, ont été accomplies en 2018-2019.

38 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/privees/planification-strategique-2015-2019.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/privees/planification-strategique-2015-2019.pdf).

39 Conseil de l'industrie forestière du Québec, Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec, Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec, Fédération des producteurs forestiers du Québec et Fédération québécoise des municipalités.

Tableau 2 : Actions accomplies dans la mise en œuvre de la planification stratégique en ce qui concerne la contribution de la forêt privée au développement du Québec

Orientations	Actions
1- Augmenter la récolte en provenance de la forêt privée	1- Accompagner les acteurs municipaux dans la mise à jour des règlements sur la protection du couvert forestier par l'organisation d'un webinaire offert par la Fédération québécoise des municipalités sur la rédaction ou la révision d'un règlement municipal portant sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier.
2- Augmenter l'efficacité et l'efficace	2- Analyser la rentabilité économique des scénarios sylvicoles utilisés en Montérégie, en collaboration avec l'Agence forestière de la Montérégie. 3- Préparer un atelier de formation à l'occasion du Carrefour Forêts 2019 : Un nouvel outil pour orienter la production de bois en forêt privée. 4- Tenir un atelier de formation d'une demi-journée sur les analyses économiques avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées.
3- Améliorer l'implication du propriétaire et l'acceptabilité sociale	5- Déployer la campagne provinciale « Avez-vous votre forestier de famille? »
4- Accroître les bénéfices environnementaux	6- Collaborer avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies à l'implantation du programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour la petite forêt privée. 7- Développer, en collaboration avec les agences régionales de mise en valeur des forêts privées touchées par la question, des projets de boisement de friches dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone d'Environnement et Changement climatique Canada, lequel fonds a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de générer une croissance propre. 8- Collaborer étroitement aux travaux de modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement par la rédaction d'avis et de recommandations au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour que le cadre légal et réglementaire soit adapté au niveau de risque environnemental de l'aménagement forestier.

PROMOUVOIR LE RÉGIME FORESTIER ET L'IMPORTANCE DU SECTEUR FORESTIER AUPRÈS DE LA POPULATION AINSI QUE DES ACHETEURS DES PRODUITS FORESTIERS QUÉBÉCOIS

En 2017, le gouvernement du Québec s'est joint au Collectif pour une forêt durable, un mouvement de mobilisation en faveur de la forêt québécoise, et il a attribué 5,5 M\$ au Conseil de l'industrie forestière du Québec pour l'appuyer dans la mise en œuvre d'une campagne de promotion du secteur forestier québécois.

Cette campagne de promotion a pour but de changer les perceptions de la population sur le secteur forestier. Les volets caractérisant cette campagne sont la durabilité des pratiques forestières du régime forestier, la fierté des personnes qui y travaillent, les produits forestiers innovants et la contribution de la forêt à la lutte contre les changements climatiques.

Pour le Ministère, il importe d'accompagner le Conseil de l'industrie forestière du Québec dans la mise en œuvre de la campagne et de faire valoir le rôle moteur du secteur forestier dans le développement durable des régions, tout en faisant la promotion des pratiques forestières responsables du Québec auprès des acheteurs internationaux.

ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE QUÉBÉCOISE DES PRODUITS FORESTIERS 2018-2023, AFIN NOTAMMENT D'APPUYER LA MODERNISATION ET L'INNOVATION DE L'INDUSTRIE

Le gouvernement du Québec a lancé, en juin 2018, la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023⁴⁰. Cette stratégie, qui a pour thème *Les produits forestiers, une richesse à cultiver*, comporte 11 objectifs et 43 mesures qui s'articulent autour des 5 axes d'intervention suivants, qui permettront à ce secteur de demeurer concurrentiel :

- l'innovation;
- la modernisation et l'amélioration des équipements et des procédés;
- la réglementation et les politiques publiques;
- l'environnement d'affaires;
- les marchés.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉFECTION DES CHEMINS MULTIRESSOURCES EN FORÊT AFIN DE MAINTENIR L'ACCÈS AU TERRITOIRE ET D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES UTILISATEURS

Le Programme de remboursement des coûts de chemins multiressources⁴¹ a été mis en œuvre en 2016 et il a pour but de développer les chemins d'accès aux ressources du milieu forestier, ainsi que de maintenir et d'améliorer le réseau actuel en vue de le rendre sécuritaire pour les divers utilisateurs. Depuis son entrée en vigueur, ce programme a permis l'exécution de travaux de construction, d'amélioration et de réfection de chemins, de ponts et de ponceaux. Plusieurs de ces projets s'échelonnent sur plusieurs années. Parmi ceux qui ont été entrepris en 2017-2018 et se sont terminés en 2018-2019 se trouve le pont Ceizur dans la région des Laurentides, reconstruit au coût de 1,7 M\$.

CONTRIBUER AUX STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET S'ASSURER QUE NOS FORÊTS S'ADAPTENT AU CLIMAT FUTUR

Le gouvernement du Canada a annoncé, dans les budgets de 2016 et 2017, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone. C'est ainsi que le gouvernement du Canada a accordé une contribution financière de 50,3 M\$ au Ministère pour contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Afin, entre autres, d'établir les modalités de versement de cette contribution financière, une entente de financement pour le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone a été signée en septembre 2018. Ainsi, d'ici mars 2022, 14 000 hectares supplémentaires de territoires privé et public seront boisés ou reboisés, ce qui représente environ 1,6 million de tonnes de carbone équivalent supplémentaire séquestré d'ici 2050.

De plus, le Ministère s'est engagé à élaborer une stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques. Pour y parvenir, un plan d'action pour la prise en considération des enjeux liés aux changements climatiques dans la gestion et l'aménagement des forêts a été élaboré. Ce plan d'action permet d'entreprendre des actions structurantes dans l'organisation et prévoit les principales étapes nécessaires pour élaborer la stratégie d'adaptation des forêts aux changements climatiques d'ici 2020.

40 La nouvelle Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 a fait l'objet d'un fait saillant à la page 8.

41 [<https://mffp.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/programme-remboursement-couts-chemins-multiressources.pdf>].

PRODUIRE, INTÉGRER ET TRANSFÉRER DES CONNAISSANCES ISSUES NOTAMMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS AFIN D'ÉCLAIRER LES DÉCIDEURS ET D'AMÉLIORER LA PRATIQUE FORESTIÈRE AU QUÉBEC

Le Ministère produit continuellement des connaissances qui améliorent la compréhension du territoire et des forêts et servent au processus de gestion forestière. Entre autres choses, les chercheurs du Ministère développent de nouvelles connaissances au moyen de projets de recherche dont ils sont les titulaires ou auxquels ils collaborent. Ainsi, le Ministère a, notamment, financé 33 projets de recherche externes sur l'aménagement durable des forêts, lesquels s'ajoutent aux 75 projets internes de recherche en cours. Le Ministère a de plus mis sur pied une chaire de recherche conjointe avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur la gestion du carbone forestier en zone boréale.

Pour mieux structurer les actions en matière de connaissance, le Ministère a produit, en 2018-2019, un document intitulé *Vision sur la gestion et la diffusion de la connaissance* qui détermine les étapes à suivre pour établir les besoins et pour les intégrer dans la pratique.

En préparation du Carrefour Forêts 2019, événement important de transfert des connaissances, le Ministère s'est servi d'un sondage en ligne pour interroger le personnel de son organisation et ses partenaires sur les besoins en matière d'acquisition et de transfert de connaissances. Les sujets retenus ont été discutés et détaillés au cours d'ateliers et ont permis de déterminer les besoins les plus porteurs. Lors de la rencontre des partenaires, appelée Concertation Forêts 2018, les résultats de la consultation et des ateliers de travail ont été présentés et les participants ont pu donner la priorité aux besoins de connaissances en matière d'aménagement durable des forêts. Cette réflexion a servi, d'une part, à orienter le contenu des colloques et autres activités du Carrefour Forêts 2019 et, d'autre part, à développer un Plan d'action 2019-2023 d'acquisition et de transfert de connaissances.

POURSUIVRE LA MODERNISATION DU PROCESSUS DE VENTE DES PERMIS DE PÊCHE, DE CHASSE ET DE PIÉGEAGE

Le Ministère travaille au déploiement d'une solution d'affaires intégrée misant sur la vente en ligne des permis de chasse, de pêche et de piégeage, sur l'actualisation du processus d'enregistrement des espèces fauniques prélevées et sur l'amélioration du contrôle de la conformité exercé par les agents de protection de la faune. L'analyse préliminaire ayant pour but d'obtenir l'information nécessaire pour compléter le dossier d'affaires est en cours de réalisation.

POURSUIVRE L'OPTIMISATION ET LA MODERNISATION DE LA PRODUCTION PISCICOLE GOUVERNEMENTALE EN SOUTIEN À LA MISSION DU MINISTÈRE

Dans le but de résoudre la problématique centrale de la station piscicole de Tadoussac, soit la qualité de l'eau d'approvisionnement, et de s'assurer de recourir à la meilleure technologie disponible, deux essais de système de filtration de l'eau ont été faits, ainsi que des analyses sur la qualité de l'eau et du terrain.

Pour la station piscicole de Baldwin-Coaticook, deux essais de système de traitement de l'eau ont été faits ainsi que des analyses sur la qualité de l'eau et du terrain. Des travaux ont aussi été exécutés en vue de relocaliser un cours d'eau qui passait sur le site du futur agrandissement de la station piscicole. La préparation des plans et devis pour l'agrandissement de la station piscicole s'est également poursuivie.

Résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens

FONCTIONNEMENT DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

En matière de services à la clientèle, la Direction des communications coordonne et offre les services d'accueil et de renseignements tant pour le Ministère lui-même que pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et pour Transition énergétique Québec. Ainsi, elle :

- offre un service pour les modes de prestation suivants : le téléphone, le courriel, le courrier et la télécopie;
- répond aux questions le plus souvent posées par les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises;
- répond aux questions plus complexes sur les programmes les plus populaires;
- transfère, au réseau de répondants, les autres demandes en deuxième ligne;
- vulgarise l'information réglementaire à l'intention des citoyens;
- assiste les citoyens, les municipalités, les organismes et les entreprises dans leurs recherches d'information au moyen d'Internet;
- conduit certains sondages auprès de groupes de clientèle ciblés et collabore au traitement de ces sondages.

La Direction des communications est également responsable du suivi des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le nombre de contacts qui ont été faits au Ministère a connu une baisse importante d'environ 8 500 communications en 2018-2019. En effet, malgré une hausse du nombre de courriels traités, le nombre d'appels traités a connu une baisse importante.

Tableau 3 : Nombre de contacts qui ont été faits avec la clientèle, selon le mode de communication

Mode de communication	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Téléphone	23 013	32 594	36 303
Courriel	7 526	6 487	6 251
Courrier	110	149	157
Total	30 649	39 230	42 711

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

Le Ministère a adopté sa déclaration de services aux citoyens en 2014⁴². Celle-ci a pour objet de faire connaître la nature des produits et des services offerts par le Ministère, ainsi que les moyens mis à la disposition de sa clientèle pour entrer en communication avec lui. Elle présente cinq engagements particuliers :

- vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes;
- répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins;
- répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes.

D'entrée de jeu, notons que l'engagement « vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes » n'a pas été mesuré, à l'instar des années précédentes, puisque les installations du Ministère ne permettent pas d'offrir un service « comptoir ».

Le résultat de l'engagement « répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins » est demeuré assez stable en 2018-2019, puisqu'il a atteint 90,1 %. Il s'agit d'une légère baisse de 0,7 % par rapport à l'exercice 2017-2018.

Par ailleurs, l'engagement « répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins » a obtenu de nouveau un excellent résultat, soit 98,2 %.

En comparaison des résultats de l'année précédente, on remarque une diminution importante de 42,5 % à l'engagement « répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes ». Le renouvellement du personnel et le temps requis aux nouveaux employés de l'équipe du Service à la clientèle pour maîtriser la réglementation du Ministère expliquent ce résultat.

Enfin, précisons que l'engagement « répondre à votre plainte écrite ou verbale dans les 15 jours ouvrables ou moins » est traité dans la section du rapport annuel qui porte sur la gestion des plaintes à la page 48.

Tableau 4 : Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats (en %)			Délai moyen de réponse ⁴³		
	2018-2019	2017-2018	2016-2017	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	90,1	90,8	86,8	7,6 jours	4,9 jours	6,9 jours
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	98,2	99,1	99,7	1,3 jour	0,9 jour	0,5 jour
Répondre à votre appel fait au 1 844 LAFORET en moins de 3 minutes	37,5	80,0	91,7	7 min 43	2 min 17	1 min 25

⁴² [<https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/declaration-service.pdf>].

⁴³ Ces données comprennent tous les contacts établis, qu'ils respectent ou non le délai de l'engagement dans la Déclaration de services aux citoyens.

TAUX DE SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En vue d'associer l'atteinte des résultats au sujet des engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens avec les services offerts, le Ministère mesure le taux de satisfaction de la clientèle. Pour ce faire, les clients peuvent remplir un court sondage sur le site Web du Ministère⁴⁴ et, ainsi, donner une rétroaction sur les différents services reçus.

Précisons qu'en 2018-2019, 239 personnes ont répondu au sondage en ligne sur la Déclaration de services aux citoyens. Le Ministère constate que 59,8 % des répondants au sondage de satisfaction ont rédigé un courriel au Ministère pour l'obtention de renseignements. À l'instar des années précédentes, il s'agit de l'objet de la démarche le plus fréquemment observé.

Les aspects qui ont obtenu les taux de satisfaction les plus élevés sont le respect (95 %) et la qualité du français (92,3 %); ils sont suivis de très près par la confidentialité des renseignements personnels (91,5 %) et la rapidité de la réponse (90,7 %). D'un autre côté, l'obtention de ce qui était recherché (82,7 %) et la facilité d'utilisation des services Web (81,9 %) ont obtenu les pourcentages de satisfaction les plus faibles.

De façon globale, le taux de satisfaction a atteint 88,5 %, soit une légère hausse de 1,8 % en comparaison avec les résultats de 2017-2018.

Tableau 5 : Résultats du sondage en ligne sur les engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Questions du sondage	Résultats (en %)		
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
La réponse reçue était en lien avec ma question.	87,0	83,7	83,9
Ma démarche a été facile.	88,3	85,7	85,1
J'ai reçu une réponse rapidement.	90,7	90,0	90,3
La qualité du français était excellente.	92,3	90,7	91,8
J'ai été traité respectueusement.	95,0	94,6	92,1
Les renseignements reçus étaient clairs.	86,1	83,6	82,7
Les services, formulaires et boutiques Web étaient faciles d'utilisation.	81,9	78,8	81,9
Je suis confiant que les renseignements personnels que j'ai donnés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont traités de manière confidentielle.	91,5	91,5	91,7
Lors de votre démarche, avez-vous obtenu ce que vous recherchiez?	82,7	80,4	82,2
Taux global de satisfaction	88,5	86,7	86,9

PRINCIPALES AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU SERVICE À LA CLIENTÈLE

En 2018-2019, différentes améliorations ont été apportées au Service à la clientèle, dont les principales sont décrites ci-dessous :

- tous les préposés aux renseignements ont suivi un programme de formation diversifié et d'actualité au cours de l'été 2018 et de l'hiver 2019;
- quatre préposés, dont le travail consistait à répondre exclusivement aux demandes de Transition énergétique Québec, ont terminé l'apprentissage des connaissances liées au Ministère. Cela permet maintenant à l'équipe de bénéficier d'une plus grande agilité dans le traitement des demandes.

44 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/declaration/declaration-opinion.asp\]](https://mffp.gouv.qc.ca/ministere/declaration/declaration-opinion.asp).

GESTION DES PLAINTES

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, le Ministère a reçu un total de 399 communications. Au sens de la Politique ministérielle de gestion des plaintes :

- 110 constituaient des plaintes;
- 79, des commentaires;
- 78, des dénonciations;
- 70 ont été transférées au Service à la clientèle du Ministère, car il s'agissait en grande partie de demandes d'information;
- 62 communications ont été transmises à un autre ministère ou à un organisme puisqu'elles étaient sans rapport avec les services offerts par le Ministère ou les responsabilités relatives à sa mission.

Tableau 6 : Nombre de plaintes reçues*

Année financière	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de plaintes reçues	110	69	83

* Nombre de plaintes reçues relativement à une insatisfaction formulée par un citoyen à l'égard d'un service du Ministère.

Enfin, l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens qui consiste à répondre dans un délai de 15 jours ouvrables ou moins a été respecté pour 94 % des plaintes traitées. Le délai moyen de traitement des plaintes est de 8 jours.

Résultats relatifs au développement durable

Dans la perspective d'assurer sa contribution à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (SGDD 2015-2020), le Ministère rendait public, en juillet 2016, son Plan d'action de développement durable 2016-2020⁴⁵. La présente section fait état des résultats obtenus et elle constitue la troisième année de reddition de comptes dudit plan. Le plan comporte 19 actions, lesquelles donnent suite à 5 des 8 orientations de la SGDD 2015-2020, soit :

- 1) renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- 2) développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable;
- 3) gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité;
- 6) assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- 8) favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique					
Action ministérielle A1 – Contribuer à l'effort gouvernemental de renforcement des pratiques écoresponsables dans l'administration publique par la mise en place de mesures répondant à six des résultats visés de l'Activité incontournable 1					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectif 3.2 – Résultats recherchés : 1, 2, 3, 6, 7 et 9 (activité incontournable 1) Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC 2013-2020) (priorité 11)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019 ⁴⁶
Nombre de mesures mises en œuvre contribuant aux six domaines d'intervention retenus	10 d'ici à 2020	5 mesures* (15 au total)	5 mesures (10 au total)	5 mesures	Cible finale atteinte

* Détails des résultats 2018-2019 :

Cinq mesures mises en œuvre contribuant à quatre des domaines d'intervention retenus (gestion documentaire et gestion des matières résiduelles, gestion des véhicules et réduction des émissions de gaz à effet de serre, gestion des déplacements d'affaires ainsi que technologies de l'information) :

- mise en place, au siège social du Ministère, d'un local consacré aux surplus de matériel de bureau;
- acquisition de 10 véhicules hybrides rechargeables ou électriques;
- installation de 16 bornes de recharge dans quatre édifices occupés par le Ministère;
- acquisition et installation de 98 % du nouvel équipement relevant du projet de modernisation de la vidéoconférence entrepris en 2016-2017;
- retrait de 3 % des imprimantes du parc ministériel (cumulatif de 17,3 %).

⁴⁵ [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PADD-MFFP.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/PADD-MFFP.pdf).

⁴⁶ Légende

Cible atteinte :	Résultat supérieur ou égal à la cible annuelle prévue.
Cible finale atteinte :	Résultat supérieur ou égal à la cible finale prévue.
En progression :	Résultat dont l'échéance n'est pas survenue et pour lequel aucun enjeu n'est constaté quant à l'atteinte de la cible en temps prévu.
À surveiller :	Résultat dont l'échéance n'est pas survenue et pour lequel des enjeux sont constatés quant à l'atteinte de la cible en temps prévu.
Cible non atteinte :	Résultat inférieur à la cible prévue.
Cible abandonnée :	Résultat dont la mise en œuvre ne se concrétisera pas.

En ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le projet Deuxième vie a été mis en place au siège social du Ministère au cours de l'hiver 2019 en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). Ce projet permet de récupérer les surplus de matériel de bureau dans un local où les responsables des achats peuvent venir s'approvisionner gratuitement au lieu de commander du matériel neuf.

En matière de verdissement du parc automobile, dix véhicules conventionnels du parc automobile ont été remplacés par des véhicules hybrides rechargeables ou électriques dans le cadre du plan d'électrification des véhicules légers du Ministère. Ces remplacements portent à dix-neuf véhicules sur un potentiel de 356 (5,3 %) le nombre de ce type de véhicule dans le parc ministériel. De plus, le nombre total de véhicules du parc a diminué de 31, passant de 1 277 à 1 246 véhicules. En parallèle, pour répondre au besoin croissant de bornes de recharge, seize bornes ont été installées dans quatre édifices, soit deux situés à Québec, un à Jonquière et un à Trois-Rivières. Les bornes sont accessibles à l'ensemble des employés du Ministère et à ceux du MERN.

Toujours en collaboration avec le MERN, le projet de modernisation de la vidéoconférence a presque été achevé, sa mise en place ayant progressé de 10 % au cours de la dernière année. Quant au projet de rationalisation des imprimantes, maintenant terminé, il a permis le retrait net de 22 appareils dans la dernière année financière.

Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics					
Action ministérielle A2 – S'assurer de la prise en compte des principes de développement durable (PCPDD) dans les dossiers structurants du Ministère					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : résultats recherchés : 10, 11 et 13 (activité incontournable 2)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Utilisation d'une grille bonifiée de prise en compte des principes de développement durable	Grille utilisée dans 100 % des dossiers visés, d'ici à 2020	Processus ministériel de PCPDD adopté et grille utilisée pour le projet de plan stratégique ministériel	Travaux en cours	Travaux en cours	En progression

Un processus ministériel de prise en considération des principes de développement durable (PCPDD) comportant une directive ainsi que des documents complémentaires, dont la grille d'analyse de PCPDD, a été adopté en septembre 2018. De plus, un exercice de PCPDD a été réalisé pour le projet de plan stratégique ministériel. Ce dernier était suffisamment avancé au 31 mars 2019, de sorte que la cible annuelle consistant à avoir utilisé la grille dans au moins un dossier était en bonne voie d'être atteinte.

Objectif gouvernemental	1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique				
Action ministérielle	A3 – Assurer la sensibilisation en continu des employés, notamment par un renouvellement du miniportail intranet sur le développement durable et par la promotion du savoir-faire du Ministère en développement durable auprès des citoyens				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : résultat recherché : 17				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
a) Renouvellement du miniportail intranet	Miniportail renouvelé d'ici à 2017	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016	Miniportail dévoilé le 14 juillet 2016	Cible finale atteinte
b) Ajout d'une vitrine de développement durable sur le site Internet	Vitrine développement durable ajoutée d'ici à 2018	Cible abandonnée	s. o.	s. o.	Cible abandonnée

Au-delà du renouvellement du miniportail sur le développement durable effectué en 2016, sa mise à jour continue a été faite au cours de la dernière année. Entre autres choses, des manchettes sur divers thèmes relatifs au développement durable y ont été diffusées à une fréquence régulière (17 manchettes en 2018-2019). Une nouvelle section sur l'économie circulaire y a également été créée.

L'organisation de conférences-midi sur le développement durable (midis DD) s'est poursuivie avec huit présentations en 2018-2019 sur des thèmes allant de la monétarisation des services écologiques à l'acceptabilité sociale en passant par le biomimétisme. Les conférences sont accessibles à distance (vidéoconférence et postes de travail), et les présentations ainsi que les enregistrements sont disponibles dans le miniportail sur le développement durable de façon à permettre à l'ensemble des employés d'y avoir accès. Les midis DD de la dernière année ont permis de joindre un auditoire d'une cinquantaine de personnes en moyenne.

En ce qui a trait à la vitrine de développement durable sur le site Web, la cible de cet indicateur ne pourra être atteinte tel que cela avait été planifié dans le contexte de la mise en place de la nouvelle plateforme Web gouvernementale unifiée. On y trouve la section Environnement et ressources naturelles qui comporte notamment le thème du développement durable⁴⁷, dont le contenu n'était pas accessible au 31 mars 2019.

47 [\[https://www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/protection-de-lenvironnement/\]](https://www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/protection-de-lenvironnement/).

Objectif gouvernemental	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial				
Action ministérielle	A4 – Contribuer à la réalisation d'initiatives d'information et d'éducation forestières à travers le Québec par les partenaires reconnus du Ministère				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 3.2 et 5.1 (activité incontournable 3) Agenda 21 de la culture (objectif 18) Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 7) Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) (défi 1, orientation 1, objectif 2)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Pourcentage de régions où des initiatives d'information et d'éducation forestières sont réalisées	100 % chaque année	16 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives (94 % de la cible)	16 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives (94 % de la cible)	14 des 17 régions administratives sont couvertes par des activités éducatives (82 % de la cible)	En progression

Cette année encore, seize des dix-sept régions administratives ont pu bénéficier d'activités éducatives accomplies par douze partenaires du Ministère, lesquels étaient financés avec l'enveloppe Aide à la culture forestière. Par ailleurs, un nouveau partenaire a été reconnu par le Ministère; il s'agit de l'organisme Les Clubs 4-H du Québec, qui dessert les régions de Montréal et de Laval. La Montérégie est la seule région à n'avoir aucun partenaire mandaté pour offrir des services en matière d'éducation forestière sur son territoire. Cependant, certaines activités s'y tiennent dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts.

Ces partenariats permettent la tenue, auprès du public et dans les milieux scolaires, de certaines activités éducatives axées sur le secteur forestier. Le Ministère reconnaît ainsi l'importance d'investir dans la culture forestière pour que la population soit sensibilisée aux grands enjeux du milieu.

Objectif gouvernemental	1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial				
Action ministérielle	A5 – Poursuivre les activités éducatives relatives à la faune et à ses habitats dans le cadre du programme La faune et vous				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1, 3.2 et 6.2 (activité incontournable 3) Agenda 21 de la culture (objectif 18) Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 7)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de classes visitées	450 par année	755 classes	685 classes	667 classes	Cible atteinte

Dans le contexte du programme La faune et vous⁴⁸, la visite de 755 classes par les agents de la protection de la faune a permis à plus de 15 000 élèves de la sixième année du primaire de mieux comprendre l'importance de la biodiversité et des ressources fauniques du Québec. Ce programme éducatif sensibilise les jeunes à la nécessité de protéger la faune et ses habitats, ainsi qu'à l'importance d'en faire une utilisation rationnelle et durable par l'entremise des activités de prélèvement.

Objectif gouvernemental 2.1 – Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables					
Action ministérielle A6 – Contribuer à la complémentarité des interventions gouvernementales en vue d'aider les entreprises œuvrant dans les domaines liés à la mission du Ministère à amorcer une démarche de développement durable					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectifs 1.1 et 2.2 – Résultats recherchés 20, 22 (activité incontournable 4)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre d'initiatives mises en place pour réaliser l'action	Rendre compte annuellement	4 initiatives* (7 au total)	1 initiative (3 au total)	2 initiatives	En progression
* Détails des résultats 2018-2019 : • sensibilisation des nouveaux intervenants forestiers à l'intégration, au sein de leur entreprise, d'une démarche de développement durable; • transmission de renseignements destinés aux entreprises pour y faire progresser le développement durable; • transmission de renseignements au ministère de l'Économie et de l'Innovation sur les programmes ministériels contribuant à l'adoption de technologies propres et les pratiques d'affaires écoresponsables; • participation au Sommet sur la colline et échanges en vue de déterminer des solutions d'intérêt pour le Ministère.					

La sensibilisation des nouveaux intervenants forestiers à l'application d'une démarche de développement durable au sein de leur entreprise s'effectue de façon continue. Pour appuyer cette sensibilisation, des renseignements sur cinq outils conçus au cours de la dernière année par diverses organisations, et destinés aux entreprises pour y faire progresser le développement durable, ont été transmis à tous les employés du Ministère pour qu'ils en assurent la diffusion auprès des entreprises avec lesquelles ils sont en contact.

Dans le contexte de sa participation à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, le Ministère a soutenu les travaux du ministère de l'Économie et de l'Innovation en vue de mettre en œuvre le Fonds Écoleader⁴⁹, notamment en répertoriant les programmes sous sa responsabilité et pouvant contribuer à l'adoption, par les entreprises québécoises, de technologies propres et de pratiques d'affaires écoresponsables.

Par ailleurs, le 10 mai 2018, le Ministère présentait deux défis ministériels dans le cadre du Sommet sur la colline, une rencontre organisée par Écotech Québec dont le but est de favoriser le maillage entre des organisations manifestant des besoins en matière de technologies propres et les développeurs de ces technologies. Les échanges se sont poursuivis au cours des années, notamment avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, en vue de déterminer des solutions d'intérêt pour le Ministère.

Au-delà de ces initiatives, chacune des directions régionales du Ministère a été rencontrée au cours de l'automne 2018, l'objectif étant de leur présenter la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023⁵⁰. Entre autres choses, cette stratégie favorise notamment l'intégration, par les entreprises, de bonnes pratiques de développement durable, notamment la valorisation de la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable et la lutte contre les changements climatiques. De plus, le Ministère a maintenu sa participation au comité interministériel portant sur l'économie circulaire, ainsi qu'à celui portant sur la responsabilité sociale des entreprises sur le territoire du Plan Nord, tous deux pilotés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

49 [\[https://fondsecoleader.ca/\]](https://fondsecoleader.ca/).

50 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Strategie-industrie-foret-2018-2023.pdf).

Objectif gouvernemental 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec					
Action ministérielle A7 – Mettre en place des actions pour soutenir la construction en bois					
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 1.1, 2.4 et 6.2 – Résultats recherchés 22, 23 et 24 PACC 2013-2020 (priorité 19) Charte du bois				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre et bénéfices des actions mises en place	20 actions d'ici à 2018	5 actions (38 au total)	8 actions (33 au total)	10 actions (25 au total)	Cible atteinte

Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.1 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 22 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 2.2 – Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec					
Action ministérielle A8 – Soutenir des projets pour le développement de nouveaux bioproduits					
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1 et 6.2 – Résultats recherchés 22, 23 et 24 SADF (défi 4, orientation 1, objectif 2)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre et bénéfices des projets complétés	4 projets d'ici à 2018	1 projet terminé (5 au total)	1 projet terminé (4 au total)	1 projet terminé (3 au total)	Cible atteinte

Cet indicateur correspond à l'indicateur 4.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 23 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité					
Action ministérielle A9 – Adopter le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) et mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF)					
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 6.2, 6.3, 6.4 et 8.2 – Résultats recherchés 33 et 34 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientations 1 à 7)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
a) Adoption du RADF	D'ici à 2017	Entrée en vigueur du RADF au 1 ^{er} avril 2018	Entrée en vigueur du RADF reportée au 1 ^{er} avril 2018	Entrée en vigueur du RADF reportée au 1 ^{er} avril 2018	Cible non atteinte
b) Pourcentage des actions de la SADF mises en œuvre	100 % selon l'échéancier prévu d'ici à 2018	91 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	71 % des actions accomplies ou en cours d'accomplissement	61 % des actions accomplies	Cible non atteinte

a) En dépit du fait que la cible n'a pas été atteinte dans le délai prévu, le RADF est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018. Sa mise en œuvre a été soutenue par le guide d'application en ligne du RADF, par une formation mise au point en collaboration avec le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy, le Conseil de l'industrie forestière du Québec ainsi que par de nombreuses activités de soutien direct aux utilisateurs.

b) Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.5 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 20 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité					
Action ministérielle A10 – Intégrer des paramètres ⁵¹ d'analyse économique et financière dans le calcul des possibilités forestières					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33 SADF (défi 3, orientation 1, objectif 3)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre d'unités d'aménagement (UA) qui intègrent ces paramètres ⁵² dans le calcul des possibilités forestières 2018-2023	19 d'ici à 2019	19 intégrant l'analyse financière (total de 2 paramètres intégrés dans les 19 UA)	0 intégrant un nouveau paramètre (total de 1 paramètre intégré dans les 19 UA)	19 intégrant les coûts d'approvisionnement	En progression

Au 31 mars 2019, les modèles du calcul des possibilités forestières permettaient de tenir compte du paramètre d'analyse économique. Les travaux se sont également poursuivis en vue d'estimer certains paramètres financiers de divers scénarios sylvicoles dans le calcul des possibilités forestières et de les raffiner pour remplir les engagements prévus dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts. Par ailleurs, les travaux portant sur les outils mis au point et dont les paramètres ont été intégrés à ce jour ont également été appliqués dans le nouveau calcul des possibilités forestières 2023-2028 en cours de production.

Objectif gouvernemental 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité					
Action ministérielle A11 – Intégrer, dans le calcul des possibilités forestières, de nouveaux thèmes relatifs au développement durable découlant de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et du Règlement sur l'aménagement durable des forêts					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.2, 6.2 et 6.3 – Résultats recherchés 33 et 34 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 3) SADF (défi 2, orientation 1, objectif 1 et orientation 2, objectif 3)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de nouveaux thèmes liés à des composantes de développement durable dans le calcul des possibilités forestières	8 d'ici à 2020	9 thèmes	8 thèmes	5 thèmes	Cible finale atteinte

Un thème supplémentaire, le carbone, a été ajouté et intégré dans le calcul des possibilités forestières. L'intégration des huit autres thèmes liés aux composantes de développement durable a également été achevée. Ces thèmes sont les suivants : la protection des bandes riveraines, les habitats des espèces menacées et vulnérables, les vieilles forêts, la protection des paysages, la protection du caribou forestier, les marécages arborescents, les bandes à lichens et les restrictions accrues de la récolte des lisières boisées.

51 Les libellés de l'action et de l'indicateur ont été ajustés pour mieux refléter la situation.

52 Ibid.

Objectif gouvernemental 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité					
Action ministérielle A12 – Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de gestion en vue de l'exploitation rationnelle des espèces fauniques prélevées d'intérêt					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 5)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	4 nouveaux plans élaborés, 4 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	1 nouveau plan élaboré ⁵³ (au total, 3 nouveaux plans élaborés, 1 plan mis à jour et les 4 plans mis en œuvre)	Mise en œuvre des plans élaborés et mis à jour (au total, 2 nouveaux plans élaborés, 1 plan mis à jour et les 3 plans mis en œuvre)	1 nouveau plan élaboré, 1 plan mis à jour et l'ensemble mis en œuvre (au total, 2 nouveaux plans élaborés*, 1 plan mis à jour et les 3 plans mis en œuvre)	À surveiller

* Au nouveau plan élaboré en 2016-2017 (dindon sauvage) s'ajoute celui élaboré en 2015-2016 (saumon atlantique).

Cet indicateur correspond à l'indicateur 6.2 du Plan stratégique 2014-2018. Ces résultats sont décrits à la page 25 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3.1 – Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité					
Action ministérielle A13 – Dresser le portrait des populations de poissons et de la productivité des habitats nordiques pour des secteurs jugés prioritaires en vue de développer des modalités de pêche sportive adaptées au contexte nordique					
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectif 6.2 – Résultat recherché 33 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 6)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de secteurs ou de systèmes hydrographiques couverts	3 d'ici à 2020	3 secteurs couverts (9 au total)	4 secteurs couverts (6 au total)	2 secteurs couverts	Cible finale atteinte

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a dressé un portrait des populations de poissons et de leurs habitats en réalisant des inventaires normalisés sur le terrain dans trois secteurs nordiques, soit celui situé au nord de la communauté naskapie de Kawawachikamach, celui du village nordique d'Inukjuak et celui de la rivière aux Mélézes.

Un total de 5 lacs et de 25 cours d'eau ont été inventoriés dans le secteur de Kawawachikamach. Un suivi de la montaison de l'omble chevalier anadrome et du saumon atlantique a été effectué respectivement dans le secteur d'Inukjuak et de la rivière aux Mélézes.

L'analyse des données recueillies a pour objectif de dresser des états de référence, notamment sur les deux espèces d'importance identifiées précédemment dans le Nord québécois, soit l'omble chevalier anadrome et le saumon atlantique, et ce, avant tout nouveau projet de développement sur le territoire. Un premier rapport a d'ailleurs été publié en mars 2019⁵⁴.

53 Le nouveau plan de gestion élaboré (animaux à fourrure) n'est pas présenté dans les résultats 2018-2019 de l'indicateur 6.2.

54 [https://mfpp.gouv.qc.ca/documents/faune/RA_omble_chevalier_Aupaluk_MFFP.pdf].

Objectif gouvernemental	3.2 – Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société				
Action ministérielle	A14 – Intégrer un volet faunique aux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI)				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1 et 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37 SADF (défi 2, orientation 2, objectifs 1, 2 et 3)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Pourcentage de PAFI incorporant des enjeux de conservation ou de mise en valeur de la faune et de ses habitats	100 % des PAFI d'ici à 2019	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours	En progression

L'élaboration du nouvel outil permettant d'évaluer qualitativement l'intégration des enjeux fauniques dans les PAFI a été menée à terme au cours de la dernière année. L'outil a été soumis, pour consultation, à des experts du Ministère associés au Réseau d'intégration des enjeux fauniques dans la planification forestière et à l'Équipe provinciale d'aménagement écosystémique des forêts. La saisie des informations a également été effectuée par les divers répondants régionaux visés.

Objectif gouvernemental	3.2 – Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société				
Action ministérielle	A15 – Élaborer des guides pour l'aménagement de l'habitat de certaines espèces fauniques				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37 Agenda 21 de la culture (objectif 18) Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientations 1, 2 et 4) PACC 2013-2020 (priorité 29) SADF (défi 3, orientation 2, objectif 1) Politique énergétique 2030 (orientation 3)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de guides développés	5 d'ici à 2020	4 guides en cours d'élaboration*	4 guides en cours d'élaboration	4 guides en cours d'élaboration	À surveiller

* État d'avancement des guides : lièvre d'Amérique : 90 %; grand pic : 90 %; tétras du Canada : 95 %; martre d'Amérique : 35 %.

Les guides d'aménagement de l'habitat des espèces fauniques contribuent à la fois à la mise en valeur et à la conservation de celles-ci, par l'entremise du maintien d'habitats en quantité et en qualité suffisante. Les espèces choisies ont souvent un rôle d'espèce parapluie, soit parce que ce sont des proies (ex. : le lièvre et le tétras), soit parce que les attributs des habitats qu'elles utilisent sont aussi importants pour de nombreuses autres espèces (ex. : le grand pic crée des cavités qui sont réutilisées par d'autres espèces). Les guides proposent des recommandations d'aménagement forestier favorables pour ces espèces, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité en général.

Objectif gouvernemental	3.2 – Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société				
Action ministérielle	A16 – Élaborer, mettre à jour et mettre en œuvre des plans de rétablissement des espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectif 6.1 – Résultats recherchés 35, 36 et 37 Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique (orientation 1) PACC 2013-2020 (priorité 29) Politique énergétique 2030 (orientation 3)				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de plans élaborés, mis à jour et mis en œuvre	3 nouveaux plans élaborés, 14 mis à jour et l'ensemble mis en œuvre d'ici à 2020	0 nouveau plan élaboré, 2 plans mis à jour et mis en œuvre	0 nouveau plan élaboré, 0 plan mis à jour et mis en œuvre	0 nouveau plan élaboré, 0 plan mis à jour et mis en œuvre	À surveiller

Deux plans de rétablissement constituant des mises à jour ont été publiés en 2018-2019, celui du faucon pèlerin et celui de la rainette faux-grillon de l'Ouest. Les démarches se poursuivent pour la publication de trois nouveaux plans (hibou des marais, chauves-souris cavernicoles et chauve-souris rousse) ainsi que pour la mise à jour des douze autres plans de rétablissement (salamandre pourpre, tortue des bois, tortue géographique, tortue mouchetée, tortue musquée, tortue-molle à épines, caribou de la Gaspésie, ours blanc, dard de sable, éperlan arc-en-ciel, fouille-roche gris et aigle royal).

Objectif gouvernemental	6.1 – Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire				
Action ministérielle	A17 – Élaborer des orientations gouvernementales d'aménagement du territoire qui incorporent les objectifs d'aménagement durable des forêts, de conservation et de mise en valeur de la faune				
Liens et contributions gouvernementales	SGDD 2015-2020 : Objectifs 3.1 et 3.2 – Résultats recherchés 47 et 48				
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Orientations gouvernementales d'aménagement du territoire élaborées pour les volets forestier et faunique	Orientations élaborées d'ici à 2018	Travaux en cours	Travaux en cours	Travaux en cours	Cible non atteinte

Au cours de l'année 2017-2018, le Ministère a élaboré le document d'orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire intitulé *Gestion durable des forêts et de la faune*. Le document tient notamment compte des consultations publiques ciblées qui ont été menées conjointement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Le dossier est prêt à être soumis à une approbation gouvernementale.

Objectif gouvernemental		6.2 – Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires			
Action ministérielle		A18 – Contribuer à l'essor du développement durable dans les collectivités territoriales en participant à la réalisation du plan d'action de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux			
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 (activité incontournable 5)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre d'initiatives mises en place	Rendre compte annuellement	1 initiative (2 au total)	1 initiative	Aucune initiative	Cible atteinte

Le Ministère a collaboré, au cours de la dernière année, à la mise à jour du Répertoire d'outils gouvernementaux pour le développement durable⁵⁵, par une recension des programmes d'aide financière et des publications sous sa responsabilité qui se révèlent pertinents pour les démarches de développement durable des organismes municipaux.

Objectif gouvernemental		8.2 – Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise			
Action ministérielle		A19 – Favoriser l'émergence de la filière bioénergétique			
Liens et contributions gouvernementales		SGDD 2015-2020 : Objectifs 2.1, 2.2 et 6.2 : résultats recherchés 64 et 65 SADF 2030 (défi 4, orientation 1, objectif 4 et défi 5, orientation 1, objectif 1) Politique énergétique (orientation 3)			
Indicateur	Cible	Résultats 2018-2019	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Degré d'atteinte de la cible 2018-2019
Nombre de projets en bioénergie ayant bénéficié d'un accompagnement ou d'un suivi	36 projets d'ici à 2018	12 projets (40 au total)	14 projets (28 au total)	14 projets	Cible finale atteinte

Durant l'année financière 2018-2019, le Ministère a offert de l'accompagnement ou un suivi⁵⁶ pour douze projets de bioénergie à base de biomasse forestière. Ces projets qui tendent à être une solution de rechange à des formes d'énergies plus polluantes se situent dans des créneaux variés. Pensons, notamment, à la production de granulés de bois, d'éthanol cellulosique ou de diésel renouvelable.

⁵⁵ [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/developpement-durable/repertoire-doutils-gouvernementaux-pour-le-developpement-durable-municipal/>].

⁵⁶ On définit l'accompagnement ou le suivi d'un projet comme étant toute action (rédaction d'avis sectoriels, analyse de demandes d'aide financière, participation à des comités et à des rencontres, etc.) ayant nécessité un minimum de quatorze heures de travail.

Recommandations du commissaire au développement durable du Vérificateur général du Québec et de la Commission de l'administration publique

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2015, CHAPITRE 4, PARCS NATIONAUX ET SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

Le 3 juin 2015, le commissaire au développement durable (CDD) du Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016, printemps 2015. Le chapitre 4 porte sur les parcs nationaux et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Deux des recommandations formulées ont uniquement rapport au Ministère alors qu'une autre est conjointe avec la Sépaq. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et mené plusieurs actions pour y donner suite.

Le 1^{er} août 2018, le VGQ a formulé ses conclusions sur le degré d'application des recommandations. Il a alors constaté que la recommandation au sujet de la participation du Ministère aux comités consultatifs avait été appliquée. Il a également jugé que les progrès étaient satisfaisants pour les deux autres recommandations traitant de la révision de la politique sur les parcs nationaux du Québec et de la reddition de comptes en matière de conservation du patrimoine naturel.

Tableau 7 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2015 à l'égard des parcs nationaux et de la Sépaq

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
1. Réviser la politique et les autres documents servant à encadrer les activités de conservation du patrimoine naturel dans les parcs nationaux et établir clairement les responsabilités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et celles de la Société à cet égard.	Publication de la Politique sur les parcs nationaux du Québec, laquelle apporte des précisions sur la gouvernance du réseau des parcs nationaux et s'appuie sur trois orientations. Révision du cadre de référence sur le zonage qui précise les activités et les aménagements permis dans chaque type de zone. Révision des plans directeurs des parcs nationaux du Mont-Mégantic, d'Opémican et de la Yamaska. La publication de ces plans directeurs tient compte de ladite politique, puisque leur contenu est intrinsèquement lié.
2. Participer activement au comité consultatif en place pour chacun des parcs afin d'obtenir l'information nécessaire pour jouer pleinement son rôle de gestionnaire.	Participation aux tables d'harmonisation de parcs nationaux.
5. Publier une reddition de comptes qui permet d'apprécier leur performance en matière de conservation du patrimoine naturel.	Publication, sur le site Web du Ministère, de ses réalisations en matière de conservation des parcs nationaux du Québec.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2016, CHAPITRE 2, CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DE LA FAUNE

Le 2 juin 2016, le CDD du VGQ a déposé son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2016-2017, printemps 2016. Le chapitre 2 porte sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Neuf recommandations ont été formulées. Le Ministère a adhéré à toutes les recommandations et, pour y répondre, il a formulé un plan d'action qui a été présenté à la Commission de l'administration publique.

Dans la troisième année du plan d'action, le Ministère a contribué à la majorité des actions mises de l'avant. Voici les actions menées au cours de la dernière année.

Tableau 8 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2016 à l'égard de la conservation et de la mise en valeur de la faune

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
1. Élaborer une stratégie relative à l'acquisition de connaissances et une autre liée à la mise en valeur de la faune qui présentent les priorités et les objectifs à atteindre, et produire des plans d'action qui traduisent ces objectifs en interventions concrètes.	Réalisation d'enquêtes permettant de dresser le portrait des chasseurs, des piégeurs et des pêcheurs québécois⁵⁷. Mise en œuvre des deux premières années du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022, lequel a permis des investissements de près de 10 M\$ dans des projets de développement.
2. S'assurer qu'un plan de rétablissement est produit pour toutes les espèces menacées ou vulnérables et qu'il est mis en œuvre, et rendre compte périodiquement des résultats relatifs à la mise en œuvre des plans et de l'état de situation de ces espèces.	Poursuite, avec la collaboration des gouvernements fédéral et territorial concernés, des travaux à l'égard du plan de gestion de l'ours blanc. Développement d'une approche intégrée de rétablissement des espèces menacées ou vulnérables ayant pour but de mettre en œuvre des actions de conservation qui pourront satisfaire aux enjeux communs à des regroupements d'espèces en situation précaire. Publication de deux plans de rétablissement, soit celui du faucon pèlerin et celui de la rainette faux-grillon de l'Ouest. De plus, le plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie a été soumis au Ministère par l'équipe de rétablissement du caribou de la Gaspésie. Planification de la production, jusqu'en 2021, de bilans sur le niveau de rétablissement d'espèces menacées ou vulnérables. Un bilan a été publié pour les espèces suivantes : la tortue des bois, la tortue géographique, la tortue mouchetée, la tortue musquée et la tortue ponctuée.
3. Déterminer des priorités d'intervention et des actions précises à entreprendre pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes et pour agir lorsqu'elles sont présentes.	Réalisation d'une analyse des enjeux et des répercussions découlant de l'utilisation des poissons appâts au Québec. Diffusion d'un article de vulgarisation sur les techniques alternatives relativement aux poissons appâts vivants lors de la pêche sur la glace, publié dans le magazine <i>Aventure Chasse et Pêche</i>, printemps 2019. Un dépliant résumant les meilleures techniques de pêche autorisées pour la capture des principales espèces de poissons recherchées par les pêcheurs sportifs en saison hivernale a également été produit. Concrétisation d'une première étude de caractérisation des infrastructures permettant de protéger les principaux tributaires à risque d'invasion par la carpe asiatique. Mise en place d'une veille stratégique et de partenariats avec différents intervenants des régions limitrophes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent pour partager les expertises et déterminer des possibilités de coopération en ce qui concerne la carpe asiatique. Réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information sur la carpe de roseau. Développement d'un partenariat avec le gouvernement fédéral sur des actions concertées pour lutter contre la carpe asiatique. Élaboration d'une première version du Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales. ACHÈVEMENT DE LA PROCÉDURE DE SUIVI DE MENTIONS DE LA CARPE ASIATIQUE.

57 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport_EnqueteChasseursQuebecois2016.pdf] et [<https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40753244.pdf>].

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
4. Faire un suivi adéquat des autorisations liées à la modification d'habitats fauniques et rendre compte annuellement quant au respect des autorisations.	Poursuite des activités de communication sur la problématique d'appropriation du territoire public par les chasseurs et sur le code de bonnes pratiques de chasse.
5. Mettre en œuvre un plan d'intervention, en collaboration avec les zecs, afin d'éliminer l'appropriation du territoire et rendre compte des résultats annuellement.	Production d'un tableau de suivi de la régularisation du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et d'un bilan annuel des actions accomplies.
6. Réviser la réglementation concernant la chasse et la pêche en la simplifiant, afin d'en faciliter la compréhension par les utilisateurs et d'en favoriser l'application pour une meilleure conservation et une meilleure mise en valeur de la faune.	Révision du contenu réglementaire sur la pêche dans Internet, soit : - la vulgarisation du contenu des règles générales de pêche s'adressant au grand public et son transfert vers le site Québec.ca; - la conception d'une vitrine où toute l'information destinée aux pêcheurs de la relève a été regroupée pour en faciliter la recherche. Proposition de pistes d'allègements réglementaires pour l'omble de fontaine dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion de cette espèce. Simplification de la réglementation dans le nouveau plan de gestion des animaux à fourrure. Mise à jour du guide administratif d'encadrement de la gestion des baux de piégeage. Le document est en voie d'achèvement. Réalisation d'un projet pilote de simplification réglementaire à l'échelle d'une zone de pêche.
7. Revoir l'organisation du travail des agents de protection de la faune afin d'accroître l'effet dissuasif découlant de leur présence sur le terrain et améliorer le soutien aux zecs et aux pourvoiries.	Production d'un portrait annuel de la situation à l'échelle provinciale où est présentée la proportion des efforts sur le terrain par les agents de la protection de la faune. Rédaction d'une première version des règlements sur les permis de pourvoiries.
8. Revoir les ententes avec les zecs et les pourvoiries et s'assurer du respect de leurs obligations, et élaborer une politique sur les réserves fauniques afin de clarifier les rôles et les responsabilités de la Société des établissements de plein air du Québec et du Ministère.	Production d'une analyse de la qualité des données dans les zecs et les réserves fauniques à l'égard du prélèvement et du nombre de jours de chasse pour le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et le téttras du Canada.
9. Élaborer un plan d'action qui traduit en interventions concrètes les objectifs du plan stratégique et les résultats attendus, et présenter une reddition de comptes qui permet d'apprécier la performance du Ministère et de ses partenaires quant à l'atteinte des objectifs.	Les résultats des actions, indicateurs et cibles du Plan stratégique 2014-2018, du Plan d'action de développement durable 2016-2020 et du Plan d'action pour l'application des recommandations du VGQ sont présentés dans les sections qui leur sont propres à l'intérieur du présent rapport, aux pages 18 à 39, 49 à 59 et 60 à 63.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, PRINTEMPS 2017, CHAPITRE 4, TRAVAUX SYLVICOLES

Le 31 mai 2017, le CDD du VGQ a déposé un rapport à l'Assemblée nationale du Québec, qui traite notamment des travaux sylvicoles. Celui-ci fait essentiellement ressortir des lacunes de nature administrative et ne relève ni fraude ni malversation. Le Ministère a adhéré aux dix recommandations du VGQ qui sont réparties autour de trois axes, soit la planification des travaux sylvicoles, leur exécution ainsi que l'évaluation de l'atteinte des objectifs et la reddition de comptes. En vue de répondre aux recommandations du VGQ, le Ministère

a élaboré un plan d'action qui a été déposé à la Commission de l'administration publique le 27 septembre 2017. Plusieurs des lacunes et des recommandations faisaient déjà l'objet d'actions au Ministère. Le plan d'action est disponible sur le site Web du Ministère⁵⁸ et sa mise en œuvre est déjà amorcée et s'étendra jusqu'en 2020. Le tableau qui suit présente les principales actions déjà entreprises en 2018-2019, soit celles prévues dans la deuxième année du plan d'action.

Tableau 9 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations du CDD faites au printemps 2017 à l'égard des travaux sylvicoles

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
1. Définir des indicateurs et des cibles qui précisent les objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et qui permettent de mesurer l'atteinte de ceux-ci.	Réaliser une révision quinquennale des objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et définir des indicateurs et des cibles pour chacun des objectifs en lien avec les plans d'aménagement forestier intégré. Élaboration d'une stratégie nationale de production de bois.
2. S'assurer que les connaissances issues des travaux de recherche, telles celles sur les effets des changements climatiques, sont transférées aux intervenants et prises en compte lors de la planification des travaux sylvicoles.	Améliorer le transfert de connaissances destinées aux aménagistes et aux sylviculteurs régionaux, entre autres par des activités de transfert en région. Produire une stratégie d'adaptation aux changements climatiques ayant pour but de réduire les risques appréhendés pour les forêts. Poursuivre les travaux du Comité sur la migration assistée. Intégrer les connaissances acquises dans la planification forestière (plans d'aménagement forestier intégré tactiques et plans d'aménagement forestier intégré opérationnels) et les prescriptions sylvicoles. Faire une analyse sur les incertitudes et les risques affectant les niveaux de récolte à long terme au regard des perturbations naturelles, dans un contexte de changements climatiques, et intégrer ces tendances dans le calcul de la possibilité forestière. Réaliser un banc d'essai sur la modélisation des effets des changements climatiques et sur leurs répercussions sur la croissance des forêts en vue de valider si ces effets peuvent être incorporés dans le calcul de la possibilité forestière.
3. S'assurer que tous les traitements sylvicoles définis comme conditions de succès sont réalisés afin d'améliorer le taux de réussite des traitements.	Définir les besoins provinciaux, confirmer les besoins régionaux de suivis des stratégies d'aménagement forestier et adapter la méthode en conséquence. Faire un bilan annuel provincial portant sur le respect des stratégies d'aménagement forestier régionales. Définir, à la prescription sylvicole, les scénarios sylvicoles à réaliser. Faire des bilans périodiques en matière de résultats des suivis de conformité et des suivis d'efficacité dans un processus d'amélioration continue. Mettre en place un réseau de répondants régionaux pour assurer la mise en œuvre des suivis d'efficacité de 2013 et des années subséquentes selon les orientations convenues (y compris les plantations).
4. Tenir compte du critère de rentabilité économique dans le choix des traitements sylvicoles.	Accroître la proportion de la superficie des scénarios sylvicoles faisant l'objet d'une analyse économique. Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action du Réseau d'experts en économie forestière visant le développement de l'expertise régionale en matière d'économie forestière. Rendre compte des investissements consacrés à l'éclaircie précommerciale annuellement et fournir les justifications requises.

58 [\[https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf\]](https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-VGQ-travaux-sylvicoles.pdf).

Recommandations du CDD	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
5. Allouer les budgets sylvicoles en considérant les risques et les stratégies d'aménagement qui maximisent la création de richesse pour la société.	Intégrer les orientations de gestion des risques dans la planification forestière ainsi que dans la répartition budgétaire. Intégrer la rentabilité économique et les risques au moment de la répartition des budgets (par activité et par région) destinés aux travaux sylvicoles en considérant les stratégies d'aménagement régionales.
6. Justifier le volume de contrats attribués de gré à gré pour les travaux sylvicoles non commerciaux.	Établir des modalités de suspension et de résiliation des contrats liés à une entente de réalisation à long terme de travaux sylvicoles.
7. S'assurer que le volume de contrats accordés sur appel d'offres public favorise une saine concurrence et permet d'ajuster la grille tarifaire des travaux sylvicoles au prix du marché.	Établir, avec des règles objectives, un processus d'appels d'offres publics (AOP) et d'adjudication clair et transparent. Déterminer le processus d'AOP permettant l'utilisation des résultats pour établir la grille tarifaire des travaux sylvicoles. Assurer la mise en œuvre et le suivi des critères établis pour qu'ils puissent être transposés.
8. S'assurer que l'information disponible relativement aux contrats attribués pour les travaux sylvicoles non commerciaux est la même que celle publiée dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec.	Produire un bilan comparatif des informations publiées par Rexforêt au moment du lancement des AOP et de l'information donnée par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec. Apporter les corrections nécessaires dans les AOP et dans la publication de l'information pour les contrats attribués.
9. Faire les suivis nécessaires afin d'évaluer si les travaux sylvicoles réalisés donnent les résultats escomptés, de déterminer les mesures correctives et de favoriser l'amélioration continue des pratiques.	Faire un bilan des suivis réalisés à propos de la régénération pour la période 2008-2013 et définir des plans d'action régionaux, lorsque requis. Actualiser les outils et les méthodes pour réaliser des suivis d'efficacité. Produire un bilan des suivis de validation existants (mesure des effets réels) et poursuivre l'établissement de nouveaux dispositifs de ces suivis pour les modalités et les traitements non couverts. En plus des sommes investies pour les travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux, mettre au point des indicateurs en matière d'efficacité des travaux sylvicoles et en rendre compte.

38^e RAPPORT SUR L'IMPUTABILITÉ DE LA COMMISSION SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE, JUIN 2018, CHAPITRE 1, AUDITION SUR LES TRAVAUX SYLVICOLES

La Commission de l'administration publique (CAP) a déposé son 38^e rapport sur l'imputabilité en juin 2018, lequel contenait trois recommandations concernant le Ministère à la suite d'une audition sur les travaux sylvicoles. Celle-ci faisait suite aux observations du commissaire au développement durable sur les travaux sylvicoles du printemps 2017⁵⁹. Pour répondre à ces recommandations, un plan d'action a été élaboré et le tableau suivant présente les actions entreprises pendant l'année financière 2018-2019 à l'égard de ces recommandations sur les travaux sylvicoles.

Tableau 10 : Actions entreprises par le Ministère pour mettre en œuvre les recommandations de la CAP à l'égard des travaux sylvicoles

Recommandations de la CAP	Actions entreprises par le Ministère en 2018-2019
1. Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique (CAP), d'ici le 15 septembre 2018 et par la suite chaque année pendant trois ans, sa planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.	Transmission annuelle à la CAP de la planification annuelle des activités liées au transfert des connaissances dans le domaine sylvicole.
2. Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs transmette à la Commission de l'administration publique, d'ici le 15 septembre 2018, l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt et la nouvelle entente à signer pour le 31 mars 2018, que ce soit avec Rexforêt ou une autre organisation.	Transmission à la CAP de l'entente de délégation actuelle signée avec Rexforêt.
3. Que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'assure d'intégrer la question des changements climatiques dans les plans d'aménagement forestier intégré.	Élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

UTILISATION DES RESSOURCES

Utilisation des ressources humaines

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Pour mener à bien sa mission et répondre adéquatement aux besoins de sa clientèle et de ses partenaires, le Ministère compte sur des ressources humaines compétentes, réparties dans quatre secteurs, soit ceux des Forêts, de la Faune et des Parcs, des Opérations régionales et du Forestier en chef, ainsi que sur des ressources rattachées à la Direction du bureau de la sous-ministre et du secrétariat et à la Direction générale des mandats stratégiques.

Au 31 mars 2019, l'effectif en poste du Ministère totalisait 2 675 employés, alors qu'il y avait 2 582 employés au 31 mars 2018. L'écart s'explique, notamment, par le rehaussement de l'effectif dans certains secteurs en vue d'accomplir des activités en lien avec :

- la protection des espèces menacées prévue dans le Plan économique du Québec, et ce, en collaboration avec des partenaires ayant pour objectif d'acquérir des connaissances et de renforcer l'encadrement réglementaire;
- le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques ayant notamment pour but de bloquer ou de limiter la propagation des carpes asiatiques dans le fleuve Saint-Laurent et les eaux intérieures.

Tableau 11 : Effectif en poste*

Secteur d'activité	31 mars 2019	31 mars 2018	Écart
Bureau de la sous-ministre et du secrétariat et Direction générale des mandats stratégiques	37	41	(4)
Faune et Parcs	753	715	38
Forêts	479	463	16
Forestier en chef	50	48	2
Opérations régionales	1 356	1 315	41
Total	2 675	2 582	93

* Effectif en poste : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

HEURES RÉMUNÉRÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2018-2019

Le concept d'heures rémunérées est maintenant la façon de présenter l'information en ce qui concerne l'établissement du niveau de l'effectif de chaque ministère, dont le personnel est assujéti à la Loi sur la fonction publique. En effet, le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel à l'exclusion des étudiants et des stagiaires. Contrairement à la notion d'équivalent temps complet (ETC), les heures rémunérées incluent les heures supplémentaires payées, le personnel en situation de préretraite et la totalité des absences rémunérées ou partiellement rémunérées.

Au cours de la dernière année, le Ministère a utilisé, pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, 5 227 114,3 heures rémunérées.

Tableau 12 : Heures rémunérées par secteur d'activité en 2018-2019

Secteur d'activité	Heures rémunérées 2018-2019 (en milliers)	Heures rémunérées 2017-2018 (en milliers)	Écart (en milliers)
Bureau de la sous-ministre et du secrétariat et Direction générale des mandats stratégiques	72,8	74,2	(1,4)
Faune et Parcs	1 416,7	1 329,0	87,7
Forêts	861,5	839,3	22,2
Forestier en chef	85,1	79,6	5,5
Opérations régionales	2 791,0	2 698,8	92,1
Total en heures rémunérées*	5 227,1	5 021,0	206,1
Total en ETC transposés** (total en heures rémunérées/1 826,3 h)	2 862,1	2 749,3	112,8

* Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et du personnel occasionnel, à l'exclusion des stagiaires et des étudiants.

** Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

EFFECTIF PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Bien que la région de la Capitale-Nationale soit la région administrative qui totalise le plus grand nombre de personnes dans l'effectif en poste, en raison de ses activités, le Ministère est bien représenté en région, notamment en Abitibi-Témiscamingue, dans le Bas-Saint-Laurent et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Tableau 13 : Effectif en poste, par région administrative

Région administrative	31 mars 2019		31 mars 2018	
	Nombre	Pourcentage*	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	223	8,3	212	8,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	205	7,7	208	8,1
Capitale-Nationale (03)	947	35,4	887	34,4
Mauricie (04)	147	5,5	142	5,5
Estrie (05)	51	1,9	51	2,0
Montréal (06)	24	0,9	25	1,0
Outaouais (07)	152	5,7	147	5,7
Abitibi-Témiscamingue (08)	222	8,3	227	8,8
Côte-Nord (09)	129	4,8	121	4,7
Nord-du-Québec (10)	129	4,8	125	4,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	134	5,0	127	4,9
Chaudière-Appalaches (12)	60	2,2	57	2,2
Laval (13)	0	0,0	0	0,0
Lanaudière (14)	76	2,8	75	2,9
Laurentides (15)	100	3,7	101	3,9
Montréal (16)	63	2,4	65	2,5
Centre-du-Québec (17)	13	0,5	12	0,5
Total	2 675	100,0	2 582	100,0

* Les chiffres étant arrondis, le total ne correspond pas à la somme exacte des pourcentages figurant dans la colonne, car il est calculé en tenant compte des décimales.

FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

Durant l'année civile 2018, le Ministère a consacré plus de 3,4 M\$ à la formation et au développement de son personnel. En majorité, ces dépenses concernent le perfectionnement des compétences des employés du Ministère.

Tableau 14 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité*

Champ d'activité	2018 (en \$)	2017 (en \$)
Favoriser le perfectionnement des compétences	2 100 509 \$	1 598 394 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	571 199 \$	567 907 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	169 821 \$	129 995 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	68 868 \$	61 641 \$
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	499 747 \$	333 813 \$
Total	3 410 144 \$	2 691 750 \$

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Évolution des dépenses en matière de formation

Au cours de l'année 2018, le Ministère a consacré 1,89 %⁶⁰ de sa masse salariale à la formation de son personnel alors qu'en 2017 le pourcentage que l'on y avait consacré s'élevait à 1,64 %. Ces résultats permettent au Ministère de respecter la cible de 1 % établie par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Tableau 15 : Évolution des dépenses en matière de formation*

Répartition des dépenses en formation	2018	2017
Proportion de la masse salariale (en %)	1,89 %	1,64 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	1,99 jour	1,57 jour
Somme allouée par personne (en \$)	696 \$	550 \$

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Tableau 16 : Jours de formation selon la catégorie d'emploi*

Catégorie d'emploi	2018	2017
Cadre	471	816
Professionnel	2 475	1 550
Ingénieur	49	13
Fonctionnaire	2 426	1 817
Agent de la paix	3 974	3 234
Ouvrier	323	210
Étudiant et stagiaire	37	40
Total	9 755	7 680

* La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

Pour l'année 2018-2019, le taux de départ volontaire du personnel régulier s'est établi à 7,3 % comparativement à un taux de 5,8 % l'année précédente. Cela s'explique, en grande partie, par une augmentation des départs à la retraite comparativement à l'an dernier.

Tableau 17 : Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Taux de départ volontaire (en %)	7,3 %	5,8 %	9,2 %

60 La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit que 1 % de la masse salariale est consacré à la formation par année civile. La proportion de la masse salariale pour l'année civile 2018 est de 1,85 %. Un écart avec les dépenses totales en matière de formation existe, car seule la formation considérée comme admissible dans le cadre de la loi est prise en considération dans le calcul.

Utilisation des ressources financières

BILAN FINANCIER

Les ressources financières dont dispose le Ministère sont constituées de crédits budgétaires et d'une portion des revenus autonomes générés par ses activités. Ces revenus sont principalement comptabilisés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du Fonds des ressources naturelles.

REVENUS

Les revenus de l'exercice 2018-2019 pour le portefeuille ministériel totalisent 353,7 M\$. Ils proviennent principalement des ventes de volumes de bois, de la redevance annuelle forestière ainsi que des ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage.

Tableau 18 : Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2018-2019* (en M\$)	2017-2018 (en M\$)	Écart (en M\$)
Forêts	313,2	286,3	26,9
Faune	40,4	40,8	(0,4)
Parcs	0,1	0,0	0,1
Total	353,7	327,1	26,6

* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

La variation nette des revenus du Ministère est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur marchande des bois sur pied en raison des conditions de marché favorables.

DÉPENSES

Les dépenses de l'exercice 2018-2019 totalisent 927 M\$.

Tableau 19 : Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	Dépenses réelles 2018-2019* (en M\$)	Dépenses réelles 2017-2018** (en M\$)	Écart (en M\$)	Écart*** (en %)
Forêts	653,5	588,8	64,7	11,0 %
Forestier en chef	4,8	4,4	0,4	9,1 %
Opérations régionales	111,7	118,9	(7,2)	(6,1 %)
Faune	94,9	114,0	(19,1)	(16,8 %)
Parcs	50,9	47,8	3,1	6,5 %
Administration	11,2	10,8	0,4	3,7 %
Total	927,0	884,7	42,3	4,8 %

* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

** Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

*** Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

L'augmentation nette des dépenses du Ministère découle notamment :

- des mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 et mars 2019 pour près de 64 M\$, dont le maintien de la capacité d'intervention pour lutter contre les feux de forêt et le Programme Innovation Bois;
- des coûts additionnels de plus de 103 M\$ liés aux mesures annoncées avant 2018 et aux opérations courantes, dont la prise en charge de 100 % des coûts de protection des forêts incluant la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la suppression des feux de forêt et le Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources;
- de mesures ponctuelles de plus de 124 M\$ annoncées pour l'année 2017-2018.

INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2018-2019 totalisent 25,8 M\$ comparativement à ceux de 2017-2018 qui s'élevaient à 17,3 M\$. La répartition des investissements selon la catégorie d'immobilisations est présentée dans le tableau 20. La variation nette de 8,5 M\$ s'explique principalement par une hausse des investissements dans l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, dans l'optimisation de la production piscicole ainsi que dans la mise à niveau des infrastructures de production de plants forestiers.

Tableau 20 : Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisations

Catégorie d'immobilisations	2018-2019* (en M\$)	2017-2018 (en M\$)
Terrain	3,3	0,1
Bâtiment	1,1	0,3
Aménagement	10,3	9,0
Matériel et équipement	10,4	7,2
Développement informatique	0,7	0,7
Total	25,8	17,3

* Ces données sont provisoires et peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Gestion et contrôle de l'effectif et renseignements relatifs aux contrats de service

GESTION ET CONTRÔLE DE L'EFFECTIF

Pour les organismes publics ayant à leur service du personnel assujéti à la Loi sur la fonction publique, le Conseil du trésor fixe, annuellement, une cible en ce qui concerne l'effectif utilisé.

Pour l'exercice 2018-2019, cette cible de consommation a été établie en heures rémunérées⁶¹; elle a été fixée à 5 195 857 heures rémunérées. La consommation du Ministère pour l'année financière 2018-2019 a été de 5 227 114,5 heures, soit un dépassement de 31 257,5 heures par rapport à la cible, un écart de 0,6 %.

Des mesures sur l'engagement du personnel occasionnel, le remplacement de congés parentaux, les préretraites et la réduction des heures supplémentaires ont été mises en place pour réduire les effectifs. Des outils additionnels seront développés afin d'assurer un suivi efficace des heures consommées auprès des secteurs du Ministère.

Tableau 21 : Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie*	Heures travaillées (en milliers) [1]	Heures supplémentaires (en milliers) [2]	Total des heures rémunérées (en milliers) [3]=[1]+[2]	Total en ETC transposés (en milliers) [4]=[3]/1 826,3 h	Nombre d'employés au 31 mars 2019**
1. Personnel d'encadrement	332,8	0,2	333,0	182,3	188
2. Personnel professionnel	1 477,3	13,9	1 491,2	816,5	872
3. Personnel de bureau, technicien et assimilé	2 012,6	25,7	2 038,3	1 116,1	1 096
4. Agent de la paix	782,3	29,6	811,9	444,6	399
5. Ouvrier, personnel d'entretien et de service	551,4	1,3	552,7	302,6	120
Total en heures	5 156,4	70,7	5 227,1	2 862,1	s. o.
Total en ETC transposés (Total des heures/1 826,3 h)	2 823,4	38,7	2 862,1	s. o.	s. o.

* Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

** Comprend les employés réguliers et occasionnels.

61 La définition de la portée à l'égard de la notion des heures rémunérées est expliquée dans la section « Heures rémunérées par secteur d'activité en 2018-2019 » à la page 67.

CONTRATS DE SERVICE

Tableau 22 : Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

	Nombre	Valeur (en \$)
Contrats de service avec une personne physique*	10	452 397
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique**	127	36 477 810
Total des contrats de service	137	36 930 207

* Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

** Comprend les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère a élaboré sa programmation annuelle 2018-2019 dans un souci d'assurer le bon fonctionnement des systèmes et des infrastructures technologiques déjà en place et de poursuivre ses réflexions sur ses priorités d'affaires afin de tirer profit des ressources informationnelles pour l'appuyer au maximum dans la réalisation de sa mission.

Conséquemment, la majorité des dépenses liées aux ressources informationnelles a servi au maintien de systèmes informatiques existants et de l'infrastructure technologique.

Des efforts importants ont également été consentis pour réaliser de nouveaux projets et en parachever d'autres tels que la Banque de données – PRANA, la Solution d'affaires intégrée pour soutenir la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, l'enregistrement de la faune et le contrôle de la conformité, l'Émission des contrats de vente, la Gestion des habitats fauniques et le projet Smart-Faune.

Tableau 23 : Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles, en 2018-2019

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (en k\$) (investissements)	Coûts capitalisables réels (en k\$) (investissements)	Coûts non capitalisables prévus (en k\$) (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (en k\$) (dépenses)
Activités d'encadrement	0,0	0,0	1 471,0	290,9
Activités de continuité	3 743,5	684,6	14 447,4	13 769,2
Dossiers	656,5	1 127,9	2 573,7	820,6
Total	4 400,0	1 812,5	18 492,1	14 880,7

Les écarts s'expliquent notamment par le décalage de certaines activités de continuité à la suite d'une révision des priorités d'affaires et d'une diminution du nombre de demandes d'entretien de systèmes.

Tableau 24 : Liste, état d'avancement et ressources affectées aux principaux projets en matière de ressources informationnelles, en 2018-2019

Liste des projets	Avancement* (en %)	Ressources humaines prévues (en k\$)	Ressources humaines utilisées (en k\$)	Ressources financières prévues (en k\$)	Ressources financières utilisées (en k\$)	Explication sommaire des écarts
Banque de données –PRANA	100 %	24,6	52,6	63,7	6,4	Le projet s'est terminé en juin 2018 dans les limites du budget pluriannuel alloué.
Solution d'affaires intégrée pour soutenir la vente des permis de pêche, de chasse et de piégeage, l'enregistrement de la faune et le contrôle de la conformité (SAVPEC)	35 %	200,0	438,2	44,9	175,2	Les analyses se sont poursuivies dans le cadre de la solution de développement sur mesure.
Émission des contrats de vente	58 %	0	68,6	0	95,6	Le projet a été suspendu pour une période de plus de trois mois en 2017-2018, ce qui a repoussé les travaux en 2018-2019.
Gestion des habitats fauniques	43 %	0	197,8	0	44,0	Le projet a été suspendu pour une période de quelques mois en 2017-2018, ce qui a repoussé les travaux en 2018-2019.
Projet Smart-Faune	33 %	172,3	98,9	446,4	12,0	Le début du projet a été reporté en 2018-2019.

* L'avancement de l'ensemble des projets en matière de ressources informationnelles est établi en fonction de leur phase d'exécution, à l'exception de celui du projet SAVPEC qui est basé sur sa phase de planification.

AUTRES EXIGENCES

Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics⁶² a pour but, par de meilleures pratiques tarifaires, d'améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et d'assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Elle a également pour but de préserver la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité en vue d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

COÛTS DES ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES

Pour déterminer si la tarification actuelle est conforme à la politique, l'évaluation du coût des produits et services ministériels est faite annuellement. Elle s'appuie sur l'estimation de la dépense en rémunération du personnel attribuable aux principales activités ministérielles. Par la suite, les coûts liés au fonctionnement et à l'administration ont été répartis sur ces mêmes activités, selon les proportions estimées de la dépense en rémunération, ou ont été imputés avec plus de précision, si un mode d'affectation plus direct était disponible. La répartition effectuée exclut les dépenses de transfert et les événements exceptionnels.

Il est important de noter que, par l'entremise d'un partenariat en matière de services partagés, le Ministère reçoit des services des unités administratives centrales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En conséquence, les coûts qui en découlent sont répartis selon l'estimation des efforts consentis auprès de chaque ministère.

Le Ministère a poursuivi ses travaux pour rapprocher de la tarification actuelle les coûts liés à ses activités et pour apprécier les niveaux d'autofinancement de ses produits et de ses services. Toutefois, l'estimation présentée ici doit être considérée avec prudence.

L'annexe I présente les coûts liés aux principales activités ministérielles.

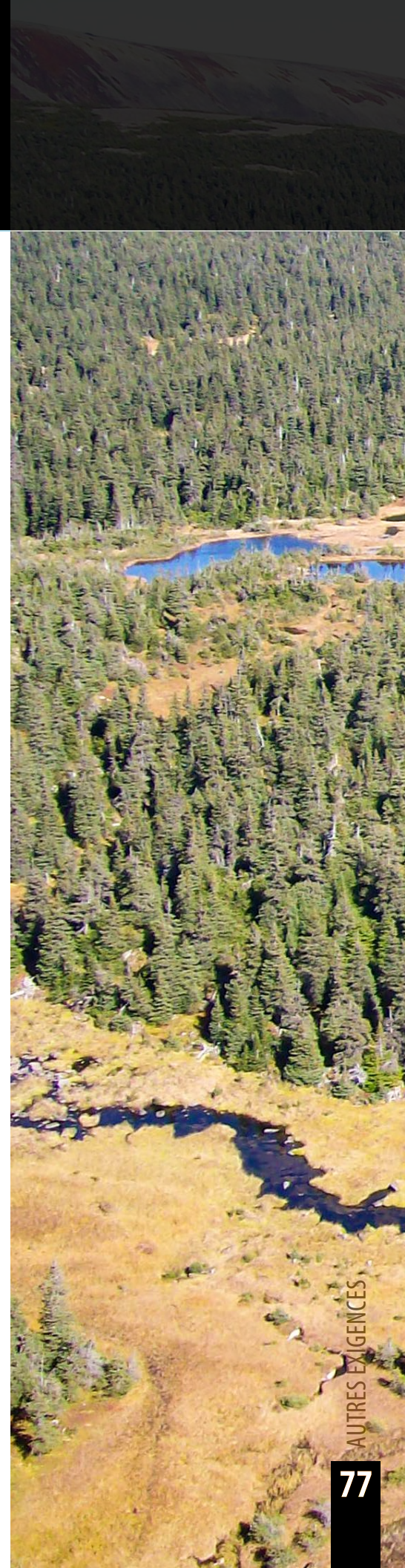
PRODUITS ET SERVICES TARIFÉS

Dans le but de se conformer aux exigences de la Politique, le Ministère entreprend chaque année l'indexation de ses tarifs. L'annexe II présente les revenus de tarification du Ministère, ainsi que la base de fixation des tarifs, et elle fait état de leur indexation annuelle. Comme il a été mentionné, le Ministère poursuit le processus d'estimation du coût de ses produits et services à partir des coûts liés à ses activités.

PRODUITS ET SERVICES NON TARIFÉS

Au cours de l'année 2018-2019, le Ministère a également poursuivi l'examen des services pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé.

62 [\[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf\]](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf).



Allègement réglementaire et administratif

En vertu de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente⁶³, tout ministère ou organisme doit rendre compte annuellement des réalisations découlant des engagements rendus publics en matière d'allègement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises.

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental 2016-2018 en matière d'allègement réglementaire et administratif intitulé *Bâtir l'environnement d'affaires de demain*, le Ministère est appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 50 % du coût des formalités administratives au cours de la période allant de 2001 à 2018.

Ainsi, durant la période s'étant échelonnée d'avril 2004 à mars 2018⁶⁴, le Ministère a réduit de 76,5 % le coût de ses formalités administratives. Ce résultat est principalement attribuable à l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2013, du nouveau régime forestier, qui a occasionné une réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises en transférant au Ministère de nombreuses obligations et responsabilités qui étaient antérieurement assumées par les entreprises.

Toujours dans ce contexte, le Ministère a exécuté des travaux ayant pour but de simplifier les formalités administratives des entreprises dans le domaine des ressources naturelles, notamment dans le cadre des travaux de révision de la gestion du mesurage des bois. Les paramètres exigés ont été modifiés tout en maintenant le niveau de précision statistique. Selon les estimations, cette simplification devrait permettre une économie récurrente évaluée à 700 k\$ pour l'ensemble de l'industrie forestière du Québec.

Des travaux ayant pour but d'harmoniser le flux de travail qui débute avec la planification forestière et se termine au moment du dépôt du rapport annuel technique et financier (RATF) ont été exécutés pour corriger les distorsions résultant de la mise en place du nouveau régime forestier en 2013. Cette mesure simplifie les processus pour tous les titulaires qui négocient avec le Ministère dans le cadre de la planification forestière ou pour le dépôt du RATF, et elle permet d'éviter des disparités entre les régions en assurant l'uniformité de l'analyse du RATF et un meilleur encadrement de celle-ci.

En vertu des dispositions de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, les ministères et organismes visés se sont donné un mécanisme de révision des lois et règlements en vigueur touchant les entreprises. Cette mesure a pour objectif de s'assurer que ces lois et règlements demeurent pertinents et actuels et que les coûts qui s'y rapportent seront réduits à l'essentiel pour les entreprises concernées. Entré en vigueur le 16 août 2018, le Règlement sur les permis d'intervention permet au Ministère de répondre à cette exigence. Parmi les améliorations apportées par ledit règlement se trouvent :

- le regroupement, dans un seul règlement, des éléments légaux qui concernent les permis d'intervention, conformément à l'article 87 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF). Ce regroupement facilite la recherche d'information et permet de bien encadrer les pratiques relatives à l'obtention ou à la délivrance des permis;
- l'ajustement des normes d'entaillage des érables dans les forêts du domaine de l'État sur la base d'études scientifiques fiables et en harmonie avec les règles pratiquées ailleurs en Amérique du Nord;
- le remplacement du Règlement sur la culture et l'exploitation d'une érablière dans les forêts du domaine de l'État et du Règlement sur les redevances forestières, édictés en vertu de la Loi sur les forêts, laquelle a été remplacée en 2013 par la LADTF.

63 [https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/allegement/politique_gouv_allegement.pdf].

64 Les résultats pour l'exercice 2018-2019 n'étant pas encore disponibles, ils seront présentés dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020.

De plus, le Ministère a rendu disponible un guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF), entré en vigueur le 1^{er} avril 2018, dans le but de permettre au personnel du Ministère ainsi qu'aux entreprises de se familiariser avec les nouvelles exigences réglementaires et d'accéder à la formation nécessaire à son application. Ces outils constituent des éléments qui cadrent avec les axes d'intervention définis dans la Politique d'harmonisation de l'application des lois et des règlements d'une région à l'autre du Ministère, puisqu'ils cherchent à assurer une application harmonisée du RADF sur l'ensemble du territoire. Ils répondent également aux préoccupations soulevées par plusieurs associations d'affaires sectorielles relativement aux disparités occasionnées par l'interprétation des lois et des règlements d'un même ministère ou organisme, d'une région à l'autre.

Occupation et vitalité des territoires

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022⁶⁵ (Stratégie OVT 2018-2022) a été élaborée dans le contexte où le gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité, dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant de pouvoirs accrus. Avec sa structure décentralisée, le Ministère participe à l'occupation et à la vitalité des territoires, puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. Cette relation particulière lui permet de bien cerner les enjeux propres au territoire et de proposer des solutions innovantes et adaptées aux réalités régionales de ses deux secteurs d'intervention que sont la forêt et la faune.

Un plan d'action⁶⁶ exposant les actions du Ministère pour satisfaire aux priorités énoncées dans la Stratégie OVT 2018-2022 et retenues par les intervenants régionaux a été adopté pour la mise en œuvre de cette stratégie. Le tableau suivant présente un état d'avancement sommaire des actions entreprises. Des résultats plus détaillés se trouvent en annexe à la page 97.

Tableau 25 : État d'avancement sommaire des actions du Ministère pour la mise en œuvre de la Stratégie OVT 2018-2022 au 31 mars 2019

Région	Actions non amorcées (nombre)	Actions amorcées (nombre)	Actions en cours (nombre)	Actions en suspens (nombre)	Actions réalisées (nombre)	Actions abandonnées (nombre)	Total (nombre)
Abitibi-Témiscamingue	-	-	2	-	-	-	2
Bas-Saint-Laurent	-	-	6	-	-	-	6
Capitale-Nationale	1	-	1	-	-	-	2
Centre-du-Québec	-	-	4	-	-	-	4
Chaudière-Appalaches	-	-	6	-	-	-	6
Côte-Nord	-	1	3	-	-	-	4
Estrie	-	-	5	-	2	-	7
Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	1	1	7	1	1	-	11
Lanaudière	-	-	6	-	-	-	6
Laurentides	-	-	6	-	-	-	6
Laval	-	1	1	-	-	-	2
Mauricie	-	-	10	-	1	-	11
Montréal	-	2	9	-	-	-	11
Montréal	-	1	3	-	-	1	5
Nord-du-Québec	-	-	3	-	-	-	3
Outaouais	-	-	6	-	-	-	6
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	1	9	-	-	-	10
Total	2	7	87	1	4	1	102

65 [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/occupation_territoire/strategie_ovt_2018-2022.pdf].

66 [https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Plan-action-OVT-MFFP.pdf].

Accès à l'égalité en emploi

DONNÉES GLOBALES

Au 31 mars 2019, l'effectif régulier s'établissait à 2 256 employés. Au cours de la période 2018-2019, 1 381 personnes ont été embauchées selon différents statuts d'emploi.

Tableau 26 : Effectif régulier au 31 mars 2019

Nombre de membres de l'effectif régulier	2 256
--	-------

Tableau 27 : Nombre total des personnes embauchées*, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019

Régulier**	Occasionnel***	Étudiant	Stagiaire
168	997	113	103

* Au cours de l'année financière ciblée, si une personne a été embauchée selon deux statuts d'emplois différents, elle figure dans les deux statuts.

** Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les données portant sur le recrutement.

*** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

MEMBRES DE MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

L'atteinte d'un taux d'embauche annuel de 25 % de nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires venant de minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones ou qui vivent avec un handicap est visée dans le but d'accroître, parmi le personnel, la représentation des différentes composantes de la société québécoise. En 2018-2019, l'embauche de membres des groupes cibles a augmenté dans tous les statuts d'emploi par rapport aux deux années précédentes.

En ce qui concerne la représentativité, depuis le 8 mai 2018, le Programme d'accès à l'égalité en emploi pour les membres des minorités visibles et ethniques 2018-2023⁶⁷ a été mis en place. L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux de représentativité global de 18 %, alors que l'objectif du Ministère est fixé à 9 % de l'effectif régulier. Quant à la cible de représentativité des personnes handicapées, elle a été fixée à 2 % de l'effectif régulier. Dans le nouveau programme, l'objectif gouvernemental de représentation des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement au 31 mars 2023 est de 6 %. Au 31 mars 2019, l'effectif régulier du Ministère comprenait 1,9 % de membres des MVE, dont 0,8 % de personnes handicapées. À cette date, le personnel d'encadrement du Ministère comptait 1,7 % de membres des MVE.

67 [https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/programmes_mesures/programme_acces_minorites_visibles.pdf].

Tableau 28 : Embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées en 2018-2019	Nombre de membres des MVE embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (en %) ^{***}
Régulier*	168	4	1	6	1	12	7,1 %
Occasionnel**	997	23	3	8	10	44	4,4 %
Étudiant	113	5	2	2	1	9	8,0 %
Stagiaire	103	3	1	0	1	5	4,9 %
Total	1 381	35	7	16	13	70	5,1 %

* Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les données portant sur le recrutement.

** Le nombre total de personnes embauchées à titre occasionnel n'inclut que les personnes qui ont fait l'objet d'au moins un mouvement (nomination ou renouvellement) durant la période visée. Toutefois, un seul mouvement par personne est retenu. Les employés occasionnels qui ont acquis un droit de rappel sont exclus du nombre total de personnes embauchées.

*** Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre de personnes membres d'au moins un groupe cible dans un statut d'emploi donné par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2018-2019 dans le même statut d'emploi.

Tableau 29 : Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi

Statut d'emploi	2018-2019 (en %)	2017-2018 (en %)*	2016-2017 (en %)*
Régulier	7,1 %	2,5 %	3,4 %
Occasionnel	4,4 %	2,8 %	3,2 %
Étudiant	8,0 %	3,7 %	2,4 %
Stagiaire	4,9 %	3,6 %	3,6 %

* Les données présentées peuvent différer des rapports annuels précédents, car elles ont été consolidées et tiennent compte des mouvements rétroactifs.

Tableau 30 : Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des MVE) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (en %)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (en %)	Nombre au 31 mars 2017	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2017 (en %)
Autochtones	25	1,1 %	20	0,9 %	21	1,0 %
Anglophones	16	0,7 %	14	0,6 %	15	0,7 %
Personnes handicapées	17	0,8 %	18	0,8 %	16	0,8 %
Total	58	2,6 %	52	2,3 %	52	2,5 %

Tableau 31 : Évolution de la présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (en %)	Nombre au 31 mars 2018	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2018 (en %)
MVE Montréal/Laval	2	8,3 %	2	8,0 %
MVE Outaouais/Montérégie	7	3,3 %	5	2,4 %
MVE Estrie/Lanaudière/Laurentides	2	0,9 %	2	0,9 %
MVE Capitale-Nationale	21	2,2 %	16	1,8 %
MVE Autres régions	17	1,4 %	12	1,0 %
Total	49	1,9 %	37	1,4 %

Tableau 32 : Présence des membres des MVE au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement (nombre)	Personnel d'encadrement (en %)
MVE	3	1,67 %

FEMMES

Le Ministère souhaite assurer aux femmes une place de choix au sein de son personnel. Compte tenu de sa vocation et de la nature des activités sous sa responsabilité, le Ministère compte plusieurs types d'emplois à prédominance traditionnellement masculine. Malgré tout, le taux d'embauche total des femmes est de 43,1 % et celles-ci représentent 39,2 % de l'effectif régulier du Ministère.

Tableau 33 : Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

Embauche	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	168	997	113	103	1 381
Nombre de femmes embauchées	67	427	57	44	595
Taux d'embauche des femmes (en %)	39,9 %	42,8 %	50,4 %	42,7 %	43,1 %

Tableau 34 : Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2019

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel*	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agent de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	182	802	738	180	345	9	2 256
Femmes	43	350	277	170	43	1	884
Taux de présence des femmes (%)	23,6 %	43,6 %	37,5 %	94,4 %	12,5 %	11,1 %	39,2 %

* Personnel professionnel : y compris les ingénieurs.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Par l'intermédiaire du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), le Ministère et le gouvernement du Québec offrent la possibilité d'accompagner des stagiaires pour une durée d'une année. Conçu et financé par le Secrétariat du Conseil du trésor, ce programme est réservé aux ministères et aux organismes dont le personnel est nommé ou rémunéré en vertu de la Loi sur la fonction publique. Le Ministère accomplit également d'autres activités qui favorisent l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles, soit :

- la promotion du PDEIPH auprès de l'ensemble de ses gestionnaires sur une base régulière;
- la diffusion de manchettes dans l'intranet ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux obstacles qui se présentent à elles.

Tableau 35 : Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH

Automne 2018 (cohorte 2019)	Automne 2017 (cohorte 2018)	Automne 2016 (cohorte 2017)
1	4	1

Tableau 36 : Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1^{er} avril au 31 mars

2018-2019	2017-2018	2016-2017
1	1	1

Tableau 37 : Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des membres de groupes cibles en 2018-2019

Mesure ou action	Groupe cible	Nombre de personnes visées
Promotion du PDEIPH	Personnes handicapées	188 gestionnaires
Diffusion de manchettes portant sur la semaine des personnes handicapées	Personnes handicapées	2 748 employés

Égalité entre les femmes et les hommes

Le Ministère est également actif, à plusieurs égards, en ce qui concerne les dossiers gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

En 2018-2019, pour contribuer à la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2021⁶⁸, le Ministère a été appelé à participer à trois comités interministériels : le Comité gouvernemental des responsables ministériels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, le Comité interministériel pour la mixité en emploi et le Comité interministériel du concours Chapeau les filles! Le Ministère a attribué une bourse de 2 000 \$ à une lauréate de ce concours dans la catégorie Forêts, Faune et Parcs.

Voici quelques réalisations du Ministère au cours de la dernière année :

- élaboration et diffusion de diverses manchettes dans l'intranet ministériel sur des enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes; veille stratégique sur les enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les champs de compétence du Ministère, notamment en vue de proposer des actions structurantes aux autorités ministérielles;
- contributions au bulletin du Comité interministériel pour la mixité en emploi, notamment par des articles ayant pour but de participer à l'étalonnage canadien et international sur ces enjeux;
- préparation de capsules vidéo sur les lauréates du concours Chapeau les filles! et son volet Excele Science dans le but de promouvoir les professions et les métiers non traditionnellement féminins, principalement dans les domaines d'activité du Ministère. Pour atteindre un plus vaste auditoire, ces capsules sont diffusées par les outils de communication classiques et sur les réseaux sociaux;
- bonification de l'appel de candidatures du Ministère au volet du concours Chapeau les filles! pour que cet appel soit également entendu des candidates au volet universitaire, Excele Science, en vue de l'attribution d'une bourse de 2 000 \$ dans cette catégorie en 2019-2020.

68 [\[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf\]](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf).

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Les ministères et les organismes du gouvernement doivent faire état de l'application de la politique linguistique institutionnelle qu'ils ont adoptée. À cette fin, des réponses aux questions sur le comité linguistique permanent, sur le mandataire du Ministère et sur la mise en place de la politique linguistique institutionnelle sont fournies dans les tableaux suivants.

Tableau 38 : Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
Moins de cinquante	
Cinquante ou plus	
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, combien?	1

Tableau 39 : Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous avez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	2016
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
Si oui, à quelle date les modifications ont-elles été officiellement approuvées par la plus haute autorité de l'organisme après que vous avez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	s. o.

Tableau 40 : Mise en place de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Non
Si oui, expliquez lesquelles :	
Sinon, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	Diffusion d'une manchette dans l'intranet ministériel

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère est assujéti à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics⁶⁹. Dans le but de soutenir et de protéger les divulgateurs d'actes répréhensibles, le Ministère met à la disposition de ses employés plusieurs moyens de communication et une procédure ministérielle en vue de faciliter les divulgations des actes répréhensibles à l'égard du Ministère. Dans ce contexte, le responsable du suivi des divulgations du Ministère a reçu une divulgation pour la période allant du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

Tableau 41 : Nombre de divulgations ou de communications d'actes répréhensibles

Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2018-2019	Nombre de divulgations	Nombre de motifs	Motifs fondés
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	1	-	-
2. Le nombre de motifs allégués dans les divulgations reçues (point 1)	-	1	-
3. Le nombre de motifs auxquels il a été mis fin en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	-	0	-
4. Motifs vérifiés par le responsable du suivi des divulgations : Parmi les motifs allégués dans les divulgations reçues (point 2), excluant ceux auxquels il a été mis fin (point 3), identifiez à quelle catégorie d'acte répréhensible ils se rapportent.	-	-	-
▫ Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	-	0	0
▫ Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	-	0	0
▫ Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	-	1	1
▫ Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	-	0	0
▫ Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	-	0	0
▫ Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	-	0	0
5. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	-	1	-
6. Le nombre total de motifs qui ont fait l'objet d'une vérification par le responsable du suivi des divulgations	-	-	1
7. Parmi les divulgations reçues (point 1), le nombre total de divulgations qui se sont révélées fondées, c'est-à-dire comportant au moins un motif jugé fondé	1	1	1
8. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0	0	0

69 [\[http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/D-11.1\]](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/D-11.1).

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels⁷⁰. De ce fait, il est soumis au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels⁷¹. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, le Ministère a reçu 429 demandes d'accès à l'information. Au cours de cette période, 424 demandes ont été traitées, dont six qui ont été reçues au cours de l'année financière précédente. Enfin, onze demandes étaient toujours en traitement au 31 mars 2019.

Tableau 42 : Nombre total de demandes d'accès à l'information reçues

Nombre total de demandes reçues	429
---------------------------------	-----

Tableau 43 : Délai de traitement des demandes d'accès à l'information

Délais de traitement	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière		
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)
De 0 à 20 jours	336	36	0
De 21 à 30 jours	38	2	0
31 jours ou plus (le cas échéant)	12	0	0
Total	386	38	0

Tableau 44 : Décision rendue à l'égard des demandes d'accès à l'information

Décision rendue	Nature des demandes traitées au cours de l'année financière			
	Documents administratifs (nombre)	Renseignements personnels (nombre)	Rectification (nombre)	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	137	21	0	s. o.
Partiellement acceptée	50	3	0	18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 28, 31, 33, 34, 37, 39, 53, 54; art. 9 Charte des droits et libertés de la personne.
Refusée (entièrement)	28	8	0	19, 22, 23, 24, 28, 28.1, 29, 37, 38, 39, 53, 54, 87, art. 9 Charte des droits et libertés de la personne.
Autres	171	6	0	1, 9, aliéas 2, 15, 42, 48. Désistements.

Tableau 45 : Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable et d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	7

70 [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-2.1>].

71 [<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/A-2.1,%20r.%202>].

Exigences législatives liées à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

LE BUREAU DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Les fonctions du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) se divisent en quatre volets qui se définissent comme suit :

1. Vendre sur un marché libre 25 % des bois des forêts du domaine de l'État;
2. Transposer les prix des enchères à 75 % des bois offerts en garantie d'approvisionnement;
3. S'assurer du mesurage et de la facturation de 100 % des bois des forêts du domaine de l'État;
4. S'assurer que les revenus sont investis dans les travaux permettant de maximiser la création de richesse pour l'ensemble de la société.

C'est au titre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui porte sur la mise en marché des bois, que sont définies les fonctions et responsabilités du BMMB (articles 119 à 126).

Le BMMB a pour mandat d'assurer :

- un marché libre des bois pour encourager la compétitivité entre les entreprises forestières et pour favoriser l'utilisation optimale des bois, tout en garantissant la rigueur et la crédibilité des mécanismes d'enchères des bois;
- que les volumes récoltés sont mesurés et facturés équitablement, en totalité et à leur juste valeur marchande, tout en encourageant la compétitivité des entreprises en matière d'opérations forestières;
- un paiement adéquat et équitable des traitements sylvicoles dans le but de maximiser la création de richesse découlant des investissements de l'État en matière d'aménagement forestier, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise;
- un soutien stratégique en matière d'analyse économique et financière, et une grande diversité d'investissements forestiers sous la responsabilité du Ministère.

De plus, six divisions territoriales assurent une présence du BMMB dans l'ensemble du Québec forestier. En 2018-2019, le territoire de mise en marché du Nord-Ouest a inclus les activités de vente de l'Unité de gestion du Témiscamingue⁷².

72 [https://bmmmb.gouv.qc.ca/media/47915/bureaux_territoriaux_2018.pdf].

MISE EN MARCHÉ ET RÉSULTATS DES VENTES⁷³

Le BMMB détermine les volumes minimaux de bois requis sur le marché libre pour établir la valeur marchande des bois sur pied. Ceux-ci correspondent à 25 % des volumes pouvant être récoltés en forêt publique. Actuellement, 6,3 millions de mètres cubes (Mm³) sont destinés au marché libre des bois. Des volumes de bois additionnels peuvent être mis en vente en cours d'année, notamment lorsque les détenteurs de garantie d'approvisionnement renoncent à des volumes ou lorsqu'il y a des volumes non récoltés au cours de la période quinquennale précédente.

En 2018-2019, le BMMB a vendu 6,6 Mm³ sur les 7,7 Mm³ affichés au cours de l'année, soit 86 %. Dans cette offre, il a procédé à la mise en vente de secteurs affectés par une perturbation naturelle. La répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché est présentée au tableau 46. Parmi ces volumes, près de 0,5 Mm³ sont des volumes de sapin, d'épinettes, de pin gris et de mélèzes auxquels les détenteurs de garantie d'approvisionnement ont renoncé.

Tableau 46 : Répartition des volumes vendus par territoire de mise en marché pour 2018-2019

Territoire	Volumes vendus (en Mm ³)	Nombre de secteurs vendus
Centre-Nord	1,9	35
Centre-Sud	1,3	50
Nord-Est	1,2	23
Nord-Ouest	1,0	25
Sud-Est	0,5	33
Sud-Ouest	0,7	26
Total	6,6	192

Un des objectifs du marché libre des bois est d'ouvrir l'accès aux bois de la forêt publique. Le BMMB considère que cet objectif a été atteint puisque 40 % des volumes vendus l'ont été à des entreprises ne détenant pas de garantie d'approvisionnement (entrepreneurs forestiers, coopératives, entreprises de services techniques, consultants, etc.). La répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2018-2019 est présentée au tableau 47. Les scieries sont les entreprises qui achètent le plus de volumes (58,4 %); elles sont suivies par les entrepreneurs forestiers (30,3 %) et par les coopératives (8,3 %). Les autres types d'entreprises représentent 3,0 % des volumes vendus au cours de l'année.

Tableau 47 : Répartition des ventes par type d'entreprise pour l'année 2018-2019

Type d'entreprise	Volumes vendus		Secteurs vendus	
	en Mm ³	en %	Nombre	en %
Scierie	3,9	58,4	96	50
Entrepreneur forestier	2,0	30,3	56	29,2
Coopérative	0,5	8,3	31	16,1
Déroulage/Poteaux/Panneaux	0,11	1,7	4	2,1
Autres	0,09	1,3	5	2,6
Total	6,6	100	192	100

TARIFICATION ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

En vue d'établir la valeur marchande des bois sur pied que doivent acquitter les bénéficiaires d'une garantie d'approvisionnement pour chaque mètre cube de bois récolté, le BMMB utilise un modèle de tarification permettant de transposer directement les prix des enchères aux bois offerts sous garantie d'approvisionnement. En 2018-2019, le BMMB a entrepris la mise à jour annuelle de la valeur marchande des bois sur pied. Il a aussi mis à jour les taux applicables à la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques, à la récolte de biomasse non marchande, à la récolte de l'if du Canada et à la culture et l'exploitation d'une érablière sur les terres publiques.

Par ailleurs, la présence d'un marché libre des bois constitue l'une des pierres d'assise du régime forestier québécois. Ainsi, dans le contexte du conflit sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, le BMMB a contribué à la défense du Québec relativement au marché libre des bois et à la tarification forestière.

Le BMMB facture également les bois récoltés sur les terres publiques au Québec. Il gère le système Mesubois⁷⁴, qui permet de colliger l'ensemble des données de mesurage requises au moment de l'établissement des volumes de bois récoltés et de produire la facturation sur la base des prix misés aux enchères ou de la valeur marchande des bois sur pied récoltés par les détenteurs de garantie d'approvisionnement. En 2018-2019, 20,8 Mm³ de bois de la forêt publique ont été facturés, pour un montant total de 253,4 M\$.

Le BMMB est aussi responsable des normes de mesurage. Le Manuel de mesurage des bois récoltés sur les terres du domaine de l'État décrit l'ensemble des méthodes de mesurage autorisées, ainsi que les instructions relatives à l'application de chacune d'elles. Ledit manuel est mis à jour annuellement par le BMMB⁷⁵.

Le BMMB contribue également à l'analyse et au développement de solutions permettant d'améliorer la compétitivité et la prévisibilité de l'industrie forestière au Québec. Ainsi, plusieurs solutions ont été mises en œuvre au cours de l'année 2018-2019, parmi lesquelles la mesure sur les chantiers à contraintes opérationnelles qui favorise l'accomplissement des activités d'aménagement forestier dans des secteurs non récoltés ou non vendus sur le marché libre des bois.

Le BMMB détermine les taux d'aide pour la récupération des bois affectés par une perturbation naturelle dans les plans spéciaux d'aménagement forestier. En 2018-2019, le BMMB a mis à jour les taux d'aide pour la récupération des bois affectés par les feux de forêt, la tordeuse des bourgeons de l'épinette, les chablis et les autres perturbations naturelles.

ÉVALUATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES DES INVESTISSEMENTS FORESTIERS

Le BMMB contribue à ce que les orientations stratégiques puissent satisfaire aux enjeux économiques et financiers et à ce que les investissements et les stratégies liés à la gestion forestière soient créateurs d'un maximum de richesse pour l'ensemble de la société. Entre autres choses, il est responsable du Modèle d'évaluation de rentabilité des investissements sylvicoles (MÉRIS). Cet outil sert à faciliter l'intégration des aspects financier et économique dans la prise de décision en matière d'aménagement forestier et de sylviculture. Le développement du MÉRIS s'est poursuivi en 2018-2019.

De plus, en tant qu'organisation qui a la responsabilité d'établir la valeur des activités d'aménagement, le BMMB a révisé les grilles de la valeur des traitements sylvicoles commerciaux et non commerciaux en forêt publique pour qu'elles puissent être appliquées en 2019-2020. La révision des grilles a permis d'améliorer l'équité dans le financement des travaux et de reconnaître l'évolution du marché du travail, tout en assurant la stabilité des mesures d'investissement.

74 [\[https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/\]](https://mesurage.mrn.gouv.qc.ca/).

75 [\[https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/mesurage-et-inventaire/\]](https://bmmmb.gouv.qc.ca/publications-et-reglements/mesurage-et-inventaire/).

Le BMMB a également la responsabilité d'établir une grille provinciale de la valeur des traitements sylvicoles exécutés en forêt privée. Les modifications apportées à cette grille sont en continuité avec le travail amorcé en 2018-2019 en ce qui concerne l'adaptation des connaissances en matière de forêt publique au contexte de réalisation des traitements en forêt privée.

Le BMMB collabore aussi avec certaines directions du Ministère pour les expertises économiques et financières. Parmi les principales collaborations de l'année, notons :

- la participation aux travaux du comité technique provincial de la stratégie nationale de production de bois;
- la préparation et la mise sur pied des ateliers de travail et d'échange du Réseau d'experts en économie forestière;
- les travaux entourant le processus d'appel d'offres des traitements sylvicoles et la mise en œuvre des orientations dans le but de permettre l'utilisation des résultats d'appels d'offres pour l'évaluation de la valeur des activités d'aménagement;
- la participation à des rencontres d'échanges avec les entrepreneurs sylvicoles des associations sylvicoles.

Gestion du Programme de financement forestier par La Financière agricole du Québec

La Financière agricole du Québec agit en tant que mandataire du Ministère pour l'administration du Programme de financement forestier. Ce programme vise à appuyer financièrement les producteurs forestiers privés au moyen de garanties de prêt pour un montant maximal de 750 000 \$. Au 31 mars 2019, le portefeuille de garanties de prêt s'élève à 139,2 M\$. Ainsi, ce programme contribue au développement de la forêt privée.

Cette année, La Financière agricole du Québec a délivré 132 certificats de prêts forestiers, pour un montant de 19,2 M\$. Cela représente une hausse de 19,2 % par rapport au montant de 16,1 M\$ autorisé en 2017-2018. Cette hausse s'explique, entre autres, par une baisse des petits prêts et une hausse des prêts plus importants⁷⁶.

76 Voir ces résultats détaillés dans le rapport annuel 2018-2019 de La Financière agricole du Québec.

Annexe I – Coût des principales activités ministérielles

Tableau 48 : Coût des principales activités ministérielles

Activités ministérielles	2018-2019 (en M\$)
Planification, réalisation et suivi des travaux sylvicoles non commerciaux	166,8
Protection et conservation des forêts	111,1
Protection de la faune	67,3
Plants de reboisement et semences forestières	48,8
Planification et certification forestière	42,8
Inventaires, données et cartographie écoforestières	29,3
Suivis et contrôles en lien avec le domaine forestier	22,6
Recherche et développement liés à la pratique forestière	21,1
Gestion des droits, des autorisations, des permis et des ententes	18,8
Gestion des parcs nationaux	18,3
Voirie forestière	15,7
Mise en marché des bois	13,9
Inventaires fauniques	11,6
Plans et outils en matière de gestion de la faune	10,9
Avis ministériels liés aux domaines forestier et faunique	7,6
Aide au développement économique et industriel	7,1
Recherches appliquées sur la faune	5,7
Données en matière de faune	4,6
Établissement et gestion des territoires fauniques	4,1
Affaires autochtones	4,0
Système de gestion environnemental	3,6
Détermination des possibilités forestières	3,4
Production piscicole et ensemencements	3,4
Éducation et mise en valeur de la faune	3,2
Aménagement, restauration des habitats et rétablissement des espèces	3,1
Permis de chasse, de pêche et de piégeage et certificats du chasseur et du piégeur	2,4
Politiques, consultations, orientations et stratégies	2,4
Orientations et programmes en matière de développement de la faune	1,3
Lois et règlements	1,3
Activités dont les coûts sont estimés à moins de 1,0 M\$	3,2

Annexe II – Revenus de tarification du Ministère

Tableau 49 : Revenus de tarification du Ministère

Catégorie de revenus	2018-2019** (en k\$)	2017-2018 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Droits et permis*				
Ressources fauniques				
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	38 020	38 590	Oui	MAG
Permis commerciaux et particuliers	264	255	Oui	MAG
Droits pour activités commerciales	1 154	1 139	Oui	MAG
Étude de dossiers	569	450	Oui	CS
Total partiel	40 007	40 434		
Ventes de biens et services				
Matériels et fournitures	6	5	Non	CS
Location et concession	51	50	Oui	DA
Bois	0	3	Non	MAG
Protection des forêts	613	2 025	Non	CS
Total partiel	670	2 083		
TOTAL	40 677	42 517		

* La totalité des revenus de 294,7 M\$ des ressources forestières a fait l'objet d'un virement dans le Fonds des ressources naturelles dans le volet Aménagement durable du territoire forestier pour l'exercice 2018-2019. Lors de l'exercice 2017-2018, la somme de 272,4 M\$ a été virée dans ce fonds. Ces revenus sont présentés dans le volet Aménagement durable du territoire forestier du fonds.

** Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Tableau 50 : Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles, volet Aménagement durable du territoire forestier

Catégorie de revenus	2018-2019* (en k\$)	2017-2018 (en k\$)	Indexation	Base de fixation
Volet aménagement durable du territoire forestier				
Droits et permis sur les ressources forestières	294 731	272 362	Oui	MAG
Formules et documents	7	55	Oui	MAG
Protection des forêts	1 456	4 183	Non	CS
Frais d'admission	9	6	Non	DA
Analyses en laboratoire	57	46	Oui	DA
Fichiers numériques	0	37	Oui	MAG
Autres revenus	581	1 272	Non	DA
TOTAL	296 841	277 961		

* Ces données sont provisoires et elles peuvent différer de celles présentées dans les Comptes publics 2018-2019 en raison de modifications possibles apportées par le Contrôleur des finances.

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);
- en fonction du coût des services (CS);
- par décision administrative (DA).

Annexe III – Occupation et vitalité des territoires – État d’avancement des réponses aux priorités régionales

Tableau 51 : État d’avancement des réponses aux priorités régionales au 31 mars 2019

Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Abitibi-Témiscamingue	5- Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d’avenir au sein de l’économie régionale	Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Bas-Saint-Laurent	2- Assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité	Soutenir, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d’un programme « faune-étude » pour les élèves de 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage	En cours
	6- Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l’eau, la tourbe, l’environnement et les énergies vertes et renouvelables	Soutenir les projets innovants grâce aux mesures de la Stratégie de développement de l’industrie québécoise des produits forestiers	En cours
		Réaliser, autant en forêt publique que privée, les travaux d’éclaircies commerciales qui soutiennent la possibilité forestière	En cours
		Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d’autres fins	En cours
		Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d’optimiser les retombées économiques régionales	En cours
Capitale-Nationale	2- Favoriser l’utilisation de la biomasse forestière	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Centre-du-Québec	4- Valoriser le milieu agricole	Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle	Non amorcé
		Soutenir l’industrie des produits forestiers	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
		Participer activement aux opérations de surveillance et d’éradication des sangliers échappés	En cours
		Collaborer à l’intégration d’aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l’Est : projets de conservation, d’aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles	En cours
Chaudière-Appalaches	4- Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles	Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours
		Participer activement aux opérations de surveillance et d’éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel	En cours
		Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours

Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Chaudière-Appalaches (suite)	4- Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles (suite)	Appliquer les lignes directrices sur l'introduction de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance de l'omble de fontaine	En cours
		Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches	En cours
		Poursuivre les efforts consacrés à l'échantillonnage des milieux humides et riverains d'intérêt situés dans les forêts du domaine de l'État et appliquer les mesures de protection adéquates	En cours
	3- Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
Côte-Nord	3- Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation	En cours
		Octroyer les permis et les droits nécessaires à l'offre touristique pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage à des entreprises réparties dans l'ensemble de la région	En cours
		Déléguer la gestion et la mise en valeur de la ressource faunique à des associations locales ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec	En cours
	5- Rendre la Côte-Nord attrayante pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	Planifier des actions permettant la promotion, l'embauche et le maintien des corps d'emploi liés à la mission du Ministère	Amorcé
Estrie	4- Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie	Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
		Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective	En cours
		Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois	En cours
		Contribuer au développement acérico-forestier	En cours
		Soutenir les projets d'arrimage faune et forêt visant la conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes	Réalisé
		Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes	En cours
		Développer un plan de ravages de l'habitat du cerf de Virginie en forêt publique	Réalisé

Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	7- Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme	Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.	En cours
		Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique	Amorcé
		Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
		Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune	En cours
		Favoriser les actions visant un meilleur partage du territoire pour certaines activités de chasse, notamment de chasse à l'original	En suspens
		Soutenir les efforts visant à attirer des clientèles de non-résidents pour la pratique de la chasse et de la pêche	En cours
		Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'original et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux.	En cours
		Soutenir la complémentarité des offres de services d'hébergement envers la clientèle de chasseurs et de pêcheurs, surtout en dehors de la saison touristique	Non amorcé
		Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt	Réalisé
		Favoriser l'émergence de réseaux de collaboration entre les fournisseurs de services fauniques, dont le développement de sites communs pour l'obtention de droits d'accès pour la pêche au saumon	En cours
Lanaudière	10- Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
		Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
		Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
		Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
		Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours
Laurentides	10- Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
		Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
		Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
		Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
		Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

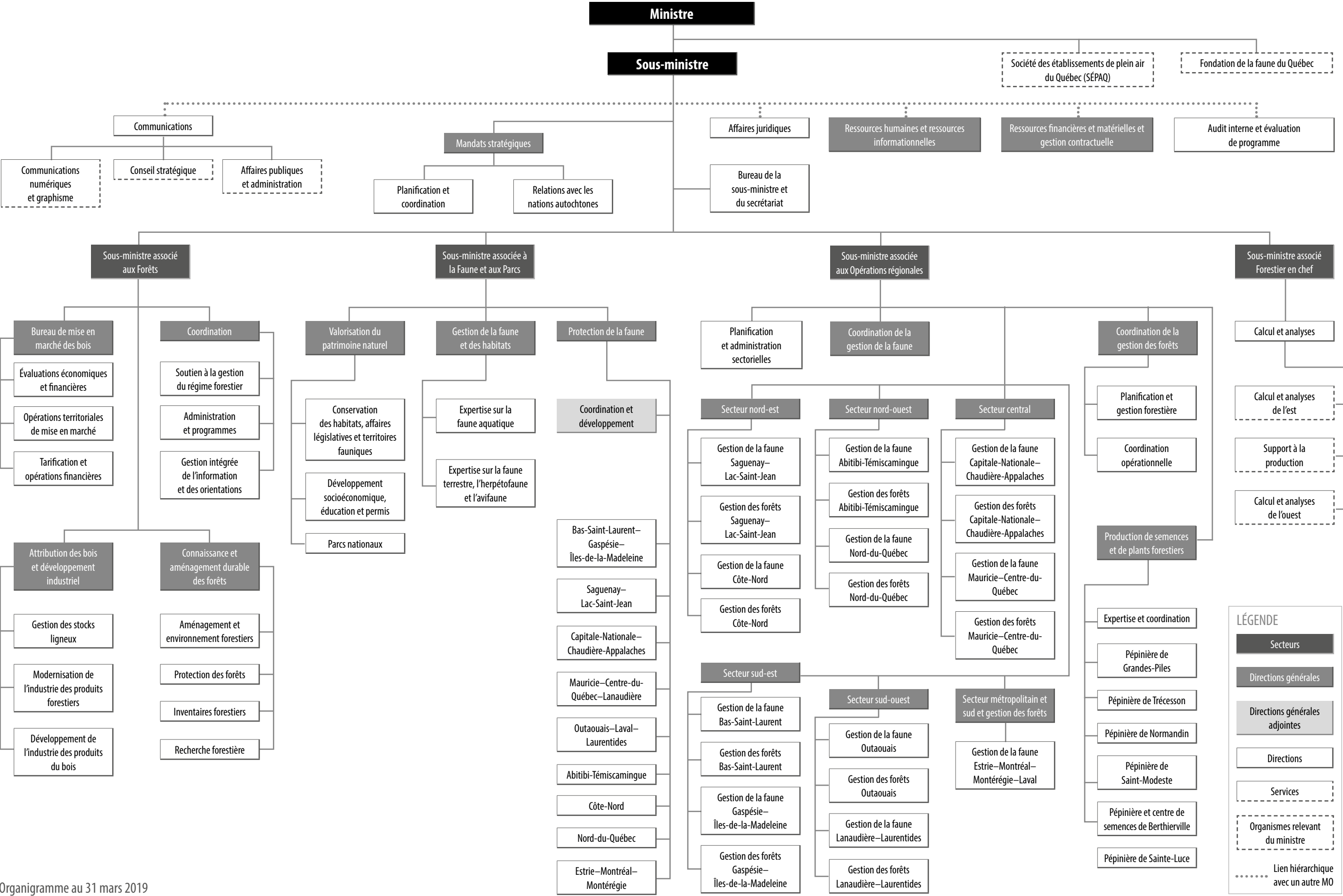
Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Laval	6- Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants	Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers	Amorcé
	8- Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés	Assurer la mise en valeur des ressources fauniques et forestières et assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels	En cours
Mauricie	5- Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie	Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés	En cours
		Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projets de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole	En cours
		Participer activement aux travaux concernant la lutte contre les carpes asiatiques	En cours
		Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche	En cours
		Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables	En cours
	9- Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable	Élaborer la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	Réalisé
		Élaborer la stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective par la production de bois	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
		Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture	En cours
		Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation	En cours
		Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu	En cours
Montérégie	1- Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture	Contribuer à l'optimisation du secteur agroforestier	Amorcé
		Contribuer au maintien de la biodiversité	En cours
		Favoriser l'aménagement forestier durable	En cours
	3- Créer la richesse par l'économie et l'innovation	Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
		Optimiser la deuxième et troisième transformation du bois	En cours
		Soutenir la création de richesse de la région	En cours
		Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle	Amorcé

Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Montréal	6- Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles	Favoriser la mobilisation des bois de la forêt privée par la création d'une stratégie régionale de production de bois	En cours
		Accompagner l'agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain	En cours
	7- Promouvoir et développer le tourisme	Contribuer à développer des corridors fauniques et forestiers	En cours
		Contribuer à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie	En cours
Montréal	3- Favoriser l'essor des entreprises montréalaises	Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers	En cours
		Accroître les retombées de la diversification des entreprises de deuxième et troisième transformation du bois	En cours
		Contribuer à structurer la filière de transformation du bois	Amorcé
	7- Assurer la croissance durable et sobre en carbone	Soutenir l'utilisation du bois	En cours
		Développer des partenariats visant le reboisement ou la plantation d'arbres	Abandonné : le projet d'entente convenu entre la Ville de Montréal et le Ministère a fait l'objet d'un avis juridique
Nord-du-Québec	1- Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique	S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
		Faciliter l'accès au territoire public	En cours
	4- Favoriser le développement viable du territoire et des ressources naturelles	S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones	En cours
Outaouais	10- Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière	En cours
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée	En cours
		Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier	En cours
		Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes	En cours
		Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier	En cours
		Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs sur le réseau de chemins multiusages	En cours

Région	Priorités régionales	Réponses	État de réalisation
Saguenay–Lac-Saint-Jean	7- Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires	Faciliter l'accès au territoire public québécois	En cours
		Poursuivre les travaux visant à contrer l'appropriation du territoire pendant la saison de chasse à l'orignal sur le territoire libre du milieu périurbain	En cours
	8- Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche	Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023	Amorcé
		Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée	En cours
		Mettre en œuvre la Stratégie régionale d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse	En cours
		Mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité régional intitulé <i>Proposition de modifications de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique</i>	En cours
		Mettre en œuvre la Stratégie régionale de production de bois	En cours
		Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette 2015-2020 pour la région	En cours
		Mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier ⁷⁷	En cours
		Participer au programme de recherche avec la Direction de la recherche forestière, l'Université du Québec à Chicoutimi, Hydro-Québec et la Table des partenaires du Centre de recherche sur la boréale	En cours

⁷⁷ Le plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier est également en cours de mise en œuvre dans les régions de la Capitale-Nationale, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Annexe IV –
Organigramme au 31 mars 2019





Forêts, Faune
et Parcs

Québec

